



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Rapport d'activité 2021

Mars 2022



© Ministère d'Etat

SOMMAIRE

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE	5
A.1 Lutte contre le COVID-19	5
A.2 Constitution.....	5
A.3 Maison du Grand-Duc	6
A.4 Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale	6
A.5 Mise en œuvre des recommandations du Groupe d’Etats contre la Corruption (GRECO) émises à l’occasion de son quatrième et cinquième cycle d’évaluation	7
B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS.....	8
C. LES SERVICES ET ORGANES	8
C.1 Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique.....	8
C.1.1 Médias.....	9
C.1.2 Connectivité	11
C.1.3 Politique numérique	17
C.1.4 Digital Luxembourg	19
C.1.5 Activités internationales	21
C.1.6 Programme de travail	24
C.1.7 Structures liées.....	24
C.2 Le Service de renseignement de l’Etat (SRE)	28
C.2.1 Introduction	28
C.2.2 Missions.....	28
C.2.3 Coopération nationale et internationale	32
C.2.4 Archivage et protection des données à caractère personnel.....	32
C.2.5 Autorité nationale de sécurité	33
C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP).....	34
C.3.1 Introduction	34
C.3.2 Communication gouvernementale et internet.....	35
La migration de sites existants et la création de nouveaux sites ont contribué à enrichir le portail www.gouvernement.lu	35
C.3.3 Edition et coordination	47
C.3.4 Organisation et relations presse	49
C.3.5 Revues de presse.....	52
C.3.6 Publication d’avis	52
C.3.7 Open data et accès à l’information.....	53
C.3.8 Systèmes d’information	57
C.4 Commission d’économies et de rationalisation (CER).....	58
C.4.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l’Etat au cours de l’exercice 2021 (numerus clausus).....	58
C.4.2 L’élaboration de 7.839 avis en matière d’engagement et de remplacement de personnel	61

C.4.3	La gestion prévisionnelle des effectifs pour l'évaluation des besoins en matière d'engagement de personnel pour la période 2022-2025.....	62
C.5	Le Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).....	62
C.5.1	Prévention et gestion de crise	63
C.5.2	Coordination en matière de lutte contre le terrorisme.....	64
C.5.3	Protection des infrastructures critiques	64
C.5.4	Cybersécurité et sécurité des communications.....	65
C.5.5	Activités sur le plan international	67
C.6	Service de la communication de crise.....	69
C.6.1	Stratégies et communication	70
C.6.2	www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU.....	70
C.6.3	Relations avec les acteurs nationaux.....	70
C.6.4	Cellules de crise.....	70
C.6.5	Déménagement au nouveau Centre National de Crise	71
C.7	Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	71
C.7.1	Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.....	71
C.7.2	Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale	72
C.8	Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation.....	73
C.8.1	Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.....	73
C.8.2	Suivi des travaux parlementaires.....	74
C.8.3	Statistiques concernant les publications	76
C.8.4	Outils mis à disposition par le Service central de législation.....	78
C.9	Coopération internationale.....	82
C.10	Département des Cultes	83
D.	Activités protocolaires	84
D.1	Fête Nationale.....	84
D.2	Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean	84
D.3	Visites auprès de M. le Premier Ministre au cours de 2021.....	84
D.4	Déplacements de M. le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2021.....	86
D.5	Participation de M. le Premier Ministre à des séances à la Chambre des Députés en relation avec le COVID-19 au cours de l'année 2021.....	86
D.6	Participation de M. le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan international au cours de l'année 2021	87

A. LES ACCENTS DE LA POLITIQUE GENERALE

A.1 Lutte contre le COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie liée au « Sars-CoV-2 », le Ministre d'Etat a participé à quinze réunions jointes de la Conférence des Présidents et du Bureau de la Chambre des Députés pour informer leurs membres sur l'évolution de la pandémie liée au « Sars-CoV-2 » et les nouvelles mesures requises par la situation sanitaire.

A.2 Constitution

Tout au long de l'année sous revue, les travaux parlementaires en vue de la révision de la Constitution ont été poursuivis.

Le Ministère d'Etat a accompagné les travaux de la mission de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés en participant à quatre réunions qui étaient consacrées à l'examen des deux avis complémentaires du Conseil d'Etat relatif à la proposition de révision n°7575. Ladite proposition ayant pour objet la révision du chapitre V de la Constitution a fait l'objet d'un premier vote constitutionnel en date du 20 octobre 2021.

Suite à ce vote, une demande d'organisation d'un référendum prévu à l'article 114 de la Constitution a été présentée au Premier Ministre par un comité d'initiative. Conformément à la loi modifiée du 4 février 2005 relative au référendum au niveau national, le Ministre d'Etat a organisé la collecte des signatures pendant laquelle les électeurs ont pu soutenir la demande d'organisation d'un référendum en s'inscrivant sur les listes d'inscription tenues à cette fin par les communes, qui s'est déroulée du 19 novembre au 20 décembre 2021.

La proposition de révision n°7700 qui a pour objet la révision des chapitres I^{er}, II, III, V, VII, VIII, IX, X, XI et XII de la Constitution a été déposée en date du 7 novembre 2020. Le Ministère d'Etat a accompagné les travaux de la mission de la Commission parlementaire en participant à deux réunions qui étaient consacrées à l'examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat relatif à la proposition de révision n°7700.

Concernant la proposition de révision n°7755 visant à réviser le chapitre II de la Constitution qui a été déposée en date du 29 avril 2021, le Ministère d'Etat a participé à deux réunions de la Commission parlementaire qui ont eu pour objet l'examen de l'avis du Conseil d'Etat.

Enfin, le dernier volet de la révision constitutionnelle, la proposition de révision n°7777 portant révision des chapitres IV et Vbis de la Constitution, a été déposé en date du 29 juin 2021. Le Ministère a participé à une réunion jointe de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle et de la Commission de Règlement de la Chambre des Députés qui a été consacrée à l'examen de l'avis du Conseil d'Etat.

A.3 Maison du Grand-Duc

A la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté grand-ducal du 9 octobre 2020 portant institution de la Maison du Grand-Duc, l'année 2021 a surtout été consacrée à la montée en puissance de cette nouvelle administration créée sous l'égide du Grand-Duc et sous la direction administrative du Maréchal de la Cour et ayant pour mission de fournir au Grand-Duc le soutien administratif et logistique nécessaire à l'exercice de la fonction de Chef de l'État.

En application de l'article 21 de l'arrêté grand-ducal prémentionné, la reprise du personnel au service de la Cour grand-ducale et disposant d'un contrat de travail avec l'Administration des Biens du Grand-Duc par la Maison du Grand-Duc a ainsi été réalisée pour le 30 juin 2021. Au total, 77 agents ont intégré la Maison du Grand-Duc, sur 78 éligibles, un agent est resté au service privé du Grand-Duc.

Le budget alloué à la Maison du Grand-Duc au titre de l'exercice 2021 a été exécuté conformément à la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, y inclus en ce qui concerne le contrôle de son exécution par la Direction du contrôle financier en appliquant les modalités des procédures communes fixées par le Ministre des Finances. La comptabilité de l'Etat fut introduite à la Maison du Grand-Duc au 1^{er} janvier 2021.

Durant l'année 2021, le comité de coordination de la Maison du Grand-Duc, co-présidé par le Maréchal de la Cour et le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement, s'est réuni à 19 reprises et a traité au total 85 points d'ordre du jour.

Enfin, comme à l'accoutumée, le Premier Ministre a eu des entrevues régulières avec le Grand-Duc, au cours de l'année 2021, afin de faire le point sur les dossiers d'actualité.

A.4 Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale

En date du 19 janvier 2021, le projet de loi n°7748 fut déposé à la Chambre des Députés qui modifie la loi du 22 mai 2009 relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale, en introduisant notamment l'organe de la direction dans cet établissement public.

Cet organe, qui se compose de deux directeurs, sera chargé de la gestion journalière de l'Œuvre.

Suite à l'avis du Conseil d'Etat du 12 octobre 2021, le Conseil de Gouvernement a décidé d'amender le texte du projet de loi, afin d'assurer une meilleure concordance de la loi cadre de l'Œuvre et notamment des attributions du Conseil d'administration avec la décision du Conseil de Gouvernement du 10 février 2017 déterminant des lignes directrices pour la création d'établissements publics.

Il est vraisemblable que le projet de loi n°7748 puisse être voté au courant de l'année 2022.

A.5 Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO) émises à l'occasion de son quatrième et cinquième cycle d'évaluation

Le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO), ci-après le « Groupe », est un Accord élargi du Conseil de l'Europe créé en 1999 pour veiller au respect des normes anticorruption de l'Organisation.

Ce Groupe, a pour objectif l'identification des lacunes dans les politiques nationales à l'occasion d'une procédure d'évaluation, et publie des rapports d'évaluation et des rapports de conformité à cette fin. Les procédures de conformité relatives aux trois premiers cycles ont été clôturées, respectivement en 2005, 2008 et 2012. Le quatrième cycle est toujours en cours.

Le cinquième cycle, qui a débuté en 2017, est consacré à la « Prévention de la corruption et promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs ».

En ce qui concerne ledit cycle d'évaluation, le Luxembourg s'est vu adresser 21 recommandations dans le rapport d'évaluation du 17 juin 2018.

En 2019, le Luxembourg a élaboré le rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations qui a été envoyé le 30 décembre 2019 au secrétariat du GRECO pour que celui-ci puisse évaluer la mise en œuvre de ses recommandations et émettre un premier rapport de conformité à l'égard du Luxembourg.

Dans son rapport de conformité, publié le 6 novembre 2020, le GRECO conclut que le Luxembourg a mis en œuvre ou traité de façon satisfaisante huit des 21 recommandations contenues dans le Rapport d'Evaluation du Cinquième Cycle. Parmi les autres recommandations, dix ont été partiellement mises en œuvre et quatre n'ont pas été mises en œuvre.

Depuis le 6 novembre 2020, le service juridique du Ministère d'Etat a été chargé d'élaborer des propositions de textes en vue de la mise en œuvre des dix recommandations restantes du GRECO concernant les hautes fonctions de l'exécutif. Pour quatre de ces recommandations, il s'agit de mettre en vigueur les textes proposés au GRECO et pour les six restantes, il s'agit d'y porter des adaptations ponctuelles.

Le Luxembourg doit soumettre au GRECO des informations complémentaires relatives à la mise en œuvre des recommandations restantes jusqu'au 30 avril 2022.

B. LA COORDINATION DU GOUVERNEMENT ET DES INSTITUTIONS

Au cours de l'année 2021, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

La lutte contre la propagation de l'épidémie provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2 « COVID-19 », tant dans son aspect sanitaire que dans son aspect économique et social, ainsi que la mise en place d'un cadre juridique d'exception, ont fortement sollicité les services du Ministère d'Etat responsables de la coordination entre les différentes institutions constitutionnelles afin d'assurer un suivi immédiat des formalités et procédures à accomplir en vue de la mise en vigueur des décisions dans des délais beaucoup plus brefs que d'habitude.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2021, 82 séances du Conseil ont eu lieu.

Outre la coordination interinstitutionnelle dans la lutte contre le coronavirus, le Ministère d'Etat a continué d'exécuter ses missions habituelles de coordination de la politique générale et de coordination entre les départements ministériels.

Le Secrétaire général du Conseil de Gouvernement a par ailleurs présidé la session annuelle du Réseau des Hauts responsables des centres de gouvernement de l'OCDE, qui s'est tenue en décembre 2021 en présentiel et par visioconférence. La session annuelle a été ouverte par une allocution de M. le Premier Ministre et du Secrétaire général de l'OCDE, M. Mathias CORMANN.

C. LES SERVICES ET ORGANES

C.1 Le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique

En 2021, après un processus interne de réflexion stratégique tel que préconisé par la Fonction publique dans le cadre de la gestion par objectifs, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) a élaboré son programme de travail pour la période 2021 à 2024. Ce travail collectif de toute l'équipe permettra au service une poursuite déterminée de ses priorités stratégiques. L'année 2021 s'inscrit donc dans cette orientation, avec, parmi les éléments marquants, notamment :

- **Médias** : la finalisation de la réforme du régime d'aide au journalisme professionnel par l'entrée en vigueur de la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel ; la négociation d'une convention d'une mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales entre l'Etat, CLT-UFA et *RTL Group* pour 2024-2030 ; la signature d'une convention pluriannuelle afin de soutenir le développement de la radio citoyenne ARA ; le dépôt du projet de loi n°7749 visant à moderniser le cadre légal de l'établissement public de radiodiffusion socioculturelle.

- **Connectivité** : l'adoption du nouveau Code de communication électronique par l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2021 portant transposition de la directive (UE) 2018/1972 ; l'organisation d'une conférence d'envergure « *Connecting Tomorrow* », dédiée à la connectivité de nouvelle génération ; le lancement d'un deuxième appel à projet pour projets innovants sur base de la technologie 5G ; l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit 2021-2025 « Une connectivité performante pour tous » ; la constitution du GIE « *MyConnectivity* » pour soutenir le déploiement d'infrastructures de communication.
- **Politique numérique** : la présentation des résultats de la consultation publique en matière d'intelligence artificielle au public ; la négociation d'un paquet de dossiers législatifs européens en matière de gouvernance des données.

A côté de ces points forts, il y a lieu de relever que le SMC a également répondu à un total de 56 questions parlementaires.

Au courant de l'année 2021, l'effectif du SMC a évolué de 33 à 34 collaborateurs.

C.1.1 Médias

C.1.1.1 Audiovisuel

En novembre 2021, le Conseil de Gouvernement a approuvé le renouvellement de la convention portant sur la prestation d'une mission de service public entre l'Etat, CLT-UFA et *RTL Group*. Cette nouvelle version de la convention, qui porte sur les années 2024 à 2030, englobe tant les domaines de la télévision, de la radio et des activités digitales. Les missions de service public confiées à CLT-UFA ont été élargies, notamment en développant davantage les éléments de programme à produire. Par cette convention, l'Etat s'engage à garantir une partie du coût du programme jusqu'à concurrence d'un montant maximum défini au préalable. A cette fin, un projet de loi autorisant l'Etat à participer au financement de la mission de service public en matière de télévision, radio et activités digitales confiée à CLT-UFA et *RTL Group* pour les exercices 2024 à 2030 inclus a été déposé à la Chambre des Députés en novembre 2021.

Le projet de loi n°7877 concernant la modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 propose, entre autres, de confier deux nouvelles missions à l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA). D'une part, celle de l'organisation de la campagne électorale médiatique diffusée à travers les médias chargés d'une mission de service public dans le cadre des élections législatives, européennes et communales, et d'autre part, celle de l'organisation des programmes d'information politique réservés aux partis politiques et groupements de candidats qui sont diffusés par ces mêmes médias en dehors de toute campagne électorale, à savoir les « tribunes libres ».

Le règlement grand-ducal fixant le montant et les modalités de paiement des taxes à percevoir par l'ALIA en matière de surveillance des services de médias audiovisuels et sonores a été modifié. Le montant de la taxe annuelle à percevoir par l'ALIA a été augmenté et le champ d'application a été élargi pour couvrir également les services de médias audiovisuels qui se sont notifiés conformément à l'article 23^{quater} de la loi modifiée sur les médias électroniques, à savoir les services en provenance de pays tiers utilisant une liaison montante luxembourgeoise ou un satellite luxembourgeois. La modification du règlement grand-ducal a ainsi permis une augmentation considérable des moyens financiers propres de l'ALIA.

C.1.1.2 Presse écrite

C.1.1.2.1 Projet de loi relatif à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel

L'année 2021 a vu la transition du régime de promotion de la presse écrite et du régime de la presse en ligne vers le nouveau régime d'aides en faveur du journalisme professionnel, avec l'entrée en vigueur le 15 août 2021 de la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel.

La nouvelle loi instaure trois types d'aides, en l'occurrence : une aide « Maintien au pluralisme », s'adressant aux éditeurs de publications déjà bien établies, une aide « Promotion du pluralisme » pour les éditeurs de type *start-up*, ainsi qu'une aide « Education aux médias et à la citoyenneté » pour les éditeurs citoyens, reconnaissant ainsi leur fonction en tant qu'acteurs médiatiques et socio-culturels complémentaires aux autres médias.

Les publications suivantes bénéficient ainsi du régime « Maintien du pluralisme » : *Contacto – Delano – Journal.lu – L'essentiel – Lëtzebuenger Land – Luxtimes – Paperjam – reporter.lu – Revue – Tageblatt – Télécran – Luxemburger Wort – Woxx – Zeitung vum lëtzebuenger Vollek.*

La publication du site www.lesfrontaliers.lu entre dans le nouveau régime « Promotion du pluralisme » tandis que la publication du magazine « forum » est couverte par le régime « Education aux médias et à la citoyenneté » et la publication Le Quotidien est bénéficiaire du régime transitoire.

La publication du site www.moi.lu reste couverte par le régime transitoire de promotion du journalisme en ligne, en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2021.

Une nouvelle commission « Aide à la presse » a été instituée par arrêté ministériel du 7 octobre 2021, composée de représentants des journalistes et des éditeurs, du milieu académique ainsi que de représentants étatiques.

C.1.1.2.2 Soutien au paysage médiatique

En date du 19 mai 2021, le Ministre des Communications et des Médias a signé une convention pluriannuelle avec Radio ARA. Vu la mission particulière d'un service de radiodiffusion citoyen dans une démocratie et vu l'importance qu'accorde le Gouvernement à l'existence d'un paysage médiatique varié, pluraliste et indépendant, Radio ARA obtiendra ainsi un financement stable pour les années 2021-2025 qui lui permettra le développement des missions définies par la convention, dont la prise en compte de l'audience la plus diverse possible en ce qui concerne le groupe d'âge, la diversité culturelle, sociale et linguistique et l'éducation aux médias.

Dans le cadre de l'article budgétaire libellé « Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique », un subside a été accordé à *Nordlicht TV*.

Par ailleurs, un subside a été accordé au Conseil de presse et à l'Association luxembourgeoise des journalistes professionnels.

C.1.1.3 Etablissement public de radiodiffusion socioculturelle

Le projet de loi portant création de l'établissement public « Média de service public 100,7 » et portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques a été déposé à la Chambre des Députés le 20 janvier 2021 et a été présenté par le Ministre des Communications et des Médias le 20 avril 2021. Il vise à renforcer la radio luxembourgeoise de service public en adaptant le cadre légal de l'actuel établissement de radiodiffusion socioculturelle aux standards internationaux d'aujourd'hui.

C.1.1.4 Pige publicitaire

La pige des investissements publicitaires est commanditée par les maisons d'édition du secteur avec une participation financière de l'Etat. La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit une commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire, aux travaux de laquelle le SMC participe pour le compte de l'Etat. Au courant de 2021 et 2022, la pige, jusqu'ici réalisée au moyen de listes de déclarations d'annonces des maisons d'éditions, transite vers une pige digitalisée.

C.1.1.5 Stratégie DAB+

Les préparations d'une stratégie de déploiement du standard de radiodiffusion numérique DAB+ au Luxembourg se poursuivent. Ainsi, les résultats d'une étude de faisabilité élaborée en 2021 par le *Broadcasting Center Europe* (BCE) ont permis de préparer la conception du réseau. En outre, les préparatifs au niveau budgétaire ont eu lieu afin de combiner le déploiement national avec une couverture à l'intérieur des tunnels du réseau autoroutier. La publication du plan d'action pour le déploiement du réseau DAB+ est prévue pour le deuxième trimestre 2022.

C.1.2 Connectivité

C.1.2.1 Communications électroniques terrestres

C.1.2.1.1 Stratégie 5G

Après la présentation de la stratégie nationale pour la 5G en 2018, les travaux préparatoires et un premier appel à projets 5G en 2019, l'attribution des premières licences liées à la 5G et le lancement des premiers services 5G en 2020, l'année 2021 a vu la 5G prendre de l'élan.

Parmi les 29 projets introduits lors du premier appel à projets, huit projets ont été retenus dans divers domaines d'activités tels que la recherche sur les émissions électromagnétiques des antennes de télécommunication, la connectivité de citoyens, le secteur hospitalier, l'agriculture, la gestion de l'eau et l'utilisation de services de drones grâce à la 5G. La majorité des projets a une durée de deux ans parmi lesquels plusieurs comités de suivi sont organisés afin de permettre aux différents ministères et administrations concernés par la thématique du projet de s'échanger régulièrement avec les porteurs de projets.

En amont de la conférence « *Connecting Tomorrow* », un deuxième appel à projets fut lancé afin d'informer le grand public sur les résultats des études scientifiques autour de la technologie de communication. Trois projets ont été introduits et réalisés lors de ladite conférence et seront encore poursuivis jusqu'en début 2022. Parmi les porteurs de projets figuraient les deux centres de recherche du Luxembourg ainsi que le *Luxembourg Science Center*, qui ont chacun organisé des tables rondes avec différents publics cibles allant d'étudiants jusqu'aux experts de l'écosystème national.

Après le succès des deux premières éditions, le SMC a organisé en 2021 une troisième conférence sur la thématique de la 5G. Placée sous le thème « *Connecting Tomorrow - broadband, 5G and beyond* », la connectivité était discutée dans toutes ses facettes, avec un accent particulier sur la nouvelle stratégie nationale ultra-haut débit. Ainsi, le Ministre des Communications et des Médias a pu confirmer dans son discours d'inauguration la priorité du Gouvernement de soutenir une « connectivité pour tous ». L'événement s'adressait aux décideurs et responsables de projets, au grand public ainsi qu'aux étudiants de BTS qui avaient l'occasion de participer à un atelier « *5G Skills and Jobs* », organisé dans le cadre de la « *Digital Skills and Jobs Coalition Luxembourg* » pour y discuter de connectivité et des compétences et métiers du futur. De plus, des membres du *Science Club* ont pu participer au workshop du *Luxembourg Science Center*.

Le SMC a également clôturé le projet « 5G Lux », projet financé dans le cadre du « *Structural Reform Support Programme* » (SRSP) de la Commission européenne. Les travaux menés par *NTT Data*, *inCITES Consulting* et *LIST Luxembourg* ont abouti en 2021 à deux formations d'initiation à la 5G, à deux ateliers dans le cadre de la conférence « *Connecting tomorrow* » ainsi qu'à un rapport final sur le potentiel de l'écosystème 5G au Luxembourg. Le rapport évoque notamment l'utilité de focaliser les efforts sur les volets d'eSanté, de « *smart agriculture* », de la logistique, de la mobilité, du tourisme, des « *smart communities* » et des finances.

C.1.2.1.2 LuxConnect

En 2021, le SMC a accompagné les investissements stratégiques dans le domaine de la connectivité et des données hébergées au Luxembourg. *LuxConnect* continue à cet égard à mener des projets d'investissement dans la fibre optique. Avec le lancement du supercalculateur « *Meluxina* », *LuxConnect* assure l'hébergement adéquat pour cette machine gérée par *Luxprovide* dans le cadre du réseau de centres de calculs européens (EuroHPC).

C.1.2.1.3 RENITA

En 2021, le service en charge des connectivités radio critiques a poursuivi ses missions ayant pour but d'assurer un service continu et fiable du Réseau national intégré de radiocommunication (RENITA), réseau numérique dédié exclusivement aux services de sécurité et de secours du Luxembourg.

Pour optimiser davantage les moyens de communication et assurer la disponibilité de RENITA dans des situations de crise exceptionnelles, une deuxième station de base mobile a été acquise et livrée en 2021. Cette unité mobile permet la mise à disposition rapide de capacités de communication RENITA et sera opérée par le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS). Elle sera équipée d'une interconnexion satellitaire qui exploite les atouts sécuritaires du satellite GOVSAT-1.

Conscient de la criticité croissante des communications à large bande, le service a lancé un questionnaire pour déterminer les futurs besoins des utilisateurs de RENITA. Un environnement de test a aussi été créé pour évaluer des applications *Push-to-talk* (PTT) qui permettent d'interconnecter le réseau TETRA avec des réseaux à large bande du type 4G ou 5G.

Le service RENITA a soutenu les initiatives de communications radios transfrontalières avec les voisins directs du Luxembourg et reste régulièrement en contact avec les opérateurs des réseaux voisins.

Le service a aussi poursuivi ses efforts visant à perfectionner la couverture radio et à renforcer la sécurité du réseau. Notons que la pandémie COVID-19 n'a eu aucun impact sur la qualité des services RENITA offerts et que le réseau a su démontrer toute sa performance lors des inondations de juillet 2021, évènement qui a sollicité le réseau sur tout le territoire national.

Finalement, le service RENITA a renforcé son attention sur la mise à disposition de couvertures RENITA à l'intérieur de bâtiments. Plusieurs bâtiments administratifs et grandes surfaces disposent désormais d'une couverture RENITA couvrant l'intérieur ainsi que les sous-sols et parkings des bâtiments.

C.1.2.1.4 LU-CIX

La pandémie a continué comme en 2020 à avoir un important impact sur les activités de LU-CIX. L'infrastructure de LU-CIX a enregistré sans incidents de nouveaux pics de trafic tout au long de l'année 2021. LU-CIX a organisé pour la deuxième fois son évènement annuel, les *Luxembourg Internet Days*, de manière 100% virtuelle. Cet évènement a séduit quasiment le même nombre de visiteurs (plus de 1.000 visiteurs inscrits) que les précédentes éditions.

C.1.2.1.5 Transposition du Code des communications électroniques

Le 8 décembre 2021, la Chambre des Députés a approuvé le projet de loi n°7632, qui transpose la directive (UE) 2018/1972 établissant le code des communications électroniques européen, devenue la loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux électroniques et les services de communications électroniques et qui a comme but une refonte et modernisation de la législation en matière de communications électroniques (appelée auparavant « le paquet télécom »). Ceci dans le but de stimuler la concurrence et accroître les investissements dans les infrastructures, afin que les citoyens et les entreprises puissent profiter d'une connectivité de haute qualité, d'un niveau élevé de protection du consommateur et d'un large choix de services numériques innovants. Cette modernisation du cadre actuel sur les communications électroniques s'inscrit dans la politique de connectivité du Gouvernement dans le cadre de la stratégie 5G et de la stratégie ultra-haut débit.

Grâce à cette loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux électroniques et les services de communications électroniques, le secteur des services des télécommunications reçoit un cadre légal adapté aux évolutions rapides du marché des télécoms, tel que le développement de la 5G, les services IoT et les services M2M. Pour les opérateurs de télécommunications, les règles en matière d'accès des opérateurs aux réseaux encourageront la concurrence et permettent aux entreprises d'investir plus facilement dans de nouvelles infrastructures à très haute capacité, surtout dans des zones faiblement peuplées. Une baisse significative des coûts de déploiement du *last mile* devrait donc voir le jour.

Ainsi, un des enjeux majeurs de la stratégie ultra-haut débit peut être attaqué plus efficacement : la fermeture du clivage numérique dû aux infrastructures. D'ailleurs, ce cadre facilitera également le déploiement de la 5G, puisque celui-ci peut contribuer significativement à couvrir des zones difficiles d'accès.

Face à l'apparition de nouveaux modèles économiques et de services numériques innovants sur le marché des télécoms, le consommateur dispose de choix nouveaux. Il a davantage besoin de transparence, mais aussi de plus de sécurité. Les consommateurs bénéficieront d'un niveau de protection plus élevé puisque le cadre crée de nouveaux droits pour les consommateurs, par exemple en ce qui concerne l'obtention d'informations claires et concises lors de la conclusion du contrat. Ainsi, les consommateurs seront mieux informés par la fourniture d'un récapitulatif contractuel reprenant de manière claire et facilement lisible, les clauses essentielles du contrat. Dans le même esprit, le rôle de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) est renforcé, aussi bien au niveau de la régulation de marché qu'au niveau de la protection des consommateurs.

C.1.2.1.6 Stratégie nationale « Une connectivité performante pour tous »

Dans le *benchmark* européen, le Luxembourg est désormais classé 3^e pays en termes de développement des infrastructures ultra-haut débit. Les infrastructures de fibre optique et de câblage coaxial (DOCSIS 3.1) couvrent plus de 95% des ménages en 2021 et sont complétées par les réseaux 4G et 5G ainsi que par l'infrastructure cuivre délivrant dans la majorité des cas jusqu'à 100 Mbps.

Suite à ces bons résultats, fruit de la stratégie ultra-haut débit élaborée en 2010, la nouvelle stratégie ultra-haut débit 2021-2025 se focalise sur le consommateur final privé et professionnel. Celle-ci a été mise en place en étroite coordination avec les acteurs du terrain et les parties prenantes, et a été présentée lors de la conférence « *Connecting Tomorrow* » en octobre 2021.

Quatre des cinq objectifs adressent des défis ressentis par le consommateur privé :

1. faciliter l'accès aux services haut débit pour les ménages les plus démunis ;
2. accélérer le déploiement d'abonnements ultra-haut débit sur base de technologies évolutives ;
3. assurer l'accès à une infrastructure performante couvrant les besoins de connectivité actuels et futurs pour les ménages privés, indépendamment de leur situation géographique ; et
4. améliorer la transparence et la protection des consommateurs.

En ce qui concerne le marché professionnel, le Luxembourg dispose d'un écosystème bien établi et diversifié où l'ambition demeure de garder cette dynamique positive et de placer le Luxembourg comme plateforme ICT internationale de premier plan.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le SMC a fondé ensemble avec Lu-Cix G.I.E. le groupement d'intérêt économique « *MyConnectivity* », permettant le recrutement d'une équipe dédiée présente sur le terrain pour coordonner avec les différents acteurs impliqués (c.f. 1.2.1.7).

En outre, le SMC représente le Luxembourg au sein des comités de programme des programmes « *Connecting Europe Facilities : Digital* » et « *Digital Europe Programme* ». Tandis que leurs programmes de travail n'ont pu être votés par tous les Etats membres qu'en décembre 2021, le SMC a déjà largement informé les potentiels porteurs de projet des volets couverts et des opportunités de ces programmes en terme d'amélioration de la connectivité du pays. Ce travail s'inscrit aussi dans le rôle que le SMC assure en tant que « *broadband competence office* » au sein de ce réseau européen.

C.1.2.1.7 MyConnectivity GIE

Dans le cadre de la stratégie ultra-haut débit, le besoin d'une équipe dédiée, assurant un suivi des différents travaux au niveau local ou régional, s'est manifesté. Un besoin similaire émanait aussi du projet 5G Lux : un besoin de concertation renforcée des différentes parties prenantes travaillant sur la connectivité mobile. C'est ainsi que le besoin d'un groupement d'intérêt économique a pris forme. Les statuts et le comité de ce G.I.E. ont été approuvés en décembre 2021.

C.1.2.2 Les communications satellitaires et les activités spatiales

C.1.2.2.1 SES

Le déploiement des nouvelles méga constellations satellitaires (*Starlink, OneWeb, Amazon Kuiper, Guowang* en Chine et au Rwanda) au niveau mondial progresse et continue d'impacter le secteur et les opérateurs établis. Face à ces développements, la Commission européenne a confirmé son intention de lancer une constellation de satellites de communication sécurisée afin d'assurer la souveraineté technologique de l'Europe et de rester compétitif face aux projets de constellation américaines, chinoises et autres. L'année 2021 a été marquée par les préparatifs de ce projet d'envergure, notamment des études de faisabilité, en vue d'un projet de règlement européen début 2022. Les premiers services sont prévus d'entrer en opération à partir de 2024.

Le SMC reste impliqué via son commissaire au niveau de la gestion de la concession entre l'Etat et SES et assure le suivi des développements de la société et de ses projets clés. La nouvelle concession entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, ce qui marque également le lancement du nouveau fonds d'investissement, ciblant plus spécifiquement l'industrie des communications satellitaires. Finalement, le SMC continue de supporter les activités de développement commercial, en facilitant l'interface avec les ministères luxembourgeois et les gouvernements de pays cibles, tel que le Kazakhstan, l'Inde ou les pays de l'Amérique latine.

C.1.2.2.2 Acteurs « *New Space* »

Au cours de 2021, suite à des demandes de renseignement reçues de la part de quelques entités intéressées d'exercer une activité spatiale au Luxembourg, le SMC a eu plusieurs réunions avec la *Luxembourg Space Agency* ainsi que l'ILR concernant les procédures à observer pour la mise en œuvre d'activités dans l'espace, notamment en ce qui concerne l'autorisation, l'enregistrement des objets spatiaux et l'utilisation des fréquences nécessaires.

En juin 2021, le Gouvernement a accordé un avenant au contrat de concession signé avec *Spire Global Luxembourg* s.à r.l. autorisant la société à étendre le champ d'application de ses activités de trois missions additionnelles.

En termes d'activités spatiales, 2021 a été une année importante pour deux sociétés luxembourgeoises bénéficiant d'une concession accordée par le Gouvernement, notamment grâce au lancement réussi de dix satellites de type *Cubesat*, dont le lancement de six satellites de *Spire Global Luxembourg s.à r.l.* en janvier et en juin 2021 et le lancement de quatre satellites de *Kleos Space S.A.* en juin 2021. Ces deux entreprises ont prévu de lancer d'autres satellites en 2022.

Le SMC est également saisi de multiples demandes pour l'allocation de fréquences par des sociétés ayant prévu de lancer des satellites en orbite terrestre basse. Ces dossiers sont actuellement en cours d'étude et pourraient se concrétiser en 2022.

C.1.2.2.3 Quantum Communication Infrastructure

Le projet LuxQCI trouve son origine dans l'initiative de la Commission européenne dénommée *European Quantum Communication Infrastructure* (EuroQCI) qui a démarré pour le Luxembourg avec la signature en juin 2019 d'une déclaration de coopération entre sept Etats membres européens. Aujourd'hui cette déclaration de coopération a trouvé l'adhésion des 27 Etats membres de l'Union européenne.

Le projet LuxQCI a pour but de développer et de déployer au Luxembourg une infrastructure de communication ultra-sécurisée basée sur les technologies quantiques. Le projet est chapeauté par le SMC sachant que le projet est mis en œuvre par un consortium mené par *SES Techcom*. Le budget total pour le projet qui s'étend sur une période de 2020 à 2026 est estimé à environ 31 millions €, dont 10 millions € en provenance de la facilité pour la reprise et la résilience (RFF).

L'année 2021 a été une année importante pour le projet LuxQCI avec une feuille de route mieux définie, une première phase ayant pour but de définir certains aspects du projet (utilisateurs, architecture, besoins de financement etc.) bouclée en décembre 2021 et le volet financier renforcé par l'adoption du plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg par la Commission européenne en juin 2021.

C.1.2.2.4 Galileo PRS

L'équipe en charge de la gestion d'autorité PRS responsable (angl. *Competent PRS Authority* ou CPA) a poursuivi les démarches nécessaires en vue de la phase IOC (*Initial Operational Capability*) du système PRS (angl. *Public Regulated Service*) du système Galileo.

C.1.2.2.5 Autorité Compétente GOVSATCOM

Le règlement (UE) 2021/696 de 2021 établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial définit les quatre domaines suivants :

- le système de géolocalisation par satellites Galileo / PRS ;
- les communications gouvernementales par satellites (GOVSATCOM) ;
- l'observation terrestre (Copernicus) ; et
- SSA (*Space Situation Awareness*) et SST (*Space Surveillance and Tracking*).

Pour contrôler l'accès aux technologies Galileo et GOVSATCOM et pour en garantir la sécurité, le programme spatial demande à chaque pays de créer des autorités compétentes respectives, la CPA couvrant le domaine Galileo, respectivement l'autorité compétente GOVSATCOM (CGA) couvrant le domaine GOVSATCOM.

Les activités de la CGA étant similaires à celles de la CPA, et avec l'accord des différentes parties prenantes nationales (sur demande particulière de la LSA), le Premier Ministre a officiellement nommé le département du SMC en charge de la gestion de RENITA et de la CPA comme « Autorité Compétente GOVSATCOM ».

A l'heure actuelle, les règlements européens définissant les rôles et modes de fonctionnement des CGA (à l'image des normes minimales communes PRS) n'existent pas encore. Pour cette raison, il n'y a pas encore eu d'initiative de rédaction d'un règlement grand-ducal équivalent à celui de la CPA.

C.1.2.3 Les services postaux

Le 1^{er} décembre 2021, la durée du contrat de concession d'émettre des timbres-poste conclu entre le l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et POST Luxembourg fut prolongée pour une période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2029, pendant laquelle POST Luxembourg est reconduite, suite au Règlement ILR/P19/6 du 6 novembre 2019, dans sa mission de prestataire du service postal universel.

C.1.3 Politique numérique

Les nouvelles technologies, en particulier numériques, amènent le SMC à œuvrer à la fois pour faciliter le libre flux des données, notamment au sein de l'Union européenne, tout en assurant un niveau élevé de protection des données à caractère personnel. Dans les domaines de la protection des données personnelles, de l'intelligence artificielle ou dans l'open data, le SMC a poursuivi son travail en matière de politique des données innovante et centrée sur l'humain.

C.1.3.1 Protection des données personnelles

Le SMC a contribué à l'élaboration de la position gouvernementale sur la proposition de révision du chapitre II de la Constitution (doc. parl. n°7755) pour la partie protection des données. Le SMC a aussi présenté des éléments de réponse à plus d'une vingtaine de questions parlementaires en lien avec la protection des données.

Le Luxembourg a connu, en 2018, une réforme du régime de protection de ces données, avec l'entrée en application du Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») et de la loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données (« CNPD ») et du régime général sur la protection des données. Depuis ce changement, il s'agit pour le SMC d'accompagner certains développements émergents (p. ex. le lien avec l'intelligence artificielle, ou avec les communications électroniques), ainsi que d'assurer une articulation entre la protection des données à caractère personnel et des secteurs connexes (p. ex. en lien avec la lutte contre la pandémie COVID-19).

De plus, le SMC constitue le point d'ancrage de la CNPD avec l'administration étatique. En 2021, la CNPD a continué de monter en puissance eu égard à ses nouvelles compétences, tâches et pouvoirs attribués par le RGPD, et elle a notamment adopté et publié ses premières décisions. Le SMC a continué de veiller à ce qu'elle soit dotée des ressources adaptées, a pris acte du départ d'un des quatre membres effectifs du collège de la CNPD et proposé la nomination d'un nouveau membre effectif ainsi que le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé.

Le SMC porte la voix luxembourgeoise dans certaines instances internationales pertinentes en matière de protection des données. En 2021, il a contribué aux travaux de divers groupes de travail du Conseil de l'Union européenne et au Comité de l'article 93 du RGPD. L'année a notamment été marquée par l'adoption de diverses positions du Conseil dans ce secteur : celles en faveur des décisions d'adéquation avec le Royaume-Uni et avec la République de Corée (qui facilitent le transfert des données personnelles entre l'Espace économique européen (EEE) et ces pays) ; celles en faveur de deux séries de clauses contractuelles (l'une pouvant être utilisée entre les responsables du traitement et les sous-traitants, et l'autre pour le transfert de données personnelles vers les pays tiers à l'EEE) ; et celle concernant la proposition de règlement « vie privée et communications électroniques » (*ePrivacy*). Le règlement (UE) 2021/1232 relatif à une dérogation temporaire des règles *ePrivacy* aux fins de lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants en ligne a également été adopté.

Le SMC suit aussi les travaux du Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (« Convention 108 ») du Conseil de l'Europe, ainsi que ceux du Groupe de travail sur la protection et la gouvernance des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

C.1.3.2 Intelligence artificielle

Dans le cadre de la vision stratégique en matière d'intelligence artificielle (IA) publiée en 2019, le SMC, ensemble avec le Ministère de la Digitalisation et le *Luxembourg Institute for Social and Economic Research* (LISER), a recueilli l'avis du public sur sa perception de l'intelligence artificielle (IA). En avril 2021, les résultats représentatifs de cette consultation ont été présentés lors d'une conférence de presse. Les résultats contribuent à l'élaboration des politiques en matière d'IA et une communication grand public sur ce sujet est prévue pour 2022. La deuxième édition de l'appel à projet AI4GOV a eu lieu en 2021 avec un nombre de projets soutenus par le SMC, le Service information et presse et le Ministère de la Digitalisation.

Egalement dans le cadre de la vision stratégique en matière d'IA, l'offre éducative a été développée afin de proposer un cours d'éthique en IA à l'Institut national d'administration publique (INAP), mais aussi des offres grand public (cf. compétences numériques avancées). Au niveau international, le SMC a représenté le Luxembourg dans divers *fora*, dont notamment le Comité *ad-hoc* en matière d'IA auprès du Conseil de l'Europe.

C.1.3.3 Open Data

Le 11 novembre 2021, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public. Cette nouvelle loi, entrée en vigueur le 7 décembre 2021, transpose la deuxième refonte de la directive UE initiale de 2003. En substance, cette deuxième refonte est caractérisée par un élargissement considérable du champ d'application. Si auparavant, la directive visait les organismes du secteur public, la nouvelle directive inclut également les entreprises publiques ainsi que les données de la recherche. La nouvelle directive accorde également une attention particulière aux jeux de données à forte valeur ajoutée, comme par exemple des images satellitaires ou des données de mobilité. Une liste exacte des types de données de forte valeur, qui devront être mis à disposition gratuitement et librement, est toujours en cours d'élaboration et prendra la forme d'un acte d'exécution.

C.1.4 Digital Luxembourg

C.1.4.1 Transformation digitale, communication

Alors que l'initiative *Digital Luxembourg* a pu développer une image de marque forte à travers les différents projets soutenus depuis 2014, les coordinateurs de l'initiative ont préparé en 2021 une transition vers une nouvelle étape du projet afin de satisfaire les besoins de soutien à des projets innovants. Au courant de 2022, la marque transitionnera vers le slogan « *innovative initiatives* » afin d'adapter son champ d'action à l'évolution de l'environnement.

C.1.4.2 Compétences numériques

Pour contribuer à remédier au défi de la pénurie de professionnels en technologies de l'information, le SMC, à travers l'initiative *Digital Luxembourg* et en étroite coopération avec les ministères-clés, l'Université du Luxembourg et le secteur privé, encourage et cofinance des projets « *digital skills* ».

Au courant de 2021, *Digital Luxembourg* a :

- confirmé son soutien au projet de formation-phare « *Lux Tech School* », une formation extra-scolaire de jeunes *digital leaders* qui se réjouit d'un nombre croissant de lycéens ;
- lancé, en collaboration avec l'INAP, un « *AI Ethics course* » pour les parties prenantes IA du secteur public ;
- lancé, en collaboration avec le Centre de compétences de l'Université, une formation en mode « *blended* » sur les opportunités et les défis du 5G ;
- lancé, en collaboration avec le Centre de compétences de l'Université, une formation en mode « *blended* » sur les éléments de base en intelligence artificielle (février – avril 2021). La formation www.elementsofai.lu repose sur une plateforme MOOC créée par l'institut technologique *Reaktor* et l'Université de Helsinki. Cette formation se réjouit d'un grand succès au Luxembourg et en Europe.

Pour renforcer la résilience du Luxembourg au lendemain de la pandémie, M. le Ministre des Communication et des Médias et M. Sundar Pichai, le PDG de Google, ont annoncé un partenariat dans le domaine du « *digital learning* ». 250 licences « *Google Career Certificate* » sont mises à disposition gratuitement à des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, 1.000 licences de formation en e-business '*Grow with Google*' sont accordées aux PME et *start-ups* intéressées à travers la Chambre de commerce et la *House of Entrepreneurship*.

Digital Luxembourg pilote la « *Digital Skills and Jobs Coalition Luxembourg* » (DSJC), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Elle a pour but de réunir toutes les parties prenantes des compétences numériques du pays et de promouvoir les projets liés aux « *digital skills* ». En 2021, le nombre de membres adhérant à la « *digital coalition* » est passé de 52 à 60. Deux webinaires sur « *skills for the space industry* » et « *digital skills in traditional sectors* » ainsi qu'une visite du « *Luxembourg Science Centre* » ont été organisés pour les membres.

Digital Luxembourg a mandaté IMS Luxembourg pour un événement « *Digital Skills Matchmaking* » en septembre 2021 lors de l'*ICT Spring*. L'objectif était de mobiliser des entreprises membres IMS en tant que contributeurs à des initiatives « *digital skills* ». Seize partenariats ont pu être signés.

Le 22 avril 2021, à l'occasion de la journée européenne en faveur des femmes dans le numérique initiée par la Commission européenne, le SMC, ensemble avec le Ministère de l'Egalité entre les femmes et hommes, a organisé une campagne mettant en lumière les défis et opportunités pour les femmes qui souhaitent travailler dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).

Le SMC représente également le Luxembourg dans le groupe de travail sur les compétences numériques instauré par la Commission européenne.

C.1.4.3 Infrachain

L'année 2021 fut marquée par un accroissement sensible des effectifs. Ainsi l'a.s.b.l. *Infrachain* comptait au 31 décembre trois employés, soit 2,5 ETP.

En début d'année, EBSILUX a démarré (<https://www.ebsilux.lu>). *Infrachain* participe à ce projet aux côtés du *Luxembourg Institute of Science and Technology* (LIST), du *Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust* (SnT) et du Ministère de la Digitalisation. Ce dernier en assure également le co-financement ensemble avec l'Union européenne dans le cadre du programme CEF-Telecom. Outre la gestion d'un nœud de la *blockchain* européenne EBSI, le projet vise à déployer au Luxembourg le cas d'utilisation européen DIPLOMA qui permet d'enregistrer sur la *blockchain* les diplômes (universitaires) et de contrôler leur validité afin notamment de lutter contre la fraude et d'augmenter la mobilité des étudiants. Fin 2021, *Infrachain* assurait la gestion des deux nœuds EBSI du Luxembourg.

Infrachain, ensemble avec huit organisations et sociétés membres, était fort impliquée en 2021 dans le projet européen TOKEN (<https://token-project.eu/>) qui vise à mettre en œuvre des projets *blockchain* dans le secteur public. *Infrachain* est responsable de l'exécution du dernier *work package* qui doit aboutir à un modèle pour assurer la pérennité du projet au-delà de la phase de financement européenne.

En partenariat avec ses membres Compellio, LIST et Talao, *Infrachain* a participé à l'appel à solutions « *Trust my data* » lancé par le *GovTechLab*. Le défi consistait à développer un concept global et à mettre en œuvre les différentes briques techniques pour l'émission d'attestations numériques vérifiables par l'Etat, en se basant sur le cas concret du certificat de résidence. Le *consortium* mené par *Infrachain* a passé avec succès la première étape de sélection et a pu se classer 2^e lors de la sélection finale.

Au troisième trimestre 2021, le SMC a chargé *Infrachain* de réaliser une enquête auprès de l'écosystème *blockchain* luxembourgeois en vue d'évaluer le positionnement concurrentiel actuel du Luxembourg dans le domaine de la *blockchain* et la nécessité d'actions supplémentaires.

C.1.4.4 Luxembourg Blockchain Lab

Infrachain est la force motrice, aux côtés de la *Luxembourg House of Financial Technology* (LHoFT), du *Luxembourg Blockchain Lab* (www.blockchainlab.lu, LBL), pôle d'excellence *blockchain* auquel sont également associés le LIST, *Lëtzblokk* et le SnT.

Du 26 au 30 avril, le LBL a organisé avec succès la première *Luxembourg blockchain week* (<https://www.blockchainweek.lu>). La conférence virtuelle a rassemblé plus de 1.000 participants

et 90 orateurs dont le Premier Ministre et le Ministre des Finances. 60% des orateurs étaient *C-level* et 25% des femmes. La Banque européenne d'investissement (BEI) y a annoncé officiellement le lendemain de son émission sa toute première obligation numérique sur une *blockchain* publique.

En 2021, le focus du LBL était sur la définition d'un plan d'affaires. En septembre, les initiateurs du Lab ont soumis au Ministre de l'Economie une demande d'« aide à l'investissement dans des pôles d'innovation et à la gestion de pôles d'innovation ».

C.1.5 Activités internationales

C.1.5.1 Politique européenne

C.1.5.1.1 Path to the Digital Decade - PDD

Suite à sa communication sur la boussole numérique 2030 publiée en mars 2021, la Commission européenne a présenté le 15 septembre 2021 son programme d'action à l'horizon 2030 « La voie à suivre pour la décennie numérique » (*Path to the Digital Decade – PDD*). Il s'agit d'un projet de décision du Parlement européen et du Conseil de l'UE qui a vocation d'établir un certain nombre d'objectifs généraux et concrets d'ici 2030 pour soutenir la transition numérique dans le domaine des compétences numériques, des infrastructures de connectivité et de la numérisation des secteurs publics et privés. Le programme politique est accompagné d'une déclaration solennelle interinstitutionnelle sur les droits et principes dans le domaine du numérique qui sera négocié au cours de l'année 2022.

C.1.5.1.2 ePrivacy

La Commission européenne a adopté le 10 janvier la proposition de règlement *e-Privacy* afin de remplacer la Directive 2002/58/CE (« vie privée et communications électroniques »). La proposition vise à la fois à apporter des règles spécifiques au secteur des communications électroniques et à compléter le RGPD en ce qui concerne leur protection. Etant donné que la présidence portugaise a réussi à trouver un accord au niveau du Conseil, les co-législateurs ont entamé les négociations interinstitutionnelles.

C.1.5.1.3 DGA

Présenté par la Commission européenne en novembre 2020, l'Acte sur la Gouvernance des données (DGA) vise à favoriser la disponibilité des données en libérant certaines données détenues par le secteur public (en complémentarité de la Directive (UE) 2019/1024 – Directive PSI), en augmentant la confiance dans les intermédiaires de données en leur donnant un cadre juridique et en introduisant le concept de l'altruisme des données (permettant aux entreprises et aux particuliers de mettre volontairement leurs données à disposition pour le bien commun au sens large, dans des conditions claires).

Suite à des négociations intenses sous les présidences portugaise et slovène du Conseil de l'UE, les co-législateurs ont trouvé un accord en novembre 2021. La publication au Journal officiel de l'Union européenne est attendue pour l'année 2022.

C.1.5.1.4 Dossier Intelligence Artificielle

Le 21 avril 2021, La Commission européenne a publié une nouvelle proposition de règlement sur l'intelligence artificielle. La proposition de nouvelles règles pour encadrer les systèmes IA a surtout vocation à fournir la sécurité et clarté juridique nécessaire aux acteurs du domaine (fournisseur et utilisateurs) pour développer leurs systèmes dans un environnement clair et prévisible.

Le Conseil a entamé les premières discussions sous présidence portugaise. La présidence slovène du Conseil de l'UE a conclu une première lecture entière du texte. Les discussions continueront sous présidence française du Conseil de l'UE.

C.1.5.2 Conseil de l'Europe

Du 10 au 11 juin 2021 a eu lieu une Conférence en ligne des ministres responsables des médias et de la société de l'information avec comme sujet « Intelligence artificielle – Une politique intelligente – Défis et opportunités pour les médias et la démocratie ». Dans son intervention, le Ministre des Communication et des Médias a souligné le rôle vital du journalisme professionnel, notamment pour lutter contre les phénomènes de désinformation et de mésinformation. Les ministres se sont aussi échangés sur le dangereux recul dans le domaine de la sécurité des journalistes et ont discuté des moyens pour renforcer la résilience des cadres de protection des droits de l'homme afin de respecter le rôle fondamental de la liberté d'expression dans les sociétés démocratiques.

En outre, le SMC a participé aux discussions et négociations dans le cadre du Comité *ad-hoc* intelligence artificielle.

C.1.5.3 OCDE

En 2021, le SMC a participé aux réunions virtuelles du Comité de la politique de l'économie numérique (CPEN) de l'OCDE.

Digital Luxembourg a participé aux entretiens bilatéraux « *digital skills* » avec l'OCDE pour contribuer à l'élaboration de la « *National Skills Strategy* » pour lequel l'OCDE est mandatée par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ensemble avec l'ADEM.

Le *Digital Economy Outlook*, une publication reconnue du *Committee on Digital Economy Policy* (CDEP), répertorie les stratégies digitales mises en œuvre dans les pays membres de l'OCDE. En 2021, en collaboration avec les instances concernées, le SMC a coordonné la contribution du Luxembourg en ce qui concerne les données des opérateurs de télécommunication et les instruments législatifs inhérents à la régulation des infrastructures de télécommunication.

C.1.5.4 ICANN

L'*Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), régulateur international des adresses IP et noms de domaines, est une des organisations-clé qui forment la gouvernance de l'Internet.

Le SMC représente le Luxembourg tant dans le « *Governmental Advisory Committee* (GAC) » de l'ICANN ainsi qu'au *High Level Group of Internet Governance* de la Commission européenne. Dans le contexte de la gouvernance d'internet, les thèmes importants en 2021 furent la mise en

œuvre d'un système d'accès universel aux données des propriétaires de noms de domaines par le pouvoir public, et ceci dans le respect du RGPD, ainsi que l'élaboration d'une approche d'intérêt public concernant la protection des dénominations géographiques dans le cadre de nouvelles extensions de noms de domaines génériques de premier niveau.

C.1.5.5 Union postale universelle (UPU)

Le 27^e Congrès postal universel s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 27 août 2021. A cause de la pandémie de COVID-19 la délégation luxembourgeoise (Ministère d'Etat/SMC ; ILR ; POST Luxembourg) a suivi les travaux en ligne. Le Luxembourg a donné procuration à la Bulgarie pour le représenter sur place lors des élections et de la signature des actes finals.

Le 27^e Congrès de l'UPU a élu un nouveau directeur général (M. Masahiko METOKI (Japon)) et un nouveau directeur général adjoint (M. Marjan OSWALD (Slovénie)) pour diriger l'UPU jusqu'en 2025. Le Congrès a adopté une nouvelle stratégie pour 2021-2025 qui est centrée sur la fourniture de services et de solutions à ses membres et qui a pour but de générer des revenus à partir de ces services et solutions. Le Congrès a également approuvé les prochaines étapes de la réforme du système de rémunération. Les frais terminaux ont été modifiés en vue d'une harmonisation progressive des plafonds de prix pour les différentes catégories de lettres.

Le Congrès a en outre pris des décisions en matière de durabilité dont celle de développer des services postaux neutres en carbone. Un Congrès extraordinaire en 2023 examinera la question de l'ouverture de la participation de l'UPU à d'autres acteurs plus larges du secteur postal tels que les fournisseurs de livraison et plateformes de commerce électronique.

C.1.6 Programme de travail

L'année 2021 fut également marquée par l'élaboration d'un programme de travail pour le SMC. Ce document, qui définit les grandes orientations stratégiques du Service pour les trois années à venir, est le fruit d'un long processus collaboratif, impliquant tous les agents du SMC ainsi que ses partenaires les plus proches. Ensemble, les collaboratrices et collaborateurs du SMC ont défini une vision ainsi que les étapes et le chemin pour y parvenir. La signature du document par le Ministre des Communications et Médias constitue un nouveau point de départ, à savoir la mise en œuvre des objectifs et projets, tels que définis dans le programme de travail et conformément à l'accord de coalition.

C.1.7 Structures liées

Le SMC est le point de contact pour les structures suivantes :

C.1.7.1 Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat (CGPD)

Les missions du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat (CGPD) sont axées sur le développement de la promotion des bonnes pratiques de la protection des données et sur la mise en œuvre cohérente au sein de l'administration étatique des politiques y afférentes.

Suite à la nomination du nouveau Commissaire du gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat et le renforcement de l'équipe du Commissariat par trois juristes, le Commissariat a revu son organisation interne afin de mieux répondre aux demandes croissantes provenant de plus de 150 entités étatiques et communales.

Le Commissariat a été amené à conseiller et assister les entités desservies au sujet de la conformité de leurs activités quotidiennes au règlement général sur la protection des données et dans la gestion de projets d'envergure transversale, tels que la lutte contre la pandémie COVID-19, la recherche scientifique, l'intelligence artificielle ainsi que l'archivage d'informations dans l'intérêt public. Le Commissariat a également participé aux travaux de la Commission consultative pour l'évaluation de la vidéosurveillance opérée par la Police grand-ducale (*Visupol*). En outre, l'accent a été mis sur une refonte des programmes de formation et de sensibilisation des agents de l'Etat ainsi que sur le développement d'un programme de formation en ligne (*e-learning*), et ceci en concertation avec l'Institut national d'administration publique (INAP) et la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

C.1.7.2 Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (*Film Fund Luxembourg*), placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre l'ensemble de la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement.

Ainsi le Fonds est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives, de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle telles que la promotion, les accords de coproduction et les certificats de nationalité des œuvres. Il soutient un certain nombre d'initiatives européennes : il siège au comité de direction et à différents groupes de travail du fonds paneuropéen de soutien Eurimages du Conseil de l'Europe ; il est membre des associations européennes EFADs (*European Film Agency Directors*), EFP (*European Film Promotion*), EFARN (*European Film Agencies Research Network*) et il est partenaire des initiatives organisées dans le cadre de la Francophonie. Le Fonds héberge également le point de contact national du programme MEDIA de la Commission européenne pour le cinéma et l'audiovisuel (« *Creative Europe MEDIA Desk* »).

Le Fonds a suivi en 2021 sa politique de soutien au secteur de la production audiovisuelle dans la continuité des années précédentes notamment, en réitérant son partenariat avec le Fonds des Médias du Canada pour le co-développement et la coproduction et en signant un nouvel accord avec le Fonds portugais ICA (*Instituto do Cinema e do Audiovisual*) pour le co-développement de projets audiovisuels bilatéraux. Enfin, le Fonds et RTL ont lancé simultanément trois appels à projets pour concepts et formats de télévision.

C.1.7.2.1 Aides financières sélectives

Afin d'encourager la création cinématographique et de promouvoir le développement du secteur de la production audiovisuelle, le comité de sélection du Fonds a statué pour l'année budgétaire 2021 sur 148 demandes d'aide financière sélective et a distribué 84 aides pour un montant total de 40.000.299 €. 19 aides à l'écriture et/ou au développement ont été accordées pour un montant de 840.000 € et 43 aides à la production pour un montant de 37.606.987 €. Quatre projets « *Cineworld* » ont obtenu un montant total de 655.000 € (aides financières sélectives à la production). 18 aides complémentaires COVID-19 ont été allouées pour un montant de 898.312 €.

C.1.7.2.2 Autres aides

Le Fonds a alloué vingt aides « Carte Blanche » pour 349.427 € et dix aides à des projets de clips musicaux pour 93.878 €.

Le Fonds a accordé seize aides à la promotion pour 219.080 €, dix bourses pour 17.049 €, quatre subsides pour 16.806 € et une récompense pour 1.000 €.

Dans le cadre de ses partenariats à l'étranger, le Fonds a soutenu quatre projets avec le Fonds des Médias du Canada pour un montant de 127.475 €, un projet avec la chaîne de télévision franco-allemande ARTE pour un montant de 30.000 €, un projet avec le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges pour un montant de 200.000 € et trois projets avec le Fonds ICA du Portugal pour un montant de 52.500 €.

C.1.7.2.3 Promotion, nominations et récompenses

Afin de favoriser le rayonnement et la promotion des œuvres audiovisuelles luxembourgeoises, le Fonds a participé¹ à plusieurs marchés et festivals au Luxembourg (*Luxembourg City Film Festival*, *CinEast*, *British and Irish Film Season*, Foire de l'Étudiant) et à l'étranger : à la Berlinale, au marché du film de Cannes, au marché du documentaire *Sunny Side of the Doc* de La Rochelle et au marché nord-américain de Toronto.

Dans le domaine de l'animation et des transmédias, le Fonds était présent au marché international du film d'animation d'Annecy, au *Cartoon Forum* de Toulouse et au *Cartoon Movie* de Bordeaux.

Afin de suivre les dernières tendances du domaine de la réalité virtuelle, le Fonds a assisté aux rencontres professionnelles et rendez-vous individuels organisés au *IFFR x VR Days* (Rotterdam), au IDFA Forum (Amsterdam), au *XR Financing Market* du *NewImages Festival* (Paris), au *Venice XR* (Venise) et au *NUMIX Lab* (Paris).

Nominations, récompenses ou premières mondiales témoignent de ce rayonnement du cinéma luxembourgeois à l'étranger lors notamment :

- de grands prix tels que les *Golden Globes* (deux nominations – *Deux* et *Wolfwalkers*), les *César* (quatre nominations et deux prix pour *Deux* – *Tarantula Luxembourg*), les *Oscars* (deux nominations – *Collective* et *Wolfwalkers*), les Trophées Francophones du Cinéma (une nomination – *Zero Impunity*), les *European Film Awards* (quatre nominations – *Where is Anne Frank*, *Wolfwalkers* et *Bad Luck Banging or Loony Porn* (deux nominations) ;
- de Festivals internationaux tels que la Berlinale (trois films en sélection et l'Ours d'or pour *Bad Luck Banging or Loony Porn* – Paul Thiltges Distributions), le Festival International du Film de Cannes (trois sélections – *Les Intranquilles* (compétition officielle), *Where is Anne Frank* et *Le Sommet des Dieux*), le Festival International du Film de Locarno (Prix du public pour *Hinterland*), le Festival du Film Francophone d'Angoulême (une sélection en compétition – *Le Chemin du Bonheur*), la Mostra de Venise (Prix de la meilleure expérience immersive au Venice VR Expanded pour *Le Bal de Paris* – Fabrique d'Images).

C.1.7.2.4 Événements marquants de l'année 2021 : la Réalité Virtuelle et la 9e édition du *Lëtzebuurger Filmpräis*

Le Fonds a continué en 2021 ses actions de promotion et de sensibilisation aux contenus nouveaux médias en reconduisant pour la 4^e année consécutive son pavillon de réalité virtuelle. Ce dernier est organisé en collaboration avec PHI Montréal et avec le soutien de *Digital Luxembourg* dans le cadre de la 11^e édition du *Luxembourg City Film Festival*.

Du 4 au 14 mars, un cinéma VR proposant une programmation d'une douzaine de films 360° dont trois œuvres luxembourgeoises, a investi les murs de *Neimënster* selon le protocole sanitaire en vigueur. Malgré une jauge réduite, le Pavillon a connu un énorme succès incitant les organisateurs à prolonger l'initiative jusqu'au 31 mai 2021.

Le Fonds a souhaité innover en adaptant l'offre du Pavillon VR par la mise en place d'une formule « *VR to Go* » qui propose des casques de réalité virtuelle à la location et permet au grand public de découvrir chez eux les œuvres immersives proposées par le Pavillon.

¹ En raison de la crise sanitaire, la majorité des marchés et festivals ont eu lieu en ligne en 2021.

Le Fonds a par ailleurs installé en juin une deuxième exposition d'œuvres en réalité virtuelle dans le cadre d'une collaboration avec le *Luxembourg City Film Festival* et le Casino Forum d'art contemporain. « XR3 », évènement international inédit initié par *NewImages Festival* (le festival de la création numérique et des mondes virtuels de Paris), le *Tribeca Film Festival* de New York et *Cannes XR*, a ainsi pu être montré au Luxembourg grâce à quatre stations de réalité virtuelle mises gratuitement à la disposition du public. L'offre portait sur une sélection de treize œuvres internationales engagées, innovantes et expérimentales.

Toujours dans l'objectif de sensibiliser le public aux formats audiovisuels novateurs rendus possibles par les nouvelles technologies, le Fonds a participé à l'édition 2021 des ateliers culturels « Alin&Art » organisée par le Lycée Aline Mayrisch de Luxembourg. Du 14 au 16 juin, les élèves du lycée, toutes classes confondues, ont pu découvrir les films immersifs de l'édition 2021 du Pavillon VR.

C.1.7.2.5 Lëtzebuenger Filmpräis

Le Fonds a organisé la 9^e édition du *Lëtzebuenger Filmpräis* – qui n'a pas pu être célébrée en 2020 pour des raisons de crise sanitaire – en collaboration avec l'académie du film (*d'Filmakademie*) et les associations professionnelles du secteur. Plusieurs nouveautés majeures ont été introduites, notamment le vote à deux tours et de nouvelles catégories de prix : le prix de la meilleure musique et le prix de la meilleure interprétation (scindé en deux pour devenir le prix de la meilleure interprétation féminine et le prix de la meilleure interprétation masculine).

La cérémonie de remise de prix s'est tenue en novembre au Grand Théâtre dans le respect des règles sanitaires et a consacré les meilleurs talents nationaux. L'évènement a été retransmis pour la première fois en direct pour le public sur deux plateformes : le site officiel du *Filmpräis* et rtl.lu.

Le film *Superjhemp retörns* de Félix Koch (Samsa Film) a été récompensé par le Prix du meilleur film luxembourgeois. Le prix de la meilleure production « TV et nouveaux médias » a été attribué à la série policière *Capitani* de Christophe Wagner et Thierry Faber (Samsa Film).

Outre les nouveaux prix soumis aux votes des membres, un prix a été décerné à la meilleure œuvre XR par un jury ad hoc composé de professionnels internationaux ; ce prix est revenu à *Ayahuasca* (a_BAHN). Un prix spécial a également été attribué par l'Association luxembourgeoise de la presse cinématographique récompensant le film *Wolfwalkers* (Mélusine Productions).

C.1.7.3 Commission nationale pour la Protection des Données

<https://cnpd.public.lu/fr/publications/rapports.html>

C.1.7.4 Institut luxembourgeois de régulation

<https://web.ilr.lu/FR/ILR/Publications>

C.1.7.5 Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel

<https://www.alia.lu/fr/alia/rapports-annuels>

C.1.7.6 Creative Europe Desk Luxembourg

<https://www.creative-europe.lu/>

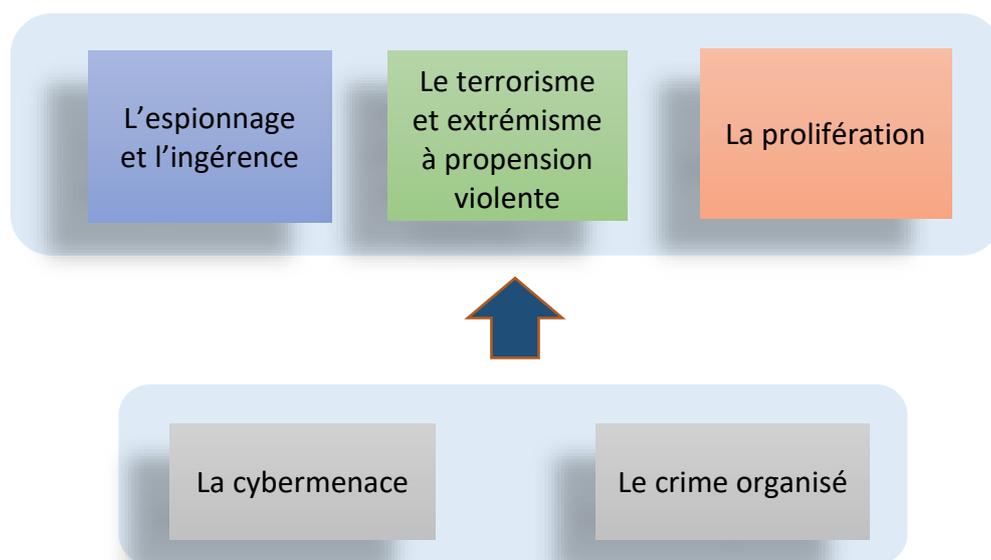
C.2 Le Service de renseignement de l'Etat (SRE)

C.2.1 Introduction

La loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'Etat (SRE) telle que modifiée, définit clairement les missions et délimite les champs d'intervention de celui-ci.

Le SRE exerce ses missions dans un contexte d'anticipation et de prévention et vise à contrer toute menace ou risque de menace pour la sécurité nationale, la sécurité et le fonctionnement des institutions, les droits fondamentaux et les libertés publiques, la sécurité des personnes et des biens, le potentiel scientifique et technique ou les intérêts économiques du Luxembourg.

Le champ d'activité concerne toute menace qui peut avoir un rapport avec :



*dans la mesure où ils se trouvent liés à l'une des menaces précédentes.

C.2.2 Missions

C.2.2.1 La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme à propension violente reste une priorité pour le SRE.

En 2021, la menace terroriste s'est maintenue à un niveau élevé dans l'Union européenne en raison des nombreux foyers djihadistes qui continuent d'exister. Il importe cependant de noter que le nombre d'actions violentes abouties était en baisse par rapport à 2020.

L'organisation « Etat Islamique » (EI) continue à disposer de réseaux transnationaux qui s'étendent à travers le Proche-Orient et l'Afrique Occidentale, mais également dans les Balkans de l'Ouest. La propagande djihadiste efficace de l'EI reste une source d'inspiration et continue à prôner des attaques en Occident.

Trois attaques attribuées à des assaillants motivés par des convictions djihadistes ont eu lieu en Europe en 2021

L'organisation d'*Al Qaïda*, berceau de l'idéologie djihadiste, continue à propager des messages incitant à perpétrer des actions violentes ou à rejoindre les rangs de l'organisation dans les terres de djihad. Les réseaux sociaux restent le vecteur de propagation principal de la propagande djihadiste. A cela s'ajoute que l'idéologie djihadiste peut dans certains cas être prise en otage par des personnes dont la radicalisation et l'inclination à la violence se fondent davantage sur des crises personnelles ou des problèmes psychiques que sur des convictions idéologiques.

La détection en temps utile de ces personnes reste un défi permanent et nécessite une coopération intense avec tous les acteurs compétents.

Un attentat par un auteur isolé ou un petit groupe de personnes contre des cibles molles reste la menace la plus probable pour le Luxembourg.

Le retour au pouvoir des Talibans en été 2021, a impacté sur le rapport de force entre les grandes organisations terroristes rivales, *Al Qaïda*, proche des Talibans, et l'EI. Cependant, il semble peu probable que la prise de

Kaboul par les Talibans ravive les velléités des « combattants terroristes étrangers » à l'instar de la création du califat islamique de l'EI dans la zone syro-iraquienne. Il importe cependant de surveiller la nouvelle donne en Afghanistan qui pourrait jouer en faveur de groupes djihadistes à la quête d'un sanctuaire et d'une base opérationnelle à partir de laquelle il serait possible de planifier des attaques contre l'Occident.

En 2021, l'Europe a vu la montée d'une constellation idéologique de plus en plus extrémiste : le mouvement des suprémacistes blancs. Cette mouvance se décline sous différentes formes, mais ses adhérents partagent un fond idéologique commun selon lequel les personnes de peau blanche sont, par nature, supérieures aux autres ethnies et l'existence de la race blanche menacée. Tandis qu'il y a quelques années, le mouvement se limitait à des « solitaires isolés », l'Occident est aujourd'hui confronté à des idéologies semi-structurées qui s'adressent à des communautés de gens qui se sentent laissés pour compte par la société. La propagande idéologique est comparable à celle de l'Etat islamique en termes de messages radicaux et haineux et vise à inciter à des actes violents. En 2021 la crise sanitaire a par ailleurs servi de catalyseur à une polarisation et insatisfaction prononcée au sein de la population au Luxembourg. Ici, il importe de noter l'émergence d'une nouvelle forme d'extrémisme visant la délégitimation des institutions de l'Etat et dont les adhérents expriment leur colère en ligne ou en public. Pour les adhérents de cette mouvance, le Gouvernement et des mandataires politiques apparaissent comme cibles légitimes d'une violence de plus en plus tolérée et « justifiée ».

En 2021, les renseignements recueillis par le Service de renseignement dans le cadre de sa mission visant à contrer la menace terroriste ont conduit à des dénonciations au Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Tout au long de l'année 2021, la coopération internationale et la coopération nationale avec les autorités judiciaires, les services de la Police grand-ducale, la Cellule de renseignement financier, le Haut-commissariat à la protection nationale et d'autres administrations s'est faite de manière continue et demeure indispensable à l'accomplissement des missions de tous les acteurs.

Le Service de renseignement a fourni plusieurs briefings de sensibilisation en matière de radicalisation à des administrations nationales et des entités particulièrement sensibles dans le secteur privé.

C.2.2.2 La lutte contre l'ingérence et la menace cyber

Le SRE continue à noter l'importance persistante de l'espionnage visant à étendre l'influence de certains Etats ou à consolider une position visée, soit par des moyens d'espionnage classique, soit par des prises d'influence subtiles ou des opérations de désinformation.

De nombreux Etats déploient des capacités d'espionnage offensifs à l'étranger, y compris au Luxembourg. Ces activités d'espionnage, qui s'opèrent de manière clandestine, violent non seulement la souveraineté des Etats visés, mais représentent une menace pour leurs intérêts économiques, politiques, militaires ou scientifiques. Elles peuvent par ailleurs porter préjudice de manière directe ou indirecte à des personnes physiques ou morales.

Le domaine cyber ne peut être considéré comme une aire conflictuelle déliée des enjeux du monde physique. Le cyberspace est un champ de confrontation à part entière qui continue de refléter les rapports de force existant dans la sphère physique. L'espionnage a son pendant dans le domaine cyber et certains Etats privilégient de manière croissante le recours à des

moyens cybernétiques ou les combinent aux modes opératoires classiques pour effectuer des activités d'espionnage.

Dans le cadre d'attaques électroniques, l'année 2021 a témoigné d'une hausse concernant l'utilisation d'infrastructures au Luxembourg pour s'attaquer à des pays tiers.

En 2021, le SRE a fourni plusieurs briefings de sensibilisation à des administrations et organismes nationaux concernant les vulnérabilités en matière de cyber-espionnage.

En 2021, le nombre de cyberattaques ciblées affichant un niveau technique élevé contre des cibles stratégiques a augmenté

Dans le cadre de la protection des intérêts économiques, techniques et scientifiques, la mise en œuvre du règlement UE 2019/452 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union, et dont la transposition en droit national prévoit d'y associer le SRE, devra permettre une protection efficace contre d'éventuelles actions hostiles visant des entités et secteurs économiques sensibles, voire critiques.

C.2.2.3 La lutte contre la prolifération

Les programmes d'armes de destruction massive et en particulier les programmes d'armement nucléaire représentent depuis plusieurs décennies une menace pour la sécurité internationale. La prolifération, qui est un phénomène à long terme, n'est en règle générale pas un élément autonome de la politique de sécurité, mais une conséquence de développements politiques ou géostratégiques.

Dans ce contexte, la communauté internationale tente de contrer le trafic de biens à double usage à destination de pays visés par des sanctions européennes ou onusiennes. En tant que pôle logistique européen, le Luxembourg est directement touché par cette problématique et coopère de manière étroite avec des partenaires internationaux.

En application de la loi du 27 juin 2018 relative au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation de biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage, le SRE transmet régulièrement des analyses de risque portant sur des exportations de biens à double-usage au Ministère de l'Economie (OCEIT) et à l'Administration des Douanes et Accises.

L'Office du Contrôle à l'Exportation, Importations et Transits (OCEIT) a adressé 37 demandes au SRE en 2021. Dans le cadre de l'évaluation des risques de ces demandes, le SRE sollicite de manière régulière l'appui des services partenaires.

Dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2016, le SRE communique des renseignements à l'Administration des douanes et accises dans la mesure où ceux-ci peuvent être utiles à l'accomplissement de la mission de cette dernière. En 2021, le SRE a ainsi procédé à 26 analyses de risque.

Au Luxembourg, il existe au sein de l'Université et des instituts de recherche certains domaines sensibles en termes de prolifération. Dans ce cadre, le SRE a procédé à l'analyse de dossiers de chercheurs originaires de pays montrant un intérêt particulier dans ce contexte.

C.2.3 Coopération nationale et internationale

Au niveau national, le SRE a renforcé en 2021 sa coopération avec les administrations de l'Etat et d'autres acteurs dans un souci de prévention et d'anticipation d'éventuelles menaces. A ces fins, le SRE a dispensé des briefings de sensibilisation et a fourni des évaluations en lien avec le terrorisme ou l'extrémisme violent, la menace cyber, le risque d'espionnage ou de prolifération.

GCT	Le SRE participe aux réunions régulières du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme présidé par le Haut-Commissaire à la Protection Nationale (HCPN).
CONATSAC	Le SRE participe aux réunions du Comité national de sûreté de l'aviation civile coprésidées par le HCPN ainsi que le Directeur de l'Aviation civile.
CSPN	Le SRE est également représenté aux réunions régulières du Conseil supérieur à la Protection nationale, présidé par le HCPN.
Cyber security Board	Le SRE est membre du Cyber Security Board et contribue au plan d'intervention d'urgence face aux attaques contre les systèmes d'information.
Comité de coordination sur le contrôle des exportations	Le SRE est également représenté aux réunions du Comité de coordination interministériel sur le contrôle des exportations.

C.2.4 Archivage et protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, le SRE s'investit depuis 2019 dans une remise en état et une restructuration des archives internes du service en concertation avec les Archives nationales. Depuis 2019, le SRE s'efforce de mettre en place une nouvelle gestion documentaire conformément aux dispositions légales du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019 fixant les modalités d'établissement des tableaux de tri, de destruction d'archives, de versement et de transfert d'archives.

En 2021, le SRE a persévéré en matière de protection de données personnelles, notamment afin d'essayer de garantir le plus haut niveau possible de protection des données et dans un souci de garantir la protection de la vie privée dès conception d'une nouvelle application ou technologie.

C.2.5 Autorité nationale de sécurité

C.2.5.1 Enquêtes de sécurité effectuées au titre de l'article 14 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.

- Nouveaux dossiers d'enquête depuis le 1^{er} janvier 2021 : 590 (LUX) ;
- nouveaux dossiers d'enquête « ressortissants étrangers » : 373 ;
- demandes initiales & renouvellements : 567 ;
- demandes de changement du niveau d'habilitation : 23 ;
- nombre total de certificats d'habilitation générés : 1.548 ;
- nombre de décisions de refus : 4 ; et
- dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système) : 15.

	2021
Nouveaux dossiers d'enquête	590 (LUX)
Nouveaux dossier d'enquête « ressortissants étrangers »	373
demandes initiales & renouvellements	567
demandes de changement du niveau d'habilitation	23
nombre total de certificats d'habilitation générés	1.548
nombre de décisions de refus	4
dossiers caducs (pas de statut / annulé dans le système)	15

C.2.5.2 Enquêtes de sécurité effectuées dans le cadre de l'article 20 de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité et sur demande d'organisations internationales ou de services de sécurité étrangers en application de traités ou accords internationaux.

- Nombre de demandes traitées du 01.01.2021 au 31.12.2021 : 361

C.2.5.3 Evolution

	2021	2020	2019	2018	2017
Nouveaux dossiers d'enquête	590	473	362	407	317
Demandes initiales	270	265	205	377	296
Demandes renouvellement	297	173	140		
Demandes changement du niveau d'habilitation	23	35	17	33	21
Nombre de certificats générés	1.548	985	1.086	410	376
Nombre de décisions de refus	4	0	2	0	0
Dossiers caducs	15	26	12	11	168
Filechecks	361	292	354	290	375

- Dans le cadre de sa mission (article 20) de veiller à la sécurité des pièces classifiées dans les entités civiles et militaires, l'Autorité nationale de sécurité a non seulement émis des recommandations, mais a également procédé à des inspections de lieux et de systèmes informatiques, où sont reçues, manipulées, élaborées, traitées ou conservées des informations classifiées en vue d'une homologation nationale des lieux et systèmes inspectés.
- L'Autorité nationale de sécurité est représentée au Comité de sécurité du Conseil européen (CSC) qui se propose de réviser les règles de sécurité du Conseil ainsi qu'au comité d'homologation (*Security Accreditation Board*) de plusieurs organisations européennes et internationales.

C.3 Le Service information et presse du Gouvernement (SIP)

C.3.1 Introduction

Tout comme en 2020, le Service information et presse (SIP) a été largement impacté par la crise sanitaire liée au COVID-19 en 2021. Au fil de l'évolution de la situation sanitaire et des « vagues » de la pandémie, les ressources et les énergies du SIP ont été concentrées sur les sujets liés à cette crise.

En étroite collaboration avec les équipes du Ministère d'Etat, du Ministère de la Santé, de la Direction de la Santé et du CTIE, de nombreuses actions de communication ont pu être menées à bien. La diffusion des communiqués de presse et autres communications officielles s'est faite à un rythme soutenu.

Le SIP a réussi à élargir son offre de services en y intégrant, en plus des services « traditionnels », une offre de traduction et de nouveaux services vidéo intégrés (*in house*). Les efforts importants consentis l'année précédente se sont poursuivis en 2021 pour maintenir à jour le site www.covid19.lu. Les chiffres repris plus loin dans ce document démontrent à quel point les résidents et les frontaliers ont consulté ce site pour s'informer en temps de crise.

Outre les visites officielles, le SIP a également assuré l'organisation d'un très grand nombre de conférences de presse avec retransmission en direct et traduction simultanée.

Au vu des mesures de protection sanitaire, de nouvelles modalités ont été mises en place afin de garantir autant la sécurité de tous les intervenants que la bonne diffusion de l'information.

Pendant les périodes où l'actualité liée au coronavirus ne les a pas accaparées, les équipes du SIP ont fait avancer les dossiers ou projets internes. Le SIP a également réussi à assurer quotidiennement la revue de presse et le *monitoring* de la presse audiovisuelle, et ce malgré un recours important au télétravail.

Les domaines de l'*open data* et de l'accès à l'information ont connu une évolution organique, les efforts consentis lors des périodes précédentes et la publication des données liées à la crise sanitaire sur le portail *Open Data* ont permis d'assurer une bonne visibilité du portail et l'augmentation des jeux de données disponibles.

En vue de vérifier l'accessibilité des sites et applications du Gouvernement, le SIP a défini une démarche structurée qui a été mise en œuvre pour auditer les sites et applications mobiles.

C.3.2 Communication gouvernementale et internet

C.3.2.1 Le portail « www.gouvernement.lu »

La migration de sites existants et la création de nouveaux sites ont contribué à enrichir le portail www.gouvernement.lu.

Au fil de l'année 2021, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Administration des chemins de fer, l'Observatoire national de la santé et l'Administration de la gestion d'eau ont intégré le portail du Gouvernement. Par ailleurs la migration et la création de sites d'autres entités sont en cours de finalisation.

Le portail comprend 17 sites dédiés aux Membres du Gouvernement, 24 sites de ministères ainsi que 58 sites d'administrations gouvernementales.

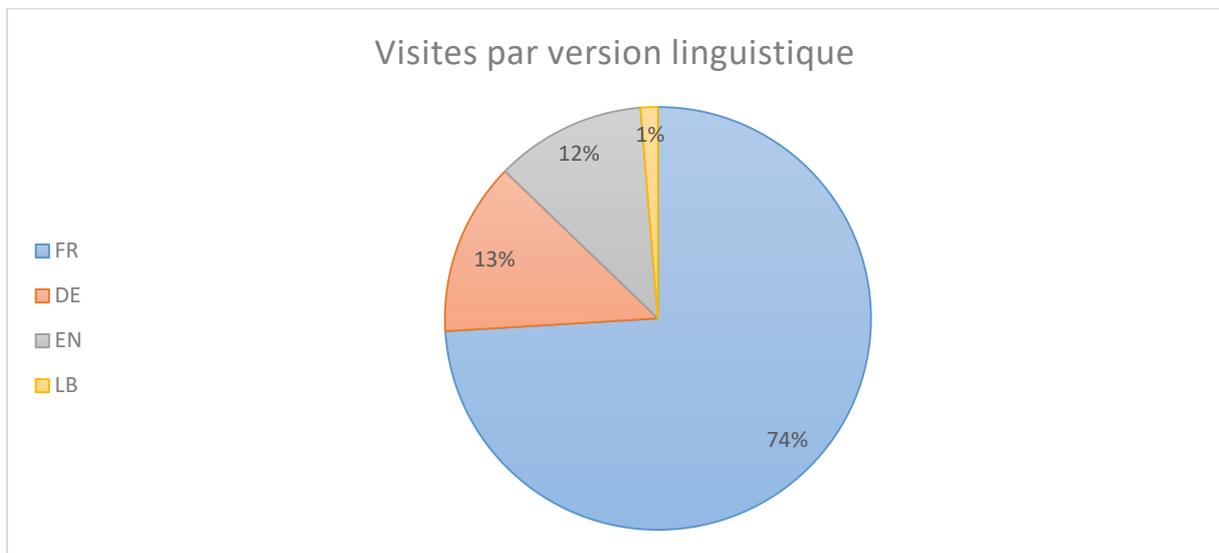
La grande majorité des sites étant disponible en quatre langues (français, allemand, anglais et luxembourgeois), le SIP a peu à peu repris la traduction des actualités mises en ligne sur le portail. Parallèlement le SIP a continué ensemble avec le CTIE à faire évoluer l'interface de gestion (*back-office*) de gouvernement.lu et de répondre aux demandes spécifiques ou supplémentaires des diverses entités migrées ou en cours de migration.

C.3.2.2 Quelques statistiques

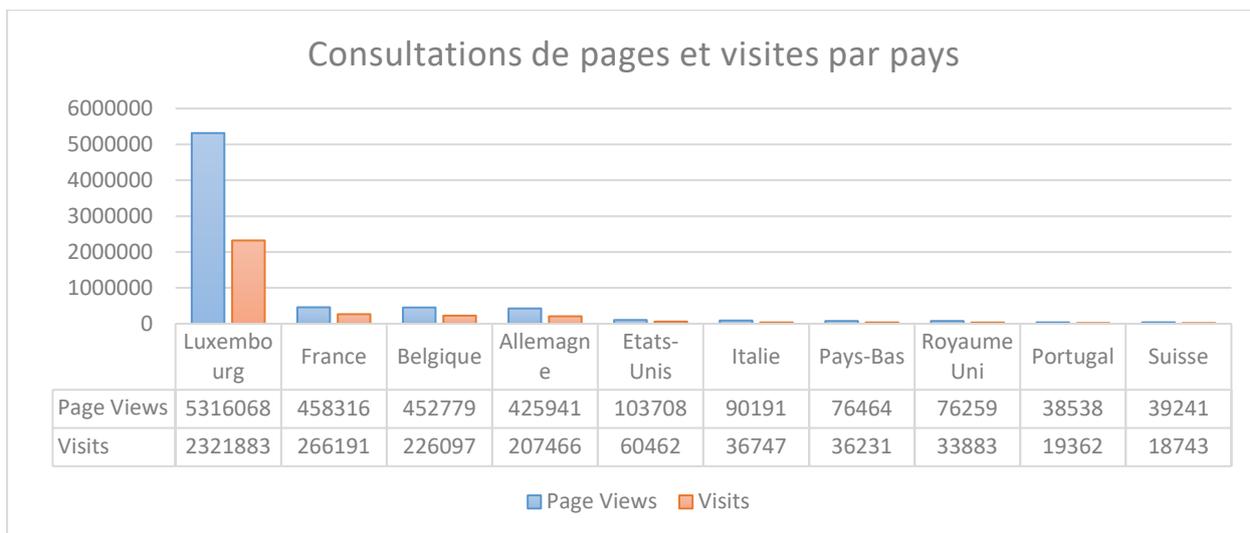
En 2021, le portail gouvernement.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 2,1 millions de visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 3,5 millions de fois pour consulter 7,7 millions de pages. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une diminution de 56% du nombre de visiteurs uniques, 67% des visites du portail et 65% des pages vues. Cette diminution exceptionnelle au niveau de la fréquentation du site de 2020 à 2021 est surtout liée à la mise en ligne du site covid19.lu en octobre 2020. En effet, entre début mars et octobre 2020, la majorité des informations au sujet du coronavirus était hébergée sur gouvernement.lu.



La version française du portail est de loin la plus consultée, comptant 74% des visites, suivie de la version allemande (13,2%), anglaise (11,4%) et luxembourgeoise (1,3%). Cette différence doit être pondérée par rapport au nombre total des pages par version linguistique : tandis que la version française comptait 44.759 pages au 31 décembre 2021, la version allemande en comptait 7.577, la version anglais 8.150 et la version luxembourgeoise 3.877.



La grande majorité des visiteurs consulte le site depuis le Luxembourg (69%) et les pays limitrophes (France 6%, Belgique 5,9%, Allemagne 5,5%). Le seul pays non-européen à figurer parmi le top 10 sont les Etats-Unis, comptant 1,3% des visites.



Gouvernement.lu sur les réseaux sociaux

En 2021, 2.900 nouveaux *followers* se sont inscrits sur le compte Twitter du Gouvernement et 2.700 nouveaux abonnés se sont inscrits sur le compte Facebook. Au 31 décembre 2021, le compte *Twitter* de gouvernement.lu comptait dès lors 30.000 *followers* et sa page *Facebook* comptait 22.800 abonnés. Lors de la pandémie COVID-19, le SIP a réalisé de nombreux « *Facebook Live* » des conférences de presse des Membres du Gouvernement.

En 2021, la chaîne *YouTube* de gouvernement.lu a généré 622.133 « *views* » et a vu le nombre d'abonnés augmenter de 1.222 pour atteindre un total de 5.441. Le SIP a assuré la transmission directe des conférences de presse des Membres du Gouvernement lors de la pandémie COVID-19 via sa chaîne *YouTube*. De même, le SIP a rédigé et intégré le sous-titrage des vidéos publiés sur sa chaîne *YouTube*.

C.3.2.3 Le portail « www.luxembourg.lu »

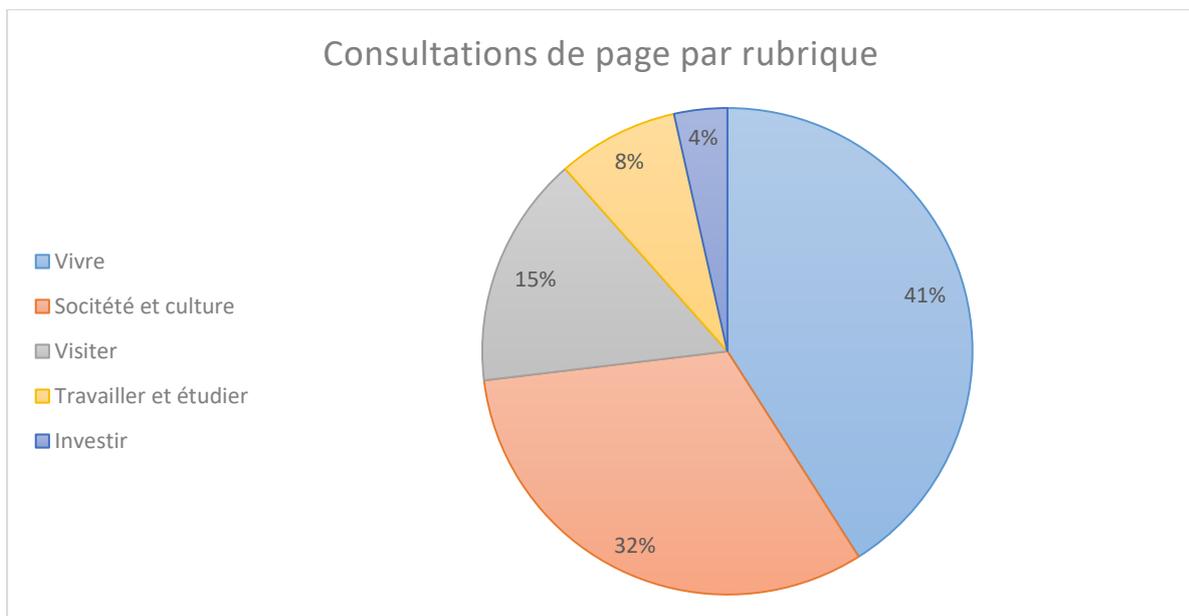
Sur ce site web, l'année 2021 était vouée à l'expansion du site sur des sujets-clés, ainsi qu'au maintien de la qualité du contenu existant, une stratégie confirmée par les chiffres de fréquentation du site. Sur les réseaux sociaux, luxembourg.lu a pu fidéliser et augmenter son audience grâce à des publications régulières.

C.3.2.4 Quelques statistiques

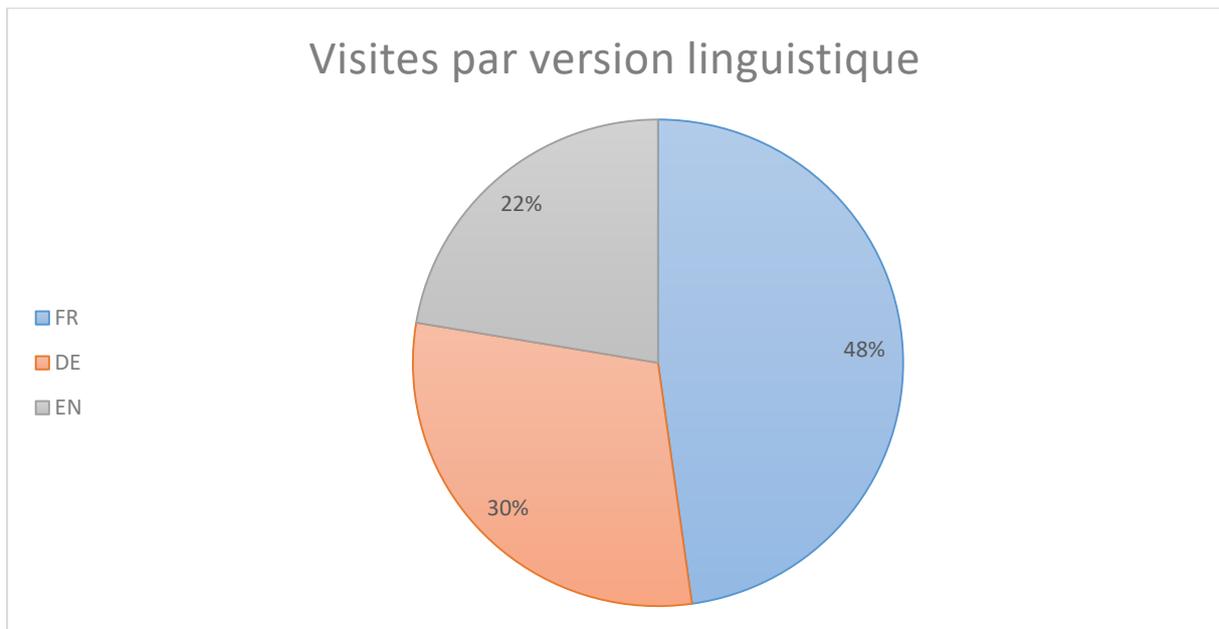
En 2021, le portail luxembourg.lu comptait au total, toutes versions linguistiques confondues, 735.542 visiteurs uniques. Ils ont visité le portail 938.957 fois pour consulter 1,34 millions de pages. Par rapport à l'année précédente, cela correspond à une augmentation de 36% du nombre de visiteurs uniques, 39% des visites du portail et 20% des pages vues.



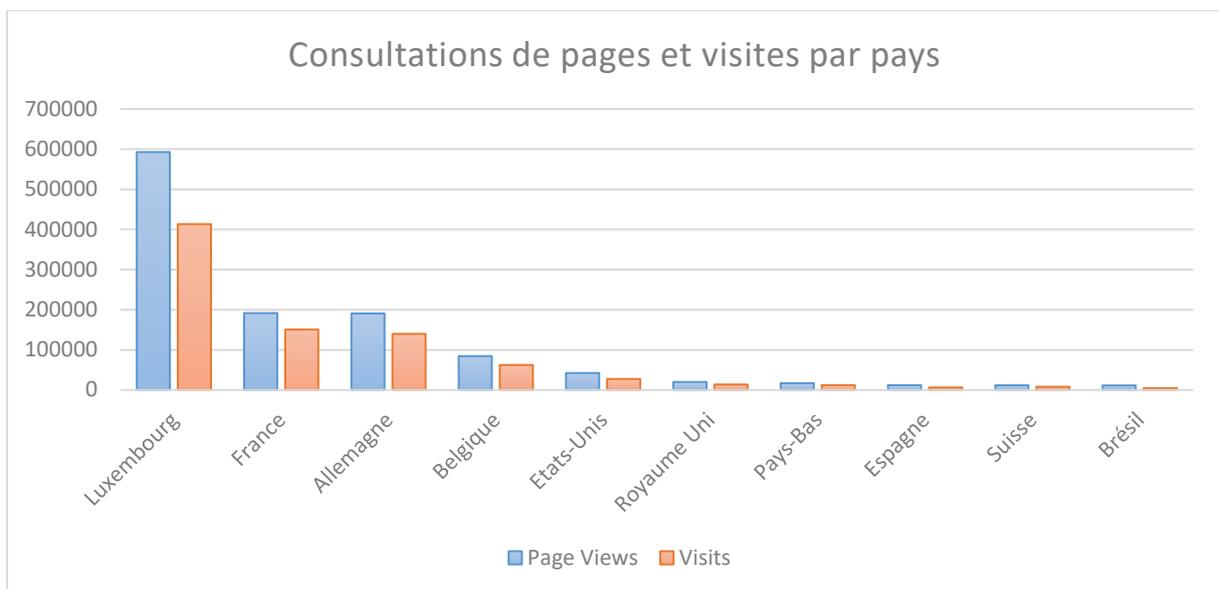
En 2021, la rubrique la plus populaire du portail était « Vivre » avec 435.110 pages visionnées. Les pages de la rubrique « Société et culture » étaient fréquentées 340.543 fois, alors que celles de la rubrique « Visiter » étaient fréquentées 163.416 fois. La rubrique « Travailler et étudier » comptabilise 84.994 pages vues, « Investir » en compte 37.137.



Le portail se décline en trois versions linguistiques de structure parfaitement identique. La version française a été la plus populaire, réunissant à elle seule 48% des visites. La version allemande arrive en deuxième position avec 30% de visites. La version anglaise ferme la marche avec 22% des visites.



Le relevé des origines des visiteurs montre que la grande majorité consulte le site depuis le Luxembourg (44% des visites) et les pays limitrophes (France 16% / Allemagne 14,9% / Belgique 6,6%). Les visiteurs depuis les Etats Unis (2,9%), le Royaume-Uni (1,4%) et les Pays-Bas (1,3%) confirment cependant l'intérêt au niveau international du site.



C.3.2.5 Articles

En 2021, 54 articles ont été rédigés, respectivement ont subi une mise à jour profonde. En particulier, les pages sur le tourisme au Luxembourg et les indices internationaux de performance ont bénéficié d'une mise à jour.

L'équipe rédactionnelle a aussi procédé à la rédaction des textes promotionnels pour le calendrier de l'avent publié par l'équipe de la promotion au sein du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

C.3.2.6 Thèmes

Cinq thèmes ont été mis en avant sur le portail luxembourg.lu pendant l'année écoulée :

- l'artisanat (huit articles) ;
- les musiques (onze articles) ;
- la fête nationale (deux articles) ;
- l'architecture (dix articles) ; et
- le pavillon luxembourgeois à l'Expo 2020 Dubaï (huit articles).

Un total de 39 articles a été rédigé en étroite collaboration avec les partenaires, dont la Chambre des métiers, Culture:LX, la Philharmonie, l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils (OAI) et le GIE qui gère le pavillon luxembourgeois à Dubaï.

C.3.2.7 Luxembourg.lu sur les réseaux sociaux

Le compte luxembourg.lu continue à être très actif sur Facebook et Twitter : 169 tweets sur Twitter et 198 posts sur Facebook ont été publiés en 2021, hormis les partages d'autres posts. À la fin de 2021, le compte Twitter comptait 5.194 *followers* (+2.009 par rapport à 2020), tandis que le compte Facebook comptait 3.200 abonnés (+234).

C.3.2.8 Newsletter

En 2021, onze *newsletters* ont été publiées. Cette publication mensuelle, en trois versions linguistiques, présente les nouveaux contenus du site. Elle consacre aussi un espace important à des contenus qui mettent en valeur des personnes qui se sont fait remarquer (Focus sur ...) ou soutiennent des partenaires de la promotion (Vidéo du mois, Le compte à suivre).

L'édition de décembre 2020 avait été envoyée à un total de 649 personnes (français : 377, anglais : 164, allemand : 108) – l'édition de décembre 2021 avait été envoyée à 715 personnes (français : 448, anglais : 226, allemand : 141).

C.3.2.9 Infomails

Les internautes ont la possibilité de contacter l'équipe rédactionnelle de luxembourg.lu, un moyen de communication dont ils ont profité amplement. Plusieurs centaines de courriels ont été adressés à l'équipe au cours de l'année. Un nombre important des messages vient du Luxembourg et des pays limitrophes, mais aussi de pays d'Afrique du Nord et des Etats-Unis.

L'équipe a transféré ces messages à qui de droit ou y a répondu directement. Les sujets étaient très divers : immigration, droit du travail, couverture sociale, recouvrement de la nationalité, allocations familiales ou visites touristiques. Un faible taux de messages concernaient le COVID-19. Ces messages ont été transférés à l'équipe gestionnaire du site covid19.lu pour traitement.

C.3.2.10 Formations aux médias sociaux

Le SIP offre aux ministères une assistance et un encadrement couvrant la présence des organismes étatiques sur les médias sociaux. Dans ce contexte, le SIP propose également une formation à l'Institut national d'administration publique (INAP) couvrant l'utilisation des médias sociaux dans le cadre gouvernemental. Trois volets principaux y sont traités : la rédaction de contenu, les aspects techniques des plateformes et des questions d'ordre juridique sur les réseaux sociaux.

C.3.2.11 Conseil de Gouvernement

En 2021, à l'instar des années précédentes, le SIP a assuré la présentation des travaux du Conseil de Gouvernement en assurant les points suivants :

- la rédaction en amont du communiqué de presse « Résumé des travaux » relatif aux 51 réunions du Conseil de Gouvernement en 2021 ;
- la transmission à la presse du communiqué de presse concernant le résumé des travaux du Conseil et sa mise en ligne sur gouvernement.lu ;
- la couverture de 19 *livestream* du *briefing* du Premier Ministre et leur retransmission en direct via gouvernement.lu ; et
- l'enregistrement et mise en ligne de la VOD (*Video on Demand*) du *briefing* sur la chaîne *YouTube* du gouvernement.

C.3.2.12 Tribunes libres

De janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire en juillet 2021, le SIP a poursuivi l'organisation et la supervision des émissions politiques « Tribunes libres » diffusées sur RTL Radio *Lëtzebuerg* et « *D'Parteien hunn d'Wuert* » diffusées sur Radio 100,7. Ces émissions sont réservées aux partis politiques représentés à la Chambre des Députés. Depuis la rentrée en septembre 2021, l'organisation des tribunes libres est confiée à l'Autorité indépendante de l'audiovisuel (ALIA).

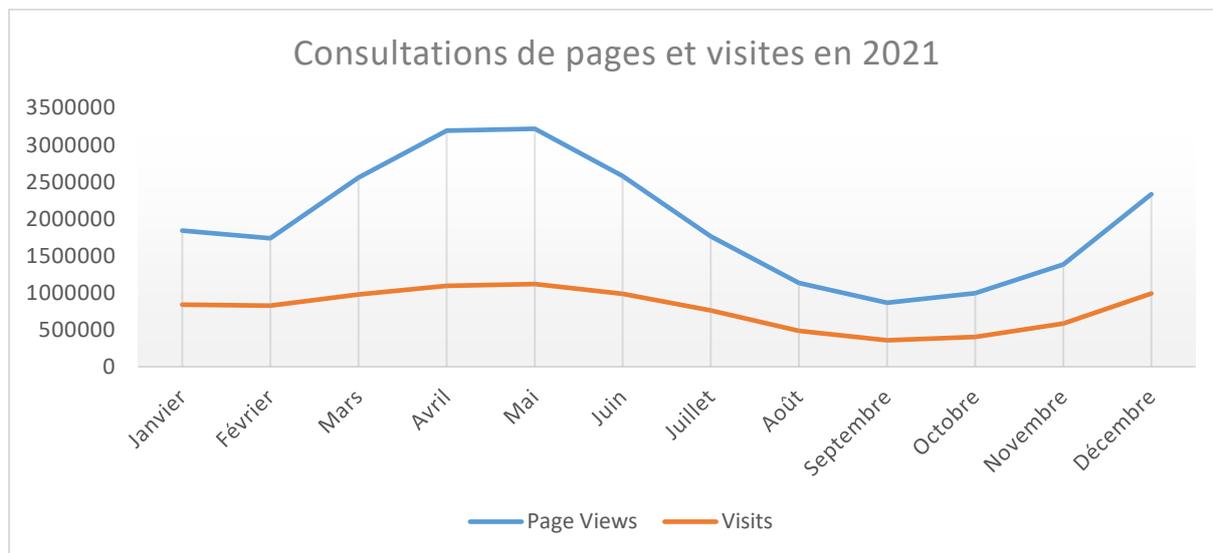
C.3.2.13 Le site « www.covid19.lu »

Le SIP est en charge de la mise à jour du site officiel sur la pandémie COVID-19. Le site reprend les informations officielles sur les mesures et recommandations sanitaires, des informations pour voyageurs, les gestes de protection, les informations sectorielles et des FAQ thématiques. En 2021, le site a été complété par de nouvelles rubriques, comme le blog ou *CovidCheck*.

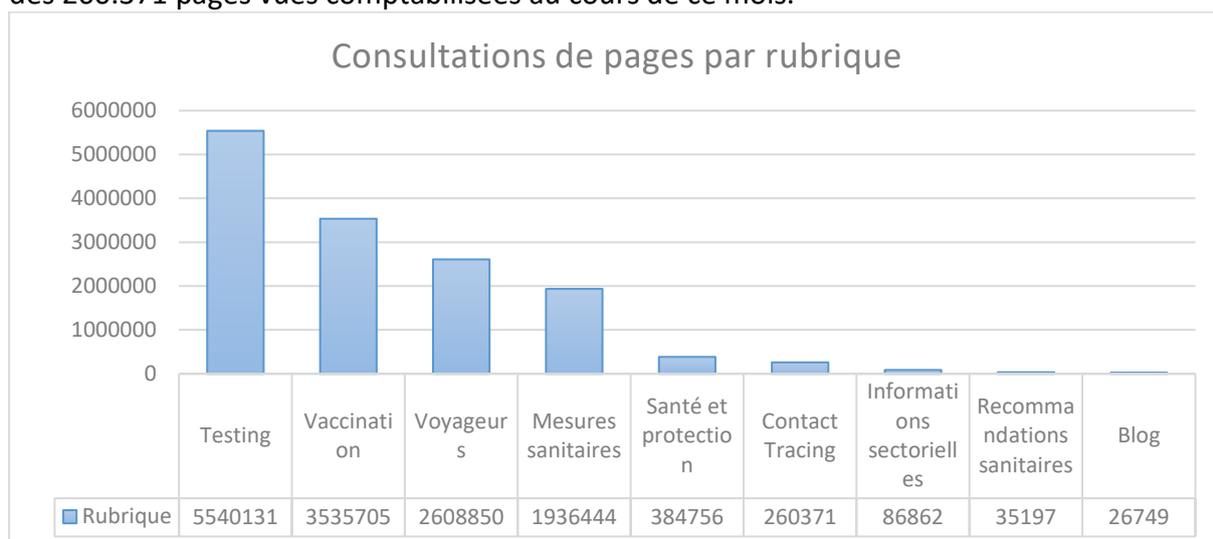
En 2021, le SIP a étendu sa collaboration avec le Ministère de la Santé et la Direction de la santé, pour la mise à jour journalière du site covid19.lu. En outre, le SIP traite les nombreux messages qui sont envoyés via le formulaire de contact du site covid19.lu.

C.3.2.14 Quelques statistiques

En 2021, le site covid19.lu comptait 4,7 millions de visiteurs uniques, 9,4 millions de visites et 23,6 millions de pages vues. Ainsi, les utilisateurs du site ont donc visionné en moyenne 2,5 pages lors d'une visite. L'activité au cours de l'année varie fortement, notamment en fonction de l'évolution de la pandémie et des mesures sanitaires décidées. Le pic en avril et mai est surtout dû au *Large Scale Testing* et à la campagne de vaccination (lancement des phases trois à six de la campagne et ouverture des listes d'attente).

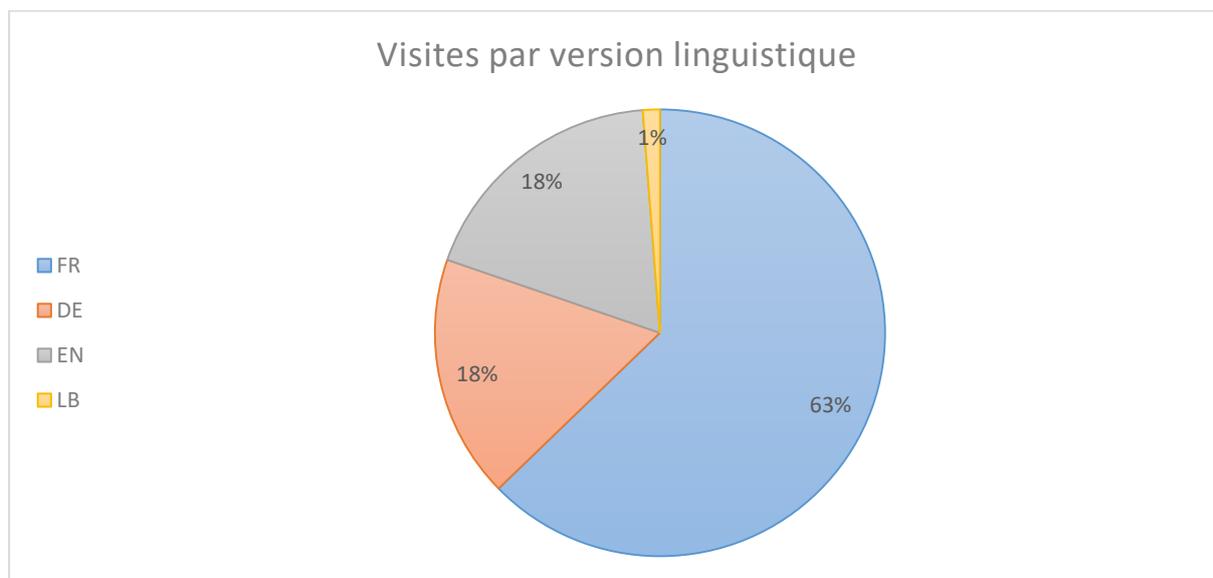


Les rubriques les plus fréquentées, toutes versions linguistiques confondues, sont celles dédiées aux informations sur le *Testing* avec 38% des pages vues, la vaccination (25%), les informations pour voyageurs (18%) et les mesures sanitaires en vigueur (13%). Depuis décembre 2021, la fréquentation de la rubrique *Contact Tracing* a cependant fortement augmenté, avec 55.945 des 260.371 pages vues comptabilisées au cours de ce mois.



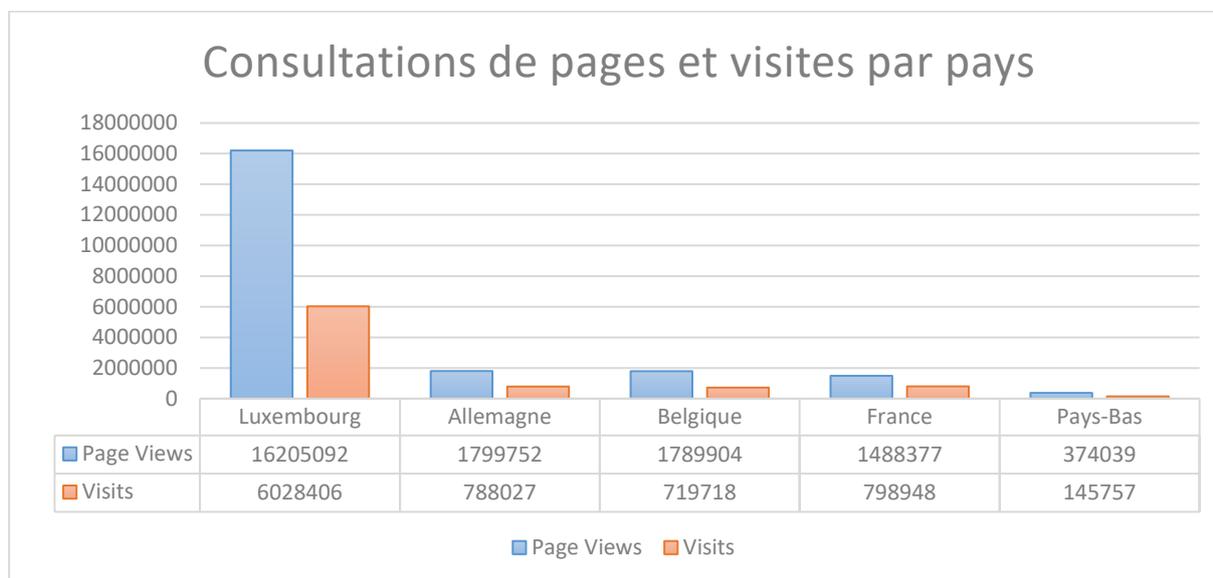
Covid19.lu est un site multilingue présentant les informations au sujet du coronavirus dans les quatre langues véhiculaires du Luxembourg, à savoir le français, l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois. La version française du site est largement la plus fréquentée et compte 63%

des visites. La version allemande en compte 18%, la version anglaise également 18% et la version luxembourgeoise environ 1%.



La plupart des visiteurs du site (49%) y ont accédé soit en utilisant un moteur de recherche. 40% des visiteurs ont utilisé un favori (*bookmark*) ou ils ont saisi l'URL directement dans le navigateur web. 10% y ont été redirigés via un autre site web et 1% a accédé au site via un lien sur les réseaux sociaux.

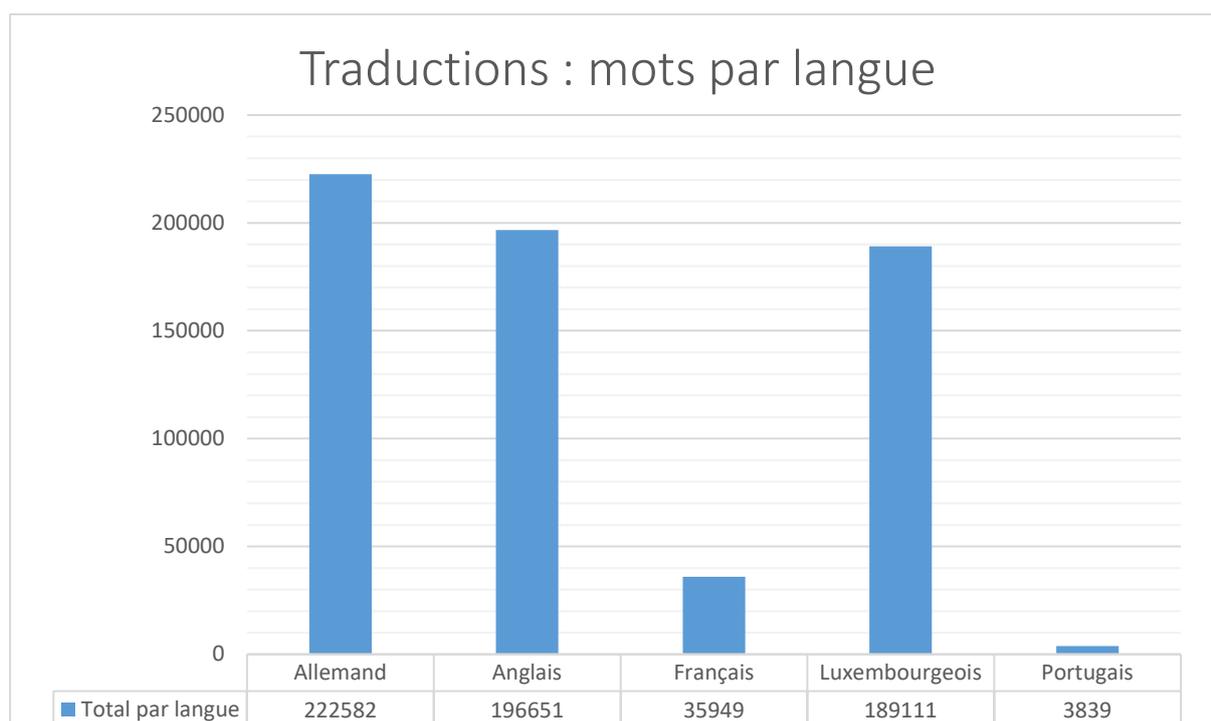
Le site a été accédé depuis le Luxembourg dans 64% des cas. 8% des visiteurs y ont accédé depuis les trois pays limitrophes.



C.3.2.15 Traductions

Face à une demande croissante des ministères et administrations, le SIP a augmenté ses efforts de traductions en 2021. Les contraintes liées à la pandémie, l'enchaînement rapide des nouvelles et des mesures à diffuser et le souhait de rendre les informations officielles disponibles à la majorité des résidents et frontaliers, ont contribué à l'augmentation rapide et sensible des demandes de traduction adressées au SIP.

Au total, le SIP a traduit 648.132 mots dans les quatre langues véhiculaires du Luxembourg. En détail : 222.582 mots ont été traduits en allemand, 196.651 en anglais, 35.949 en français, 189.111 en luxembourgeois et 3.839 en portugais.



Ces différences entre les quatre langues sont surtout dues au fait que les textes de base sont souvent rédigés en français. Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie COVID-19, d'autres acteurs étatiques étaient également impliqués dans la traduction des textes, notamment pour les traductions en luxembourgeois.

C.3.2.16 Point de contact pour la presse à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (RPUE) à Bruxelles

Sans surprise, dans les médias couvrant l'actualité européenne, l'année 2021 a une fois de plus été dominée par les sujets liés à la crise sanitaire du COVID-19 : coordination des politiques au niveau européen, fermeture des frontières nationales à l'intérieur de l'espace Schengen, le plan européen de soutien à l'économie, ainsi que la campagne vaccinale suite à l'achat commun de vaccins.

Afin de correctement alimenter le site internet www.REopen.europa.eu regroupant les informations de tous les Etats membres en ce qui concerne les mesures de confinement et les restrictions de voyage, le SIP a joué le rôle de relais afin de communiquer à la Commission européenne les informations pertinentes au sujet du Luxembourg.

Cependant, d'autres sujets ont également trouvé un important écho dans les médias européens. Le SIP a été particulièrement sollicité sur les sujets de l'état de droit dans certaines Etats membres, du salaire social minimum, de la coordination des systèmes de sécurité sociale, du *Digital Markets Act* et *Digital Services Act*, de la hausse des prix de l'énergie et de la taxonomie verte, ainsi que sur les différents textes législatifs du Paquet « *Fit for 55* ».

Les institutions européennes – fermées aux représentants des médias à partir de mars 2020 – ont progressivement recommencé à accueillir des petits contingents de journalistes à partir de l'été 2021. Alors que ceci a facilité dans une certaine mesure le contact avec les médias, assurer un accès équitable et dans le respect des règles sanitaires en vigueur a constitué un important effort logistique. Le SIP a engagé un effort particulier pour assurer un accès équitable au Conseil de l'UE pour les correspondants luxembourgeois basés à Bruxelles.

En conformité avec les règles en vigueur et compte tenu des périodes de fermeture du centre de presse du Conseil de l'UE, des rencontres entre les Membres du Gouvernement et les journalistes ont été organisées dans les locaux de la RPUE.

Le SIP a assuré le travail médiatique lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres au cours de l'année 2021. Une assistance a été fournie aux Membres du Gouvernement lors de leurs relations avec les médias internationaux et luxembourgeois.

Lors des diverses réunions du Conseil, le SIP a répondu aux questions de fond des journalistes et a contribué – ensemble avec les fonctionnaires en charge des dossiers – à définir le narratif à adopter en termes de communication.

Le SIP continue à assurer la présence de la RPUE sur *Twitter*, en communiquant les messages politiques et les positions adoptées par les Membres du Gouvernement lors des réunions du Conseil européen et du Conseil des ministres. Actuellement, le compte *Twitter* est suivi par plus de 5.200 *followers* ce qui présente une hausse organique de quelque 50 personnes par mois en moyenne depuis le début de l'année 2021. De manière générale, il est à constater que l'aspect digital de la communication UE – à travers les réseaux sociaux – joue un rôle prépondérant dans l'environnement des institutions européennes. Le SIP a ainsi assisté la RPUE à participer à des projets vidéo lancés par le Conseil de l'UE et publiés sur les réseaux sociaux, et a également montré une présence lors de différentes journées de sensibilisation, comme p.ex. la journée internationale contre l'homophobie.

Le SIP organise régulièrement des réunions d'information à l'attention du corps de presse bruxellois, lors desquels l'ambassadeur représentant permanent ou le représentant permanent adjoint expliquent la position du Gouvernement luxembourgeois dans les négociations en cours au sein de l'Union européenne. De telles réunions d'information sont très prisées par les journalistes et servent à la fois à clarifier une position politique et à attirer l'intérêt médiatique sur la position du Gouvernement luxembourgeois en amont d'un Conseil des ministres. Au cours de l'année 2021, le SIP a multiplié l'organisation de discussions et rencontres

informelles de l'ambassadeur avec des journalistes et correspondants UE basés à Bruxelles, autour d'un nombre de sujets d'actualité politique européenne et luxembourgeoise.

En fonction de la situation épidémiologique, ces réunions d'information ont eu lieu alternativement en présentiel ou par *Skype*, ce qui a permis d'accroître le nombre de participants et d'inclure la participation de représentants des médias basés à Luxembourg.

Enfin, le SIP a représenté le Gouvernement luxembourgeois dans un certain nombre de réunions et groupes de travail au Conseil de l'UE : réunions de coordination entre attachés de presse des 27 représentations permanentes ; réunions du Groupe de l'information, traitant de questions de communication ainsi que de transparence et d'accès aux documents. En raison de l'actualité internationale, le Groupe de l'information s'est en 2021 beaucoup échangé au sujet du combat contre la désinformation, ainsi que sur les campagnes de vaccination dans les différents Etats membres.

C.3.2.17 Groupe Mondorf

Le SIP invite régulièrement les chargés des relations publiques des départements ministériels sous la forme du « Groupe Mondorf ». Malheureusement, en 2021, les restrictions sanitaires en vigueur ont rendu impossible l'organisation d'une réunion en présentiel. L'échange avec les membres du groupe s'est donc fait via courriel ou visioconférence.

La formation des chargés des relations publiques aux outils et produits du SIP est un élément indispensable en vue de la réalisation des objectifs du groupe. À cet effet, le SIP a organisé plusieurs séances individuelles avec les nouveaux chargés des relations publiques ayant pris leur fonction en 2021.

C.3.2.18 Promotion de l'image de marque du Grand-Duché

Le SIP, en accord avec sa mission de promotion de l'image de marque du pays, est représenté dans le Comité de coordination *Inspiring Luxembourg* et y assure la vice-présidence. Le SIP a des échanges réguliers et poussés avec la nouvelle direction et l'équipe en charge de la promotion de l'image de marque du pays.

C.3.2.19 Logotype du Gouvernement

Le SIP a pour mission de créer les logotypes officiels de l'ensemble des ministères et des administrations et de veiller à l'application de la charte graphique du logotype officiel du Gouvernement.

Les activités spécifiques dans ce domaine sont les suivantes :

- la création et la diffusion de logos à la demande d'une administration ;
- la gestion de ces logos dans la logothèque du SIP ;
- la gestion de la charte graphique sur le site www.logo.public.lu ; et
- l'assistance aux ministères et administrations pour ce qui est de l'application correcte du logotype.

C.3.3 Edition et coordination

C.3.3.1 Edition

C.3.3.1.1 Edition et distribution des publications

Parmi les activités principales du volet Edition du SIP figurent l'édition de nouvelles publications de promotion sur le Luxembourg, la mise à jour des publications existantes et la gestion des commandes des publications.

C.3.3.1.2 Distribution des publications

En 2021, le SIP a diffusé 6.446 brochures, ceci tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Ces commandes émanaient principalement :

- du secteur de l'enseignement au Luxembourg (66 %) ;
- des ambassades et des représentations luxembourgeoises à l'étranger (15 %) ; et
- d'associations, d'entreprises et de sociétés au Luxembourg (14 %).

Les versions linguistiques commandées se classent dans l'ordre suivant :

- français (43 %) ;
- allemand (30 %) ; et
- anglais (27 %).

Les cinq publications les plus demandées en 2021 étaient les suivantes :

- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (2.042 exemplaires) ;
- *à propos... des langues au Luxembourg* (1.302 exemplaires) ;
- *à propos... du Luxembourg et de l'UE* (1.288 exemplaires) ;
- *à propos... des fêtes et traditions* (636 exemplaires) ; et
- *à propos... des symboles de l'Etat et de la Nation* (352 exemplaires).

Les publications du SIP peuvent aussi être consultées et téléchargées sur les sites www.gouvernement.lu et www.luxembourg.lu. Un total de 9.684 téléchargements de ces documents a été effectué en 2021.

Les publications les plus téléchargées étaient :

- *10 fiches sur le Grand-Duché de Luxembourg* (1.499 téléchargements) ;
- *à propos... de l'histoire du Luxembourg* (971 téléchargements) ;
- *Tout savoir sur le Grand-Duché de Luxembourg* (879 téléchargements) ;
- *à propos... des fêtes et traditions* (599 téléchargements) ; et
- *à propos... des langues* (415 téléchargements).

C.3.3.1.3 Éléments signalétiques

Le SIP a également pour mission de créer une identité visuelle uniforme pour les éléments signalétiques de l'Etat, ceci notamment pour les arrière-fonds et *roll-ups* que le SIP réalise et produit pour les ministères. De plus, le SIP contrôle l'utilisation correcte des éléments signalétiques de l'Etat afin d'assurer une image de marque unitaire des Membres du Gouvernement, et gère le prêt d'éléments supplémentaires sur demande des ministères.

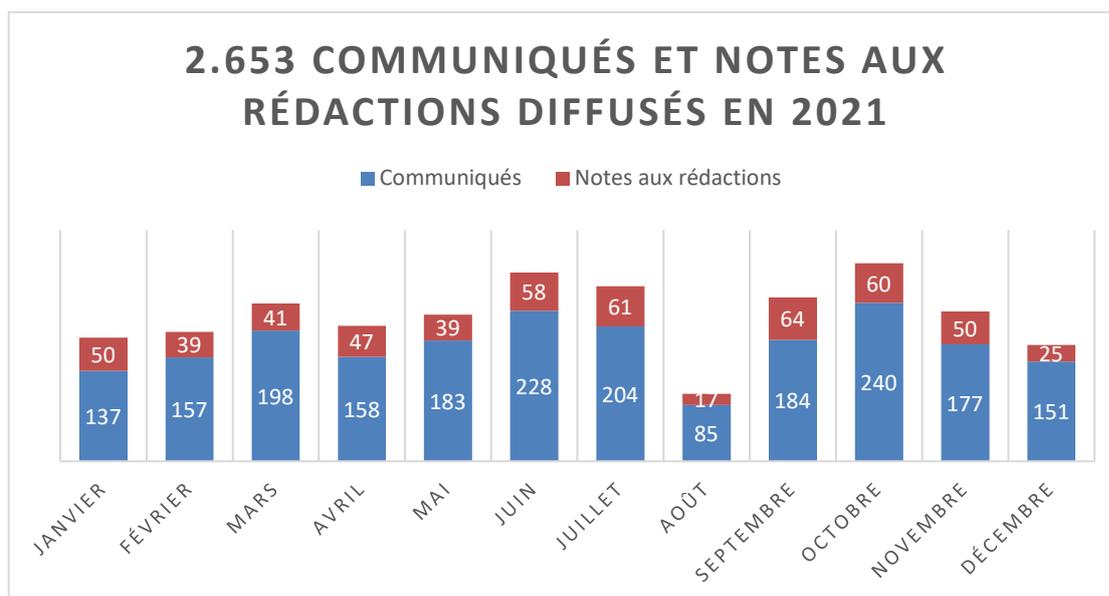
C.3.3.2 La Coordination

C.3.3.2.1 Diffusion de communiqués et de notes aux rédactions

Le SIP joue le rôle d'intermédiaire entre les ministères et administrations, d'une part, et la presse, d'autre part, pour ce qui est de la diffusion des communiqués et des notes aux rédactions à destination de la presse nationale et internationale. Au SIP, cette fonction est dénommée « Coordination ».

2.102 communiqués et 551 notes aux rédactions ont ainsi été diffusés en 2021, ce qui correspond à un total de 2.653 messages envoyés à la presse.

Le graphique ci-après montre la répartition mensuelle de l'envoi des communiqués et notes aux rédactions :



Il ressort de ces chiffres que la communication de la part des ministères et administrations a été continue et soutenue tout au long de l'année. Le nombre total de messages envoyés a augmenté de 6,55 % par rapport à l'année précédente.

C.3.3.2.2 Extranet presse

L'Extranet presse est le site web qui permet depuis mi-2015 l'envoi de communiqués, de notes aux rédactions et de photos à destination de la presse nationale et internationale. Les utilisateurs de la plateforme sont les journalistes, les chargés des relations publiques des ministères et le SIP.

Afin de continuer à répondre aux attentes des utilisateurs du site, en 2021, l'Extranet presse a été doté d'un nouveau *design* et de fonctionnalités supplémentaires.

Au cours de l'année 2021, l'équipe de la coordination a donné 26 formations aux chargés de presse afin de garantir une utilisation aisée et correcte de l'Extranet presse.

C.3.4 Organisation et relations presse

C.3.4.1 Evénements

C.3.4.1.1 Visites

Le SIP a coordonné la couverture médiatique de visites de Membres de Gouvernements étrangers et d'autres personnalités du monde politique ou économique au Luxembourg.

En effet, le SIP a géré les accréditations des représentants des médias, rédigé les communiqués d'annonce, élaboré les programmes des médias, organisé des conférences de presse, géré l'organisation logistique, matérielle et technique et encadré les représentants des médias nationaux et internationaux sur le terrain. Le SIP a également organisé la couverture photographique officielle, et le cas échéant, vidéo, de ces événements.

Tout comme l'année dernière, le calendrier des visites a été impacté par la crise sanitaire.

Néanmoins, le SIP a encadré les visites de plusieurs dignitaires politiques au Luxembourg, ceci en étroite collaboration avec la Direction du protocole et de la chancellerie du Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Direction des opérations de la Police grand-ducale, l'Administration des bâtiments publics ainsi qu'avec les chargés des relations publiques des ministères concernés. Parmi les visites au Luxembourg, la liste n'étant par ailleurs pas exhaustive, peuvent être citées entre autres :

- la visite de travail du Premier Ministre d'Ukraine, Denis SHMYHAL, le 12 février 2021 ;
- la visite de travail du Président de la République du Niger, Mohamed BAZOUM, le 19 mai 2021 ;
- la visite de travail de la Présidente de la Commission européenne en exercice, Ursula VON DER LEYEN, en juin 2021 ;
- la réunion commune « *Gäichel XI* » des gouvernements belge et luxembourgeois sous la présidence conjointe des Premiers Ministres Alexander DE CROO et Xavier BETTEL, le 31 août 2021 ;
- la visite de travail du Président du Conseil européen, Charles MICHEL, en septembre 2021 ;
- la 6^{ème} Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière, le 19 octobre 2021 ;
- la visite de travail du Premier Ministre et du Ministre des Affaires étrangères et des Expatriés de Palestine, Mohammed SHTAYYEH et Riad MALKI, en octobre 2021 ; ainsi que
- la visite de travail du Président de la république du Ghana, Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDO, le 13 décembre 2021.

De même, le SIP a également coordonné et assuré la couverture médiatique de Membres du Gouvernement en déplacement officiel ou lors de missions économiques à l'étranger. Sur cette liste figurent plusieurs événements comme par exemple la vice-présidence du Luxembourg à la ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à Paris, les 31 mai 2021 et 1^{er} juin 2021, la participation du Ministre des Affaires étrangères et européennes, du Ministre des Finances, et du Ministre de l'Economie, à la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris, les 5 et 6 octobre 2021, ainsi que la visite de travail du Premier Ministre à Berlin en octobre 2021. Le SIP a également organisé et coordonné le volet média de la mission économique à l'exposition mondiale à Dubaï, du 25 au 27 octobre 2021 en présence du Ministre de l'Economie.

Lors des participations du Premier Ministre aux Conseils européens à Bruxelles, le SIP a assuré la couverture photographique officielle par le biais d'un photographe engagé à Bruxelles.

Le SIP a coordonné la retransmission en direct et la couverture « *pool* » de la cérémonie officielle qui a eu lieu à l'occasion de la Fête nationale au Monument national de la solidarité luxembourgeoise et qui a remplacé les traditionnels rendez-vous ainsi que l'allocution du Premier Ministre.

D'autres manifestations prises en charge par le SIP incluent la signature d'un accord entre le Gouvernement du Luxembourg et la communauté juive relatif aux questions non résolues dans le cadre des spoliations de biens juifs liées à la Shoah, le 27 janvier 2021, l'inauguration officielle du premier superordinateur luxembourgeois MeluXina en présence de S.A.R. le Grand-Duc, le Premier Ministre, et le Ministre de l'Economie, le 7 juin 2021, la Journée de commémoration nationale, le 10 octobre 2021, tout comme la réunion du comité de coordination tripartite à Senningen, le 13 décembre 2021. En plus, le SIP a réalisé de nouveaux photo-portraits de Membres du Gouvernement.

C.3.4.1.2 Conférences de presse

De nombreuses conférences de presse ont été organisées dans le cadre de la crise relative au COVID-19 et de nouveaux concepts sanitaires pour les conférences de presse ont dû être développés suivant l'évolution des mesures sanitaires en vigueur. Dans cette perspective, le SIP a élaboré une procédure et un code de bonnes pratiques ainsi que des *guidelines* détaillées en ce qui concerne l'organisation de conférences de presse sans ou sous le régime CovidCheck.

Ainsi, le SIP a assuré l'organisation et la coordination de plus de 65 conférences de presse qui ont toutes été diffusées en direct via Internet, y compris avec une traduction simultanée - via le recours à des interprètes professionnels - en français de même que l'interprétation en langage des signes.

Les conférences de presse ont été diffusées en direct sur le site officiel du Gouvernement www.gouvernement.lu, le canal *YouTube* du Gouvernement, où les enregistrements sont toujours disponibles en *replay*, ainsi que sur le compte *Facebook* du Gouvernement. Le SIP s'est chargé de la fourniture des codes « *embed* » aux médias, leur permettant ainsi de retransmettre en direct les conférences.

Le SIP a assuré la mise en place des salles de conférence à l'Hôtel Saint Augustin, au Centre de Conférences du G Senningen ainsi qu'au *European Convention Center* (ECCL).

Il était aussi le point de contact pour toutes questions organisationnelles et logistique et assurait une présence sur place avant, durant et après les conférences de presse.

C.3.4.2 Collaboration avec la Maison du Grand-Duc

En 2021, le SIP a continué à assister la Maison du Grand-Duc dans ses relations avec les médias, dans le cadre d'importantes visites et manifestations.

Il a notamment organisé et coordonné le volet média de la mission de promotion touristique à Dubaï de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du Ministre du Tourisme, du 6 au 8 novembre 2021.

C.3.4.3 Médiathèque

La médiathèque du SIP reste fidèle à l'actualité gouvernementale en couvrant les activités des Membres du Gouvernement et de leurs ressorts respectifs, avec des photos provenant des chargés de communication des ministères, des photographes contractuels du SIP ainsi que d'institutions nationales et internationales non-gouvernementales.

Ainsi, 12.000 nouvelles photos (actualité gouvernementale, photos d'archives, illustrations) ont été rajoutées, indexées et légendées en 2021, amenant le nombre total d'images présentes dans la médiathèque à près de 210.000.

Le travail dans la médiathèque continue à se caractériser par deux volets distincts, à savoir l'obtention des photos d'un côté et, d'autre part, leur indexation détaillée pour le moteur de recherche intégré de la médiathèque, celui-ci permettant de mener des recherches approfondies sur les activités gouvernementales des 70 dernières années.

Le SIP continue également à valoriser et à compléter les photos historiques et les métadonnées afférentes. Des accords ont été conclus avec des institutions nationales (Chambre des députés, Ville de Luxembourg, ...) et internationales (UE, Conseil de l'Europe, ONU, OTAN, ...) en vue de l'inclusion, dans la médiathèque, de prises de vue historiques ayant trait à l'actualité gouvernementale. L'équipe continue aussi à clarifier les droits d'utilisation auprès d'autres ayants-droits externes en vue d'élargir l'éventail d'images pouvant être consultés et utilisés par le grand public.

Le SIP fournit régulièrement des photos par la médiathèque aux parties intéressées et demanderesses. Mis à part la fourniture d'images dans le cadre d'événements gouvernementaux, le SIP a été sollicité, au cours de l'année écoulée, 95 fois pour contribuer à des projets de publication et autres.

La médiathèque sera progressivement ouverte à un public élargi (administrations gouvernementales dans une première phase, puis membres de la presse et, finalement, le grand public). En ce sens, une refonte profonde du cadre technique, graphique et formel est en cours. Une première phase de travaux approfondis a pu être finalisée en 2021 avec la mise en place d'une version intermédiaire. La deuxième phase, en cours, verra le déploiement de la nouvelle médiathèque avec une interface graphique fondamentalement retravaillée. Un nouveau cadre technique permettra d'optimiser l'utilisation et la valorisation des fonds d'images de la médiathèque.

C.3.5 Revues de presse

C.3.5.1 Revues de presse

Depuis 1999, trois revues de presse distinctes sont réalisées quotidiennement par le SIP et mises à disposition des ministres, agents de l'Etat, des ambassades et autres personnes habilitées à les consulter sur le site web <https://revues-presse.sip.lu> :

- la revue de presse nationale : elle se base sur la presse luxembourgeoise (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle), ainsi que sur les sites Internet des médias luxembourgeois ;
- la revue de presse internationale 1 : elle est constituée d'articles issus d'une trentaine de journaux internationaux et reprend tous les articles traitant du Luxembourg ou citant des Membres du Gouvernement. De plus, elle fournit un aperçu de l'actualité politique, économique et sociale internationale et des relations internationales ; et
- la revue de presse internationale 2 : sur les mêmes bases que la précédente, elle reprend essentiellement des articles de fond, des analyses et des débats.

Le site web des revues de presse est riche de plus d'un million d'articles disponibles sous forme de textes et d'images indexés à l'aide de nombreuses métadonnées.

Les articles sélectionnés par les personnes en charge des revues de presse sont publiés sur le site du lundi au vendredi dès 6 heures. Au cours de la journée, le système est alimenté en continu par des informations provenant des plus grands médias luxembourgeois en ligne. Par ailleurs, l'accès nominatif aux revues de presse permet aux utilisateurs d'enregistrer des articles dans leurs dossiers virtuels et de créer ainsi des revues de presse personnalisées.

Courant 2021, le SIP a adapté une nouvelle fois son organisation interne ainsi que son système informatique aux contraintes liées à la pandémie afin de garantir la réalisation quotidienne des revues de presse dans les délais habituels. Cette nouvelle organisation ainsi que le recours à des *e-papers* ont permis de réduire considérablement le nombre d'agents devant être présents dans les bureaux sans perturber le bon fonctionnement des revues de presse.

C.3.5.2 Monitoring de la presse audiovisuelle

En 2021, le SIP a poursuivi son *monitoring* de la presse audiovisuelle nationale. Le SIP effectue quotidiennement un suivi analytique des bulletins d'informations de la Radio 100,7 et de RTL Radio *Lëtzebuerg* les matins et midis. Un rapport succinct de ces bulletins est rédigé et diffusé aux Membres du Gouvernement, agents de l'Etat et missions diplomatiques qui le souhaitent. Ces rapports sont également disponibles sur site des revues de presse.

C.3.6 Publication d'avis

C.3.6.1 Annonces et avis officiels

Le SIP assure le rôle d'intermédiaire entre les ministères ou les administrations gouvernementales et la presse pour la publication des annonces et des avis officiels dans la presse écrite.

Si le délai le permet, les annonces pour les postes vacants auprès des organismes de l'Etat sont publiées dans tous les journaux (quotidiens et hebdomadaires). A cause des délais réduits à respecter, les avis des soumissions ne sont publiés que dans les quotidiens. Pour des raisons budgétaires, la taille des annonces a été réduite à leur strict minimum, tout comme l'insertion répétitive qui est évitée.

En 2021, le SIP a publié 250 annonces (postes vacants, soumissions, déménagements de services, etc.) dans les quotidiens et 26 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 660.557 €. À titre de comparaison : en 2020, le SIP avait publié 245 annonces sur les mêmes sujets dans les quotidiens et 42 annonces dans les hebdomadaires pour un budget total de 876.809 €.

C.3.7 Open data et accès à l'information

Dans le domaine de l'*open data* et de l'accès à l'information le SIP couvre les quatre volets suivants: open data, accès à l'information, accessibilité web et *open government partnership* (OGP).

C.3.7.1 Open data

Au niveau législatif, le principe de l'ouverture des données a été établi par la directive modifiée 2003/98/EC du Parlement européen sur la réutilisation des informations du secteur public. Elle a fait l'objet d'une refonte en 2019, et dans le cadre de sa transposition en droit national (loi du 29 novembre 2021 sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public) le SIP a participé à l'élaboration du texte du projet de loi en collaboration avec le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC).

C.3.7.2 Le portail data.public.lu

Le portail national *open data* www.data.public.lu est le fruit d'une collaboration continue entre le SIP, le Géoportail, le CTIE et *Digital Luxembourg*. La gestion opérationnelle journalière est assurée par le service du Géoportail en étroite collaboration avec les responsables *open data* du SIP. Le portail contient un catalogue de jeux de données proposés comme *open data*, avec des descriptions (métadonnées) détaillées, des informations concernant les producteurs des données, ainsi que les licences d'utilisation accordées. Il constitue ainsi une plate-forme centrale des données disponibles et permet l'interaction entre les producteurs et les utilisateurs des données, moyennant des *feedbacks* sous forme de discussions, de questions ou d'applications pratiques basées sur la réutilisation des données ouvertes disponibles.

À la fin de l'année 2021, les indicateurs-clé du portail témoignent de son évolution toujours positive : le portail compte 1.574 jeux de données (+ 218 par rapport à 2020) et 12.261 ressources (+ 2.489). Le nombre d'utilisateurs est monté à 1.516 (+379), celui des organisations à 167 (+11), et celui des réutilisations à 144 (+6). L'activité est également en hausse au niveau des discussions (104 nouvelles discussions en 2021 et un total de 380).

C.3.7.3 Groupe de travail stratégique open data

Sous la présidence du SIP un groupe de travail, réunissant des experts issus d'acteurs stratégiques en matière de données ouvertes, veille au projet *open data* en général, à l'évolution du portail sur www.data.public.lu et aux actions stratégiques à envisager pour promouvoir le principe de l'*open data*. Une étude a été réalisée afin d'identifier les points permettant de progresser au niveau du portail ainsi que de la stratégie nationale de l'*open data*.

C.3.7.4 Sensibilisation des services et administrations étatiques, communales et autres

La sensibilisation des ministères, des administrations et autres acteurs du secteur public est essentielle pour le succès du projet *open data*. En effet, les données du secteur public sont directement visées par la législation et elles constituent un apport crucial pour établir un écosystème basé sur la réutilisation de données digitales.

La pandémie COVID-19 a encore entravé les actions de sensibilisation en 2021, mais le travail conséquent d'avant la crise a permis d'établir une certaine conscience des atouts de l'*open data* et de la nécessité d'y participer en publiant des données sur le portail national. De plus, la disponibilité ainsi que la notoriété du portail se sont avérées être un atout pour les efforts de communication portant sur le sujet de la pandémie, comme le témoignent notamment la popularité des jeux de données y relatifs publiés par le Ministère de la Santé (p.ex. les rapports journaliers COVID-19).

C.3.7.5 Hackathon et autres événements

Une partie de l'effort promotionnel s'effectue par le biais d'événements de type *hackathon*, c'est-à-dire des concours qui consistent en l'élaboration d'idées, de concepts, de programmes ou encore d'applications s'articulant autour d'un sujet défini. Le SIP prévoit en principe l'organisation annuelle d'un challenge concernant la réutilisation de jeux de données offerts sur www.data.public.lu. Cependant en raison de la crise sanitaire, ce type d'événement pour l'année 2021 n'a pas eu lieu.

C.3.7.6 Open data maturity report par les responsables de l'European Data Portal (EDP)

Comme les années précédentes, le Luxembourg a participé au sondage et aux réunions relatives à un *benchmark* sur la maturité des Etats membres dans le domaine de l'*open data*. Ce dernier est organisé par les experts du portail *open data* européen www.europeandataportal.eu sur demande de la Commission européenne. Le Luxembourg a obtenu un score de maturité de 66 %, ce qui correspond à une 24^e place dans le classement général de 2021.

C.3.7.7 Accès à l'information – administration transparente et ouverte

Le 1^{er} janvier 2019, la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte est entrée en vigueur.

Cette loi permet à toute personne de demander la communication de documents administratifs auprès des entités du secteur public. Ces demandes peuvent se faire par voie postale directement aux entités concernées ou bien par voie électronique via *MyGuichet*.

L'équipe du SIP pilote une plate-forme destinée à la gestion centralisée des demandes électroniques introduites via *MyGuichet*, plate-forme à laquelle tous les départements ministériels et administrations de l'Etat sont connectés. Le SIP y intervient au niveau du suivi des demandes, du respect des délais légaux et du dispatching de demandes dans le cas de destinataires erronés ou inconnus.

Le SIP intervient également en tant que point de contact pour les agents chargés de la communication de documents, qui sont, dans leurs ministères et administrations respectifs, responsables pour le traitement des demandes faites dans le cadre de l'accès à l'information.

En 2021, un nombre total de 116 demandes de documents ont été introduites via *MyGuichet*, dont 27 ont reçu une suite favorable et 85 ont été refusées. Quatre demandes ont été mises en correction, pour le besoin de renseignements supplémentaires en vue du traitement de ces dernières.

C.3.7.8 Accessibilité web

La mission du SIP relative à l'accessibilité numérique concerne la sensibilisation des administrations et le contrôle de la conformité de leurs sites et applications mobiles.

Pour pouvoir évaluer l'accessibilité numérique d'un site web ou d'une application mobile, le SIP se base sur des référentiels. Le référentiel d'accessibilité web RGAA a été mis à jour à la version 4.1. Un référentiel d'évaluation de l'accessibilité des applications mobiles, le RAAM, a été développé par le SIP et mis à disposition avant le 23 juin 2021, date butoir pour la mise en accessibilité des applications mobiles du secteur public.

Ces référentiels sont disponibles sur le site <https://accessibilite.public.lu>

C.3.7.9 Open Government Partnership

Le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO en version française) est une initiative multilatérale lancée en 2011 par huit pays (Afrique du Sud, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines, et Royaume-Uni) qui cherche à mobiliser les gouvernements du monde entier à prendre des engagements mesurables pour promouvoir la transparence, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, notamment via les nouvelles technologies.

Le Luxembourg a rejoint ce programme en décembre 2016. Le SIP a participé à l'élaboration d'un premier programme d'action, qui a été entériné par le gouvernement à la mi-2019, et qui prévoit notamment six engagements particuliers :

- une administration transparente et ouverte ;
- la promotion de l'*open data* ;
- la promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible ;
- l'information sur l'action nationale pour le climat ;
- l'exploration de la mise en place d'un Centre européen des CivicTechs ; et
- une plateforme d'appui à la société civile et aux défenseurs des droits humains (DDH).

Par la suite, le SIP a repris la responsabilité de ce dossier et effectue le suivi des engagements, assure le contact et la collaboration avec les responsables de l'organisation internationale du PGO ainsi que l'OCDE. Le SIP a également facilité l'établissement du « *IRM's Design Report for Luxembourg's 2019-2021 OGP action plan* ».

Dans le cadre de l'engagement numéro 5 « Exploration de la mise en place d'un Centre européen des *CivicTechs* » le SIP effectue un suivi étroit des activités de l'association ETICC a.s.b.l. dont l'objectif est de réaliser le projet « *European CivicTech Hub* » à Luxembourg. Ce projet vise la valorisation des nouvelles technologies dans les démarches participatives des citoyens aux différents stades de prises de décisions.

Le SIP a réalisé en 2021 :

- onze audits complets de sites ;
- 87 audits simplifiés de sites ; et
- deux audits d'applications mobiles.

Les données relatives à ces contrôles sont publiées sur le portail *Open Data* : <https://data.public.lu/fr/datasets/?tag=accessibility&organization=5948cfd2111e9b4478de614b>

Le SIP a par ailleurs reçu et géré 17 réclamations relatives à l'accessibilité (<https://sip.gouvernement.lu/fr/support/reclamation-accessibilite.html>). Cinq de ces procédures se sont conclues par une solution proposée à court terme.

Sur le volet sensibilisation, le SIP a réalisé deux formations à l'Institut national d'administration publique (INAP) sur l'introduction à l'accessibilité (16 heures), deux formations sur l'accessibilité des documents office et PDF (16 heures) et 19 personnes ont suivi la formation *e-learning* sur l'accessibilité numérique. Le SIP a présenté à quatre reprises l'accessibilité dans le cadre de la formation spéciale des agents de l'Etat des catégories de traitement A et B.

Le SIP a représenté le Luxembourg lors de sept événements organisés par la Commission européenne dans le cadre du groupe d'experts WADEX.

Les résultats de cette activité liée à l'accessibilité numérique sur la période 2020-2021 ont été synthétisés dans un rapport transmis à la Commission européenne et publié en *open data* : <https://data.public.lu/fr/datasets/digital-accessibility-monitoring-report-2020-2021/>

C.3.8 Systèmes d'information

Les systèmes informatiques et d'information du SIP sont à la base des travaux et projets du SIP, dont les principaux ont été décrits dans les chapitres précédents.

Ci-dessous les projets les plus importants :

C.3.8.1 Revues de presse

Bien que l'utilisation de *e-papers* en remplacement des journaux papiers se soit accrue, la numérisation rapide de journaux reste une priorité. C'est pourquoi le SIP s'est équipé d'un nouveau scanner permettant de numériser des feuilles au format A0.

Par ailleurs, outre la correction de bugs, le site web des revues de presse a bénéficié d'un *redesign* graphique et de nouvelles fonctions sont venues enrichir le site.

C.3.8.2 Médiathèque

Alors qu'un travail important a été réalisé sur le site web de la Médiathèque, comme sur son contenu, l'ouverture du site à un large public n'a pas pu être réalisée. Pour l'instant le site n'est donc uniquement accessible que pour les agents de l'Etat.

En conséquence le SIP a lancé un projet visant à changer de DAM (*Digital Asset Management*, le système de base de la Médiathèque) avec l'assistance d'une société de conseil spécialisée.

C.3.8.3 Intelligence artificielle

Le projet de système d'intelligence artificielle visant à identifier les personnalités présentes sur les photos historiques de la médiathèque n'a malheureusement pas abouti aux résultats espérés. Le taux d'identification des personnes n'est pas satisfaisant et le coût des développements complémentaires pour rendre le produit opérationnel serait prohibitif. Il a donc été décidé de suspendre ce projet dans l'attente de nouvelles évolutions technologiques.

C.3.8.4 Site Photos Pool

Le site de partage de photos *pool* avec la presse dans le cas de grands événements a été remplacé par un système *cloud*.

C.3.8.5 SAP-Time Management

Administration pilote pour le projet *SAP-Time Management* mené par le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat, le SIP a migré vers ce nouveau système de gestion du temps de présence (pointage, congés...).

C.3.8.6 Sites Extranet presse

Un léger *redesign* graphique a été effectué sur ce système de gestion de l'information, qui a également bénéficié de nouvelles fonctionnalités.

C.3.8.7 Archivage de document électroniques

Première administration à avoir établi son plan de classement, le SIP a de nouveau collaboré avec les Archives nationales, pour être la première administration à effectuer un versement de documents électroniques. L'expérience du SIP, ainsi que les outils et méthodologies mises en œuvre pourront notamment servir de modèle pour d'autres ministères.

De même les vidéos dont disposait le SIP (principalement les *briefings* des Ministres et vidéos promotionnelles) ont été archivées auprès du Centre national de l'audiovisuel (CNA).

C.4 Commission d'économies et de rationalisation (CER)

En 2021, les activités principales de la Commission d'économies et de rationalisation (CER) ont été axées sur les points suivants :

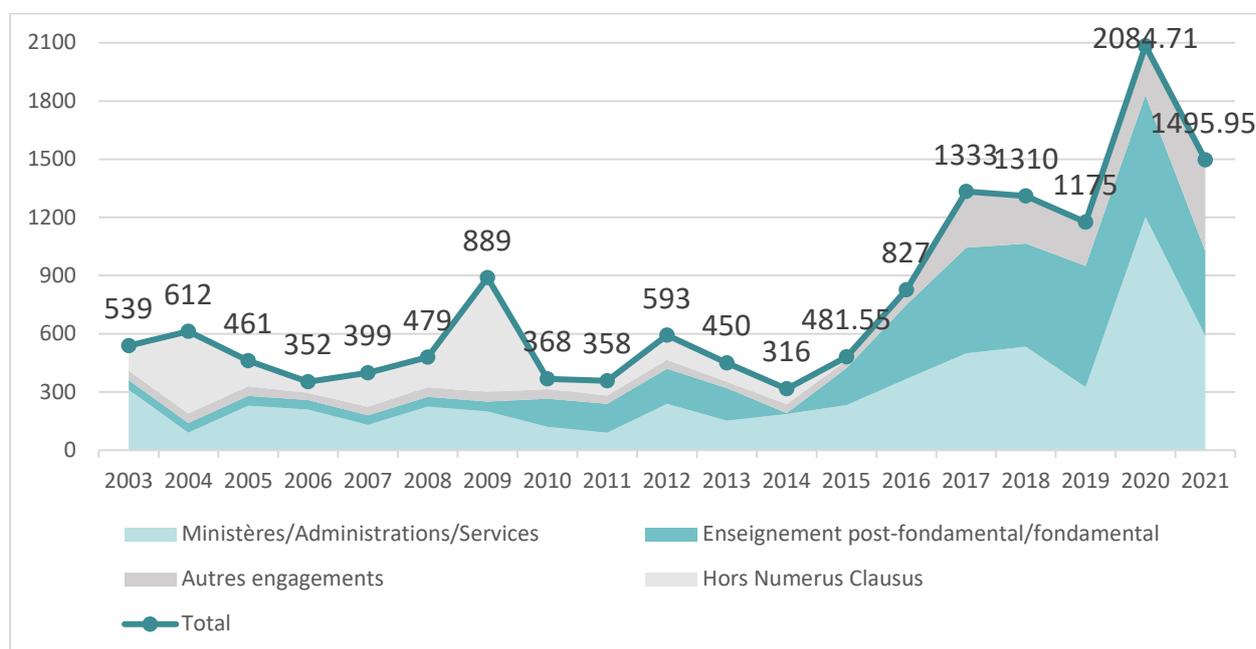
C.4.1 Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2021 (numerus clausus)

Le Conseil de Gouvernement, sur proposition de la CER, a retenu 1.026 nouveaux engagements à opérer en 2021, étant entendu que seront seuls réalisés ceux qui correspondent à une nécessité et priorité clairement établies.

Conformément aux décisions du Conseil de Gouvernement du 10 mars 2021 concernant la répartition des 1.026 postes inscrits dans la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021, l'ensemble de ces postes a été mis à disposition des différentes administrations et services de l'Etat, dont 456 postes pour les besoins de l'enseignement, 250 postes pour les besoins de la Police grand-ducale, 77 postes pour les besoins de l'administration pénitentiaire, 25 postes pour les besoins de l'armée et 238 postes pour les autres administrations et services de l'Etat. 443 postes ont également été mis à disposition pour la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés sous d'autres régimes.

Le tableau reproduit ci-dessous reprend l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 2003.

Création de nouveaux postes de 2003 à 2021 (numerus clausus)



Exercice	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement post- fondamental/ Enseignement fondamental	Autres engagements	Hors numerus clausus	Total
2003	311	50	50	128 ⁽¹⁾	539
2004	90	50	50	422 ⁽¹⁾⁽²⁾	612
2005	230	50	50	131 ⁽¹⁾	461
2006	209	50	36	57 ⁽¹⁾	352
2007	130	50	45	174 ⁽¹⁾	399
2008	225	50	50	154 ⁽¹⁾	479
2009	200	50	50	589 ⁽³⁾	889
2010	120	145	50	53	368
2011	90	150	42	76	358
2012	240	180	46	127 ⁽⁴⁾	593
2013	152	168	32	98 ⁽⁴⁾	450
2014	187	5	45,5 ⁽⁵⁾	78,5 ⁽⁴⁾	316
2015	232	192	39,3 ⁽⁶⁾	18,25	481.55
2016	368	382	54 ⁽⁷⁾	23	827
2017	500	544	285 ⁽⁸⁾	4	1333
2018	533	532	245 ⁽⁹⁾	/	1310
2019	325	625	225 ⁽¹⁰⁾	/	1175
2020	1202	628	254.71	0	2084.71
2021	570	456	469.95	0	1495.95
TOTAL	5934	4337	2119.46	2132.75	14523.21

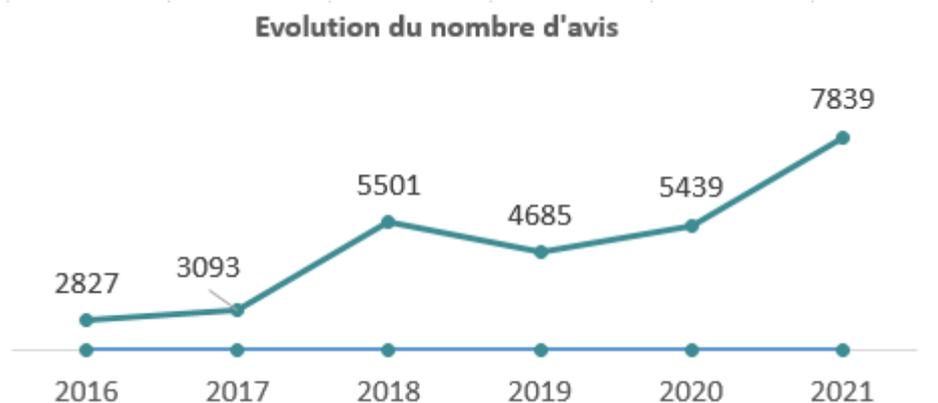
Note explicative: Le *numerus clausus* au sens strict est composé des colonnes "Ministères/Administrations/Services" et "Enseignement post-fondamental/Enseignement fondamental". La colonne "Autres engagements" renseigne essentiellement le nombre de postes créés en vue de l'engagement de personnes handicapées.

- (1) Y compris les postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire (2003 : 100 postes, 2004 : 100 postes, 2005 : 80 postes, 2006 : 40 postes, 2007 : 20 postes, 2008 : 20 postes).
- (2) Y compris 270 postes en vue de la régularisation de la situation de 270 ouvriers forestiers à tâche complète.
- (3) Y compris 343 postes pour les besoins de l'enseignement fondamental.
- (4) Y compris 60 postes pour les besoins de la réserve nationale de chargés d'enseignement pour les lycées et les lycées techniques.
- (5) Y compris 43,5 postes accordés en 2014 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et deux postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 7 (3) e de la loi du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014.
- (6) Y compris 35,3 postes accordés en 2015 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10 (3) e de la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015.
- (7) Y compris 50 postes accordés en 2016 pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et quatre postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 9 (3) g de la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016.
- (8) Y compris 188 postes accordés en 2017 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 95 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé et 2 postes servant de base à une réaffectation conformément à l'article 10 (3) g de la loi du 23 décembre 2016 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017.
- (9) Y compris 190 postes accordés en 2018 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 18 (3) 7° de la loi du 15 décembre 2017 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2018.
- (10) Y compris 150 postes accordés en 2019 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 20 postes servant de base à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat et 55 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 10 (3) 8° de la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019.
- (11) Y compris 181 postes accordés en 2020 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 19,26 postes servant de base à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat et 54,45 postes pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 10 (3) 5° de la loi du 20 décembre 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020.
- (12) Y compris 443 postes accordés en 2021 servant de base à la régularisation d'agents au service de l'Etat engagés actuellement sous différents statuts, 20 postes équivalent temps plein servant de base à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat et 6,95 postes équivalent temps plein pour des agents ayant le statut de travailleur handicapé conformément à l'article 23 (3) 5° de la loi du 19 décembre 2020 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2021.

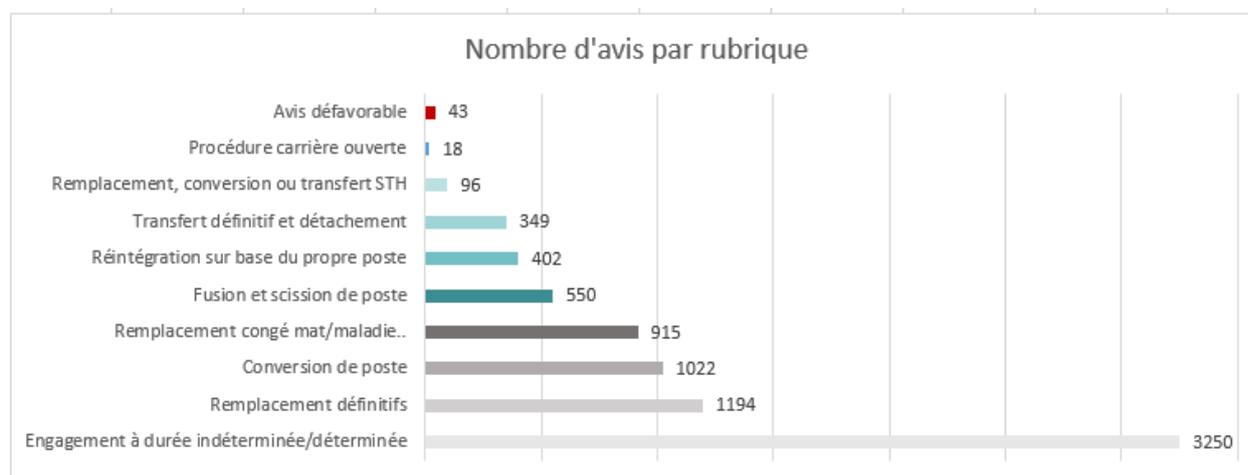
A noter que le relevé repris ci-dessus n'offre qu'une vue très partielle des renforcements opérés dans les administrations et services de l'Etat. Il ne comprend notamment pas les nombreuses opérations de régularisation effectuées au fil des années, telles que les renforcements dans l'enseignement fondamental d'avant 2009.

C.4.2 L'élaboration de 7.839 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel

En 2021, la CER a procédé à l'élaboration de 7.839 avis. Il s'agit d'une augmentation de 44% par rapport à l'année 2020. Cet accroissement s'explique, entre autres, par le fait que les avis générés dans le cadre du *numerus clausus* (NC) ont été inclus et que les avis sont comptés par rapport au nombre de postes créés. Ainsi 1.065 avis du NC 2022 ont été générés fin 2021 afin de pouvoir garantir une mise à disposition des postes de renforcement directement à partir du 1^{er} janvier 2022.



Les 7.839 avis de 2021 se décomposent, entre autres, comme suit :



- 3.250 avis en matière d'engagement de personnel à durée indéterminée ou déterminée, dont 69 avis en matière d'engagement à durée indéterminée ou déterminée d'agents ayant le statut de travailleurs handicapé ;
- 915 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, de dispense de service et de congé d'accueil, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite à l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2020, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental ;
- 1.194 avis de remplacement définitifs suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc.) ;

- 2.480 avis qui couvrent des aspects qui touchent souvent à des questions de principe, dont entre autres 237 transferts définitifs de poste et 112 détachements, 43 avis défavorables, 821 conversions définitives de postes en vue de l'admission au stage de fonctionnaire ou suite à une « voie expresse », 18 avis relatifs à la mise à disposition d'un poste afin qu'un agent puisse entamer une procédure de carrière ouverte, 201 conversions de postes vacants, 456 fusions de postes, 94 scissions de postes et 402 avis relatifs à des réintégrations sur base du propre poste toujours vacant, 96 avis relatifs à des remplacements, conversion ou transferts de postes STH.

C.4.3 La gestion prévisionnelle des effectifs pour l'évaluation des besoins en matière d'engagement de personnel pour la période 2022-2025.

En 2021, les travaux menés en collaboration avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat (CGPO) ont permis de continuer l'introduction d'une gestion prévisionnelle des effectifs dans les administrations et départements ministériels : 94 administrations ont ainsi réalisé une identification proactive des besoins d'effectifs futurs pour la période 2022-2025.

38 établissements publics et groupements d'intérêt économique ont en outre été invités en 2021 à introduire un plan de recrutement pour les exercices à venir de 2022 à 2025, ceci encore sur base d'un tableau Excel. Au vu des renseignements fournis par les établissements publics et groupements d'intérêt économiques dans leurs demandes de renforcements pour l'année 2022, la Commission a pu émettre un avis favorable au renforcement d'au maximum 103 postes équivalents temps plein (ETP).

Pour l'année 2023, le dossier à soumettre à la CER par les établissements publics et groupements d'intérêt économique concernés sera également généré et transmis au secrétariat de la CER en complétant le questionnaire sur la gestion prévisionnelle des effectifs.

C.5 Le Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN)

Missions du Haut-commissariat à la protection nationale

En application de sa loi organique du 23 juillet 2016, le Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN) a pour mission d'intervenir au niveau de la gestion et de la prévention de crises majeures d'une part, et de la protection des infrastructures dites critiques d'autre part.

Le HCPN assume en outre la coordination nationale en matière de lutte antiterroriste et exerce la responsabilité sur l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental.

Centre national de crise

En date du 16 novembre 2007, le Conseil de Gouvernement avait pris la décision de principe de planifier un Centre national de crise sur le site du château de Senningen et le projet a été approuvé le 22 avril 2014.

Le Centre national de crise a été inauguré le 17 septembre 2021 par M. le Premier Ministre et Ministre d'Etat ensemble avec le Vice-Premier Ministre et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

C.5.1 Prévention et gestion de crise

Pandémie COVID-19

Tout au long de l'année 2021, le HCPN a continué son engagement au niveau de la gouvernance stratégique. Ensemble avec le Ministère de la Santé et la Direction de la santé, le HCPN a assuré, d'une part, la co-présidence, et, d'autre part, le rôle du secrétariat général, de la cellule de crise COVID-19.

La mission primaire de la cellule de crise, laquelle s'est réunie hebdomadairement, consiste à valider les actions envisagées par les groupes de travail et à les soumettre, le cas échéant, au Conseil de Gouvernement pour approbation.

En outre, le HCPN participait aux travaux de plusieurs groupes de travail opérationnels :

- Cellule logistique

La cellule logistique a poursuivi son travail en 2021, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en tests rapides et en matériel nécessaires à la campagne de vaccination.

- Groupe de travail « centres de vaccination COVID-19 »

La vaccination constitue un élément décisif du dispositif national de lutte contre la pandémie.

À cette fin, le Gouvernement a mis en place une campagne de vaccination de la population, dont les éléments essentiels sont l'établissement de centres de vaccination répartis géographiquement dans le pays, ainsi que la mise en place d'équipes de vaccination mobiles.

Un groupe de travail dédié a été chargé de coordonner, sous la responsabilité du HCPN, l'organisation de la campagne de vaccination.

- Intempéries des 14 et 15 juillet 2021

Suite aux précipitations et inondations exceptionnelles enregistrées au Luxembourg au cours des 14 et 15 juillet, le plan d'intervention « Intempéries » a été déclenché. Activée par le HCPN sur demande du Premier Ministre, la cellule de crise gouvernementale s'est réunie le 15 juillet à 00h00 afin de coordonner les opérations avec les différents intervenants prévus dans le Plan d'intervention d'urgence en cas d'intempéries. La cellule de crise a été présidée par la Ministre de l'Intérieur. La cellule de crise s'est réunie à cinq reprises jusqu'au 19 juillet 2021, afin de faire le point de la situation, pour discuter de l'impact possible des prévisions météorologiques, pour prendre les décisions sur la priorisation des interventions et pour assurer la coordination inter-administrative des actions des différents intervenants.

C.5.2 Coordination en matière de lutte contre le terrorisme

En 2021, le HCPN a continué sa mission de coordination en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, le HCPN a organisé et présidé les réunions du groupe de coordination en matière de lutte contre le terrorisme (GCT). En sa fonction de coordinateur national, le HCPN a tenu des réunions bilatérales avec différents acteurs nationaux et étrangers.

Au niveau de l'Union européenne, le HCPN a représenté le Luxembourg au sein de plusieurs groupes de travail en matière de prévention de la radicalisation violente ainsi qu'au sein du Forum de l'UE sur l'Internet qui a pour objet la lutte contre le contenu terroriste en ligne.

Sur le plan international, le HCPN a pris part aux réunions du Comité du Conseil de l'Europe contre le terrorisme et il a participé à la conférence « *Reinforcing a Comprehensive Approach to Preventing and Countering Terrorism and VERLT in a Changing Landscape* » organisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

En matière de précurseurs d'explosifs, le règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs est applicable depuis le 1^{er} février 2021. Il établit des règles harmonisées concernant la mise à disposition, l'introduction, la détention et l'utilisation de substances ou de mélanges susceptibles d'être utilisés d'une manière détournée pour la fabrication illicite d'explosifs, afin d'en limiter la disponibilité de ces substances ou mélanges pour les membres du grand public et de garantir que les transactions suspectes, à quelque étape que ce soit de la chaîne d'approvisionnement, soient dûment signalées.

Sous la coordination du HCPN, les modalités d'applications nationales et les sanctions du règlement (UE) 2019/1148 ont été établis par la loi du 14 décembre 2021 ainsi que par le règlement grand-ducal du 14 décembre 2021.

C.5.3 Protection des infrastructures critiques

En 2021 le recensement des infrastructures critiques a été finalisé dans deux sous-secteurs, le Conseil de Gouvernement en a approuvé les rapports respectifs, et deux arrêtés grand-ducaux de désignation d'infrastructures critiques ont été pris. Le HCPN a notifié leur désignation à trois nouveaux opérateurs d'infrastructures critiques et a effectué quatre premières rencontres avec de tels opérateurs. En outre, le HCPN s'est réuni cinq fois avec des opérateurs pour s'échanger sur l'élaboration des plans de sécurité et de continuité.

En matière d'anticipation de crises électriques en particulier, le HCPN a concouru à l'élaboration du Plan de préparation aux risques prévu par le Règlement (UE) 2019/941 sur la préparation aux risques dans le secteur de l'électricité, dirigée par le Commissaire du Gouvernement à l'Énergie.

Dans le cadre du Programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP), coordonné par la Commission européenne, le HCPN a participé à deux réunions virtuelles des Points de contact Protection des infrastructures critiques de tous les Etats membres (CIPPOC), dont une avec les homologues des Etats-Unis et Canada. Le HCPN a aussi participé à une vidéoconférence sur la sécurité, la protection et la résilience des infrastructures critiques, organisée par le Portugal, pays ayant eu la Présidence du Conseil de l'UE.

Le HCPN a représenté le Luxembourg dans treize réunions du groupe de travail PROCIV-CER au sein du Conseil de l'UE pour négocier le projet de directive sur la résilience des entités critiques, visant à remplacer la directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. S'y ajoutent trois réunions bilatérales avec la présidence slovène. Le Conseil UE a adopté en décembre 2021 l'Orientation générale sur le texte.

C.5.4 Cybersécurité et sécurité des communications

C.5.4.1 Centre de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué (DDoS)

Le Conseil de Gouvernement a décidé, en date du 25 juillet 2018, le renforcement de l'infrastructure LU-CIX en vue de la mise en place d'un centre national de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué. Le centre national de filtrage d'attaques de type de déni de service distribué est opérationnel depuis fin 2020. En 2021 un nombre remarquable d'entités ont été intégrées et pourront dès à présent être protégées en cas d'attaque de type de déni de service d'ampleur.

C.5.4.2 Stratégie nationale en matière de cybersécurité IV

La Stratégie nationale en matière de cybersécurité IV couvrant la période de 2021 à 2025 a été élaborée par un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant, sous la présidence du HCPN, des représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes, du Ministère de l'Economie, du GIE SECURITYMADEIN.LU, du SMC, du Service de renseignement de l'Etat, de l'Institut luxembourgeois de régulation, de la Direction de la Défense, du Centre des technologies de l'information de l'Etat, du CERT gouvernemental et de l'ANSSI.

La nouvelle stratégie s'articule autour de trois objectifs stratégiques :

- le renforcement de la confiance dans le monde numérique et protection des droits humains en ligne ;
- la consolidation de la sécurité et de la résilience des infrastructures numériques au Luxembourg ; et
- le développement d'une économie numérique fiable, durable et sécurisée.

C.5.4.3 Suivi des dossiers en matière de cybersécurité de l'Union européenne

Le 16 décembre 2020, la Commission européenne a présenté sa stratégie de cybersécurité de l'Union pour la décennie numérique. Parmi les priorités d'action, figurent, à côté de la « *Joint Cyber Unit* » et du « *EU Cybershield* », la révision de la directive 2016/1148 du 6 juillet 2016 relative à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2).

En étroite concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux, le HCPN a suivi les négociations sous la présidence slovène de la directive NIS 2 au sein du Conseil de l'Union européenne et a participé aux *workshops* sur la future « *Joint Cyber Unit* ».

C.5.4.4 Exercice Cyber

Dans le cadre du réseau de coopération européen pour la préparation et la gestion des crises cyber par les Etats membres CyCLONe (*Cyber Crisis Liaison Organisation Network*), le HCPN a participé à la l'exercice CySOPEX 2021. Cet exercice visait à tester les procédures des Etats Membres pour une gestion rapide des crises cybernétiques dans l'UE en cas de crise ou d'incidents cybernétiques transfrontaliers de grande échelle.

C.5.4.5 Comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS)

Les activités du comité interministériel en matière de cyber-prévention et de cybersécurité (CIC-CPCS), présidé par le HCPN, ont continué en 2021 avec trois réunions physiques à côté d'échanges d'informations en continu.

Les principales activités en 2021 étaient la surveillance du paysage de la menace, la finalisation de la quatrième Stratégie nationale en matière de cybersécurité, ainsi que la coordination des réponses à des enquêtes internationales.

Le CIC-CPCS a aussi suivi l'actualité nationale et internationale en matière de cybersécurité, notamment les développements au niveau de l'Union européenne et plus particulièrement les négociations au Conseil de l'Union européenne de la directive NIS 2.

C.5.4.6 Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Durant l'année 2021, l'ANSSI a poursuivi son programme d'accompagnement des entités dans l'établissement et le maintien de leur analyse et gestion des risques relatifs à la sécurité de l'information. Il s'agit notamment d'assister les entités, à leur demande, dans l'identification et la qualification de leur risque d'exposition aux vulnérabilités et menaces identifiées en matière de sécurité de l'information et dans la définition d'un plan de mesures de sécurité pour améliorer leurs mesures de prévention et de résilience par rapport à ces risques. L'assistance de l'ANSSI dans ce domaine repose sur une méthodologie d'analyse des risques adaptée au contexte spécifique de l'Etat.

À côté de ces accompagnements, reposant sur un modèle d'analyse des risques général, l'ANSSI a développé en 2021 des modèles d'analyse des risques adaptés à des contextes spécifiques de certaines entités accompagnées. L'Agence a également assisté certaines entités dans la réalisation d'une première itération de revue de leur analyse des risques. Pour mieux s'adapter aux contextes multilinguistiques de certaines entités, l'Agence a mis à disposition une version anglaise de son modèle d'analyse des risques adapté au contexte spécifique de l'Etat.

Dans le cadre du groupe de travail avec le département CASES du groupement d'intérêt économique « *Security made in Lëtzebuerg* » (SMILE), l'Agence a contribué à une large campagne médiatique de sensibilisation en matière de sécurité numérique liée à l'Internet des objets (IoT). Cette campagne, pilotée par SMILE et menée durant les mois de mars et avril 2021, s'est adressée tant au grand public qu'aux entités étatiques et aux petites et moyennes entreprises.

L'Agence a réévalué et adaptée sa présence Internet dans le cadre du portail Internet fédérateur relatif à l'écosystème « *Cybersecurity Luxembourg* ».

L'Agence a participé aux travaux de comités nationaux de l'ILNAS dans le cadre des travaux de normalisation des comités techniques internationaux ISO/IEC relatifs à la sécurité de l'information dans les nouvelles technologies TIC (Internet des objets, Intelligence artificielle, Registre distribué/Blockchain).

C.5.4.7 CERT gouvernemental

Le CERT (*Computer Emergency Response Team*) gouvernemental (GOVCERT) constitue le point de contact au traitement des incidents de sécurité d'envergure affectant les réseaux et les systèmes de communication et de traitement de l'information des administrations et services de l'Etat. A ce titre, le CERT gouvernemental a détecté, analysé et mitigé les attaques informatiques qui ont visé les services étatiques. Ensemble avec les opérateurs des infrastructures informatiques, des vulnérabilités potentielles ont pu être identifiées et adressées.

Au niveau du périmètre de protection et de la résilience cybernétique, le CERT gouvernemental a développé en 2021 un catalogue de services essentiels, dédié aux infrastructures critiques et aux établissements publics.

Le CERT gouvernemental a réalisé deux campagnes de sensibilisation au hameçonnage (« *phishing* ») et a participé aux exercices de cybersécurité « *Locked Shields 2021* » et « *LUX Cyber Range* ». Le GOVCERT a en outre effectué plusieurs tests d'intrusion auprès de l'administration centrale, des infrastructures critiques et d'autres institutions tombant dans sa constituante.

C.5.5 Activités sur le plan international

C.5.5.1 Menaces hybrides

Le HCPN est le point de contact national dans le domaine des menaces hybrides. Il participe aux travaux de la présidence du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne ainsi que de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en la matière. Il est le point de contact du Groupe de travail horizontal sur le renforcement de la résilience et la lutte contre les menaces hybrides institué en juillet 2019 par la présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne ainsi que du Centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides (Conseil d'Europe) établi à Helsinki, auquel le Luxembourg a adhéré en 2020.

Il a contribué aux travaux du Conseil d'Europe portant sur la résilience économique ainsi qu'aux travaux portant sur la préparation et défense technologique contre les menaces hybrides dans des systèmes critiques.

C.5.5.2 Recherche sécuritaire

Les menaces qui mettent en péril la sécurité de la société sont complexes, imprévisibles et peuvent avoir un impact national, régional ou européen. Face à cette nouvelle donne sécuritaire, la recherche en matière de sécurité civile peut contribuer à améliorer le niveau de protection et de résilience de la société par le développement de solutions innovatrices qui peuvent contrer ces menaces ou mitiger leur impact. Aussi, le HCPN a pris part aux conférences organisées par la Commission européenne en matière de sécurité civile et qui permettent de s'informer sur les nouvelles solutions sécuritaires développées par des *consortiums* internationaux d'acteurs provenant du secteur privé, public et académique.

C.5.5.3 OCDE : Forum de haut niveau sur les risques

Le HCPN a pris part aux réunions de l'OCDE en matière de gouvernance des risques dont les travaux ont essentiellement porté sur la gestion de la crise systémique générée par le COVID-19.

C.5.5.4 Nations Unies : Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015 – 2030

Le HCPN fait partie de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe gérée par le Ministère de l'Intérieur et contribue à ses travaux.

C.5.5.5 IPCR

Le HCPN couvre les réunions de l'IPCR (dispositif intégré de l'UE pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise) au Conseil de l'Union Européenne. Créé en 2013 et activé pour la première fois suite à la crise migratoire sous la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015, les réunions IPCR permettent d'assurer une coordination au niveau politique en cas de crises transsectorielles et transnationales. Depuis le 2 mars 2020 (activation de l'IPCR pour la crise du COVID), le HCPN assure la coordination des différents dossiers de la pandémie (santé, protection consulaire, protection civile, frontières, etc.) auprès des institutions à Bruxelles.

C.5.5.6 OTAN

Le HCPN représente les intérêts du Luxembourg au sein du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) à l'OTAN. Le CEPC coordonne la planification civile dans plusieurs domaines de manière à permettre, en cas de besoin, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou aux autorités nationales dans des situations d'urgence civile.

Un représentant du HCPN assiste régulièrement aux sessions permanentes du CEPC qui se tiennent deux fois par mois. Par ailleurs, le Haut-commissaire assiste aux sessions plénières du CEPC qui se tiennent deux fois par an. Le HCPN assure également la coordination de la participation luxembourgeoise dans plusieurs groupes de travail spécialisés du CEPC et participe lui-même aux groupes de travail EPG (*Energy Planning Group*) et CCPG (*Civil Communications Planning Group*).

En outre, le HCPN sert de point de contact national NCRS (NATO *Crisis Response System*).

La gestion de crise regroupe l'ensemble des moyens militaires et civils pour faire face aux différentes crises qui peuvent être de nature politique, militaire ou humanitaire. Dans cette fonction, le HCPN assure la coordination nationale de l'exercice annuel de gestion de crise CMX de l'OTAN. Au vu de la situation sanitaire, l'exercice CMX 2021 a été reporté à une date ultérieure.

Au sein de l'OTAN, les discussions étaient non seulement dominées par la crise sanitaire et son impact sur la résilience de l'Alliance, mais aussi par l'initiative OTAN 2030 ayant pour but de préparer l'Alliance à affronter les défis actuels et ceux de demain en consolidant la défense collective et à renforcer la résilience – aussi bien militaire que civile.

C.5.5.7 Coopération Benelux

Le HCPN sert de point de contact national Benelux pour la coopération transfrontalière en matière de gestion de crises et de planification d'urgence.

En 2021, le programme de travail de la coopération Benelux a été dominé par la pandémie du COVID-19. Ainsi, les concertations hebdomadaires virtuelles entre les directeurs généraux des centres de crise Benelux et de la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW), établies en 2020, ont été maintenues. Ces concertations avaient pour but de s'échanger sur l'évolution épidémiologique dans les différents pays, sur les défis rencontrés dans la gestion de la pandémie ainsi que sur les stratégies de vaccination et les mesures de protection adoptées afin de coordonner la réponse transfrontalière au niveau Benelux.

Le 14 septembre 2021, le protocole de coopération établissant le réseau des directeurs généraux des centres de crise européens a été signé par 20 pays dont le Luxembourg. Ce protocole fixe le cadre et les objectifs du réseau qui sont basés notamment sur la confiance entre partenaires équivalents, le caractère volontaire de participation, les échanges entre centres de crise et sur l'étroite coopération avec les institutions européennes et internationales. Actuellement, des discussions sont en cours en vue de constituer un réseau des directeurs généraux au niveau européen.

C.6 Service de la communication de crise

Créé par arrêté grand-ducal en date du 30 mai 2016, le Service de la communication de crise (SCC) est en charge, dans le contexte d'une situation d'urgence ou de crise nationale, de la coordination horizontale de l'organisation de la communication à l'attention de la population et des médias nationaux et internationaux. Cette coordination s'effectue au sein de la Cellule communication et information (CCI) présidée par le directeur du SCC et est véhiculée par le biais du portail gouvernemental www.infocrise.lu, @InfocriseLU sur Twitter ainsi que d'autres moyens de communication, tels que communiqués, briefings et conférences de presse.

En tant que membre effectif du Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN) et de la cellule de crise (CC) convoquée en situation d'urgence et/ou de crise, le SCC a participé à l'ensemble des travaux menés en 2021 sous l'égide du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN).

C.6.1 Stratégies et communication

Approuvée par le Conseil de Gouvernement en date du 21 décembre 2016, la stratégie de communication a été poursuivie en 2021 en concertation avec tous les intervenants concernés par la prévention et la gestion de situations d'urgence ou de crise. En collaboration étroite avec les acteurs concernés, des réflexions sur un recalibrage de la communication de crise et de l'alerte à la population sont en cours.

C.6.2 www.infocrise.lu et Twitter @infocriseLU

Suite à la présentation du plan d'intervention d'urgence (PIU) en cas d'accident nucléaire le 21 octobre 2014, le portail www.infocrise.lu a été mis en ligne. Il assoit la volonté du Gouvernement de favoriser une information et une sensibilisation préalables aux situations d'urgence et c'est à travers cet outil que seront communiquées l'ensemble des décisions prises et des actions entamées par les autorités en situation d'urgence.

En 2021, le SCC avec le concours du CTIE, a modernisé le site [infocrise.lu](http://www.infocrise.lu) et finalisé sa migration vers le domaine public.lu. En ce qui concerne le compte *Twitter* @infocrise.lu, les messages sont désormais automatiquement publiés sur le site www.infocrise.lu.

Plusieurs rubriques du site relatives aux plans d'intervention d'urgence ont été actualisées.

En tant que responsable du portail, le SCC prépare, coordonne et gère :

- la finalisation de l'ensemble des contenus y compris les versions grand public des plans gouvernementaux ;
- les sous-rubriques « questions-réponses » ; et
- les demandes d'informations transmises par des particuliers, des entreprises ou par la presse via l'adresse électronique info@infocrise.lu.

C.6.3 Relations avec les acteurs nationaux

Des échanges permanents ou ponctuels ont eu lieu avec les acteurs nationaux impliqués dans la gestion d'une situation de crise ou d'urgence afin d'établir des procédures conjointes de travail.

C.6.4 Cellules de crise

C.6.4.1 Intempéries

Le SCC a participé aux différentes réunions de la cellule de crise « Intempéries » dans le contexte des intempéries/inondations du 14 au 19 juillet 2021.

C.6.5 Déménagement au nouveau Centre National de Crise

En mai 2021, le Service de la communication de crise a déménagé dans le nouveau Centre National de Crise à Senningen.

C.7 Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

C.7.1 Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a été créé par la loi du 21 juin 2016 et le règlement grand-ducal du 5 juillet 2016 et ses missions sont spécifiées dans la même loi. Cette loi prévoit entre autres que le Comité perpétue la mémoire des événements de la Deuxième Guerre mondiale, qu'il intervient auprès des instances publiques dans l'intérêt des résistants, des enrôlés de force, des victimes de la Shoah et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale en général, mais aussi que ses membres participent à l'organisation de la commémoration officielle de la Deuxième Guerre mondiale. En outre, le Comité formule des recommandations concernant l'organisation de la commémoration de la Deuxième Guerre mondiale et l'identification et la valorisation des lieux de mémoire et est censé entreprendre des actions de sensibilisation du public et plus particulièrement de la jeunesse en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale.

De plus, la loi prévoit que le Gouvernement sollicite l'avis du Comité sur toutes les questions en relation avec la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale et consulte le Comité pour l'organisation de la Journée nationale du souvenir, qui constitue la commémoration annuelle officielle de la Deuxième Guerre mondiale. En 2021, la commémoration nationale fut placée sous la triple signification du 80^e anniversaire de la « *Personenstandsaufnahme* » du 10 octobre 1941 ; du 80^e anniversaire du départ du premier convoi de déportation du Luxembourg vers *Litzmannstadt* (Lodz) le 16 octobre 1941 ; et du dévoilement d'une inscription en honneur des volontaires des Brigades Internationales partis du Luxembourg.

Par arrêté ministériel du 4 octobre 2019 portant nomination des membres du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale, M. Guy DOCKENDORF a été nommé Président et Mme Claude WOLF et M. Joseph LORENT Vice-Présidents du Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au 4 octobre 2020 inclus. Mme WOLF a assumé la présidence du 5 octobre 2020 au 4 octobre 2021. M. Joseph LORENT est le Président depuis le 5 octobre 2021.

Le Comité a formé en son sein quatre groupes de travail qui ont continué leurs travaux, à savoir : - Groupe de travail « commémoration » - Groupe de travail « lieux de mémoire » - Groupe de travail « pédagogie et sensibilisation » - Groupe de travail « communication ». Le secrétariat du Comité, qui regroupe à titre paritaire les représentants de la Résistance, de la Communauté juive et de l'Enrôlement forcé, est assuré par un fonctionnaire du Ministère d'Etat.

Le Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale s'est réuni à cinq reprises pendant l'année 2021 : le 10 février, le 2 mars, 22 avril, le 17 juin et le 9 novembre.

Le Comité, en concertation avec le Service Mémoire et la Ville de Dudelange, a organisé la séance de l'après-midi de la Journée de la commémoration nationale le 10 octobre 2021 à Dudelange.

Le Comité a commandité la réalisation d'un sondage sur les sensibilités de la population et l'importance de la Deuxième Guerre mondiale, sondage dont il a présenté les résultats lors d'une conférence de presse le 11 novembre 2021.

Le Comité a réédité sa brochure sur la Deuxième Guerre mondiale publiée en 2020 en collaboration avec des historiens et le « *Zentrum fir politesch Bildung* » (ZpB) suite à une demande importante, notamment des lycées.

Le Comité a mis en ligne une version actualisée de son site internet le 15 décembre 2021 : <https://cm2gm.lu/>.

Le Comité soutient financièrement un projet en collaboration avec le Musée nationale d'Histoire militaire permettant de recenser tous les sites mémoriels du Luxembourg.

C.7.2 Le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale

Au cours de l'année 2021, le Service de la Mémoire de la Deuxième Guerre mondiale a dû continuer à s'adapter à la situation du COVID-19. Ainsi une grande partie de ses réunions a dû être effectuée via visioconférence.

Les projets suivants ont pu être réalisés :

- Le 27 janvier 2021, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté juive du Luxembourg ont signé un accord historique relatif aux questions non résolues dans le cadre des spoliations des biens juifs liées à la Shoah. L'accord comprend en autres un soutien direct aux survivants de la Shoah à hauteur d'un million d'euros ; l'acquisition du Couvent de Cinqfontaines et sa transformation en un centre éducatif et commémoratif ainsi qu'un budget pour la recherche de deux millions d'euros. Cet accord est l'aboutissement des négociations accompagnées par le Service Mémoire tout au long de l'année 2020 avec la Communauté juive. Le Service Mémoire a travaillé tout au long de l'année 2021 avec la Communauté juive, la Fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah, et la *World Jewish Restitution Organization* pour mettre en œuvre l'accord.
- Une inscription en honneur des volontaires des Brigades Internationales partis du Luxembourg a été inaugurée sur la *Gëlle Fra* le 10 octobre 2021.
- Un panneau explicatif du monument à la mémoire des victimes de la Shoah (*Kaddish*) a été dévoilé le 10 octobre 2021.
- Le Service Mémoire a encadré les nombreuses commémorations d'ordre national et assisté à des commémorations locales.
- Le Service Mémoire a poursuivi sa réorganisation en 2021, notamment en regroupant tout le personnel au sein de la Villa Pauly et en aménageant les lieux.
- Le Service a appuyé l'Union des mouvements de résistance luxembourgeois (*UNIOUN*) dans le transfert de ses archives aux Archives nationales.
- Le Service Mémoire a continué la mise en valeur de la Villa Pauly et de la Gare de Hollerich, notamment en organisant des visites scolaires et guidées des deux sites. Du 8 octobre 2021 au 27 janvier 2022, le Service Mémoire accueille à la Villa Pauly une exposition de l'association MemoShoah sur le premier convoi de déportation du 16 octobre 1941 et sur le ghetto de *Litzmannstadt* (Lodz).
- Le Service Mémoire a continué à travailler tout au long de l'année avec l'Université du Luxembourg, plus particulièrement le « *Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History* » (C2DH) et a assisté à des conférences. Le 5 et 6 juillet 2021, il a assisté

à une conférence sur le thème de la spoliation, et le 14 octobre 2021 à une conférence sur le thème de l'enrôlement forcé. Les conventions suivantes ont été mises en place :

1. La réalisation d'une exposition virtuelle sur l'histoire du Luxembourg sur la Deuxième Guerre mondiale ;
2. La réalisation d'un projet de recherche sur « *Ostarbeiter* / Ouvriers de l'Est et prisonniers de guerre de l'URSS au Luxembourg 1942-1946 » ; et
3. La réalisation d'un projet de recherche sur l'histoire coloniale du Luxembourg.

C.8 Département des Relations avec le Parlement – Service central de Législation

C.8.1 Le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg

Le Service central de législation (SCL) assure l'édition du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (JO) qui rassemble tous les textes pour lesquels la publication est formellement prescrite par un acte normatif.

La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, a entièrement révisé le cadre légal du JO et a modernisé la publication d'actes normatifs par rapport aux exigences de l'évolution technologique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le portail legilux.public.lu est en ligne. De nombreuses améliorations y ont été apportées depuis lors. Le site est axé sur la facilité d'accès aux informations ainsi que sur le « *linked open data* ». L'identification unique et sans équivoque de l'acte législatif électronique, entièrement basée sur les règles du web sémantique en conformité avec les exigences d'implémentation de « ELI » (*European Legislation Identifier*), constitue un des piliers du nouveau site.

Legilux présente également tous les prérequis nécessaires à l'interprétation des données ouvertes par des machines en vue de leur réutilisation. Le site est accessible en ligne à titre gratuit, en conformité avec la directive européenne 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public (directive dite « PSI »).

En 2019, le SCL a procédé à des consultations d'utilisateurs en vue de cerner encore mieux leurs besoins d'utilisation et de recherche. En 2020, les travaux d'une nouvelle version de Legilux ont été entamés et continués en 2021. Le lancement du nouveau portail legilux.public.lu est prévu pour 2022.

L'abonnement à la version papier (sans valeur légale) au coût de revient reste possible. Le SCL compte actuellement seulement deux abonnements.

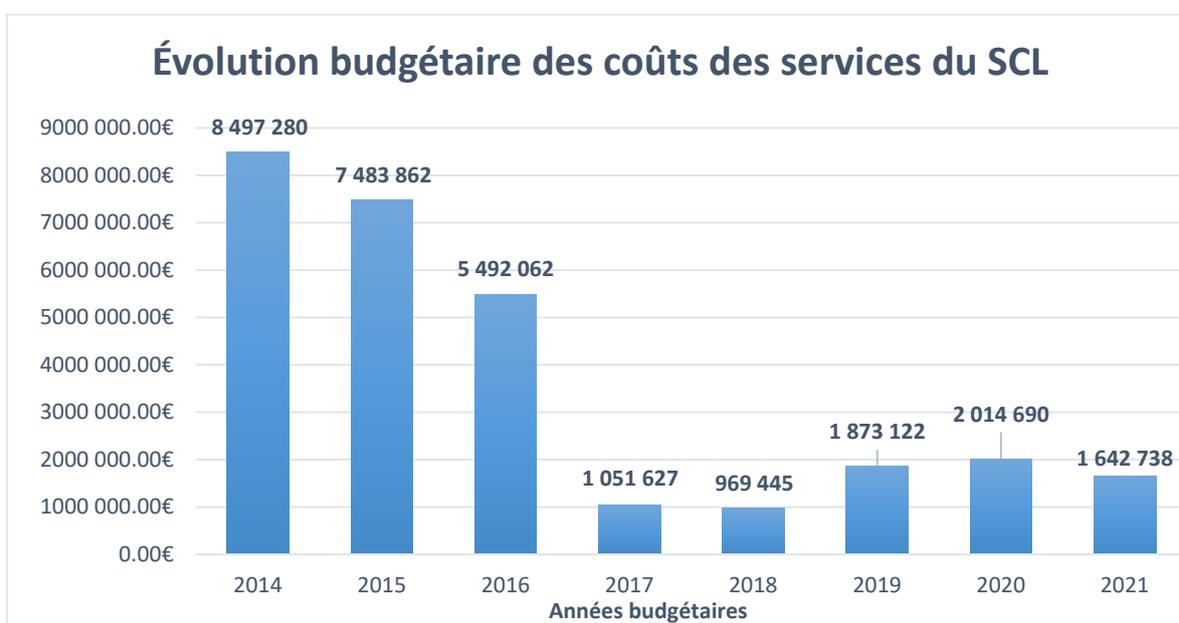
La loi du 23 décembre 2016 concernant le Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg a maintenu la séparation de la publication des actes normatifs et des actes administratifs en deux séries, à savoir le Mémorial A et le Mémorial B.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, le SCL a procédé à une mise en ligne centralisée de tous les projets de loi et de règlement grand-ducal en procédure sur le site du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg « legilux.public.lu », dans une optique de cohérence et de facilité de recherche.

Pour satisfaire ce besoin particulier, le Service central de législation a entretemps mis en place une plateforme de gestion des projets visant notamment à associer les documents électroniques aux différentes étapes d'élaboration desdits projets. Chaque jour, une synchronisation est faite pour alimenter la rubrique « Projets » du site Legilux pour les rendre publics.

Dorénavant, lors de la consultation d'un projet sur Legilux, l'utilisateur pourra visualiser les grandes étapes de la procédure et accéder aux documents électroniques y afférents.

Les coûts nécessaires pour couvrir les frais relatifs à l'édition et à la publication de la législation ainsi que les frais relatifs à la réalisation et à l'optimisation des outils mis à disposition par le SCL (cf. point C.8.4. ci-après) se sont élevés en 2021 à 1.642.738 €.



C.8.2 Suivi des travaux parlementaires

En matière de procédure législative et réglementaire, le SCL assure le suivi administratif des travaux entre le Gouvernement, la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat.

Il s'occupe de même du traitement des demandes d'interpellation ainsi que des demandes de débat de consultation et d'orientation, qui nécessitent de multiples interventions entre le Service et les Ministères concernés, le Conseil de Gouvernement et la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

L'acheminement et le suivi des questions parlementaires font également partie des tâches quotidiennes.

Dans le cadre des relations avec la Chambre des Députés, le SCL assure le suivi des travaux parlementaires dans les domaines suivants :

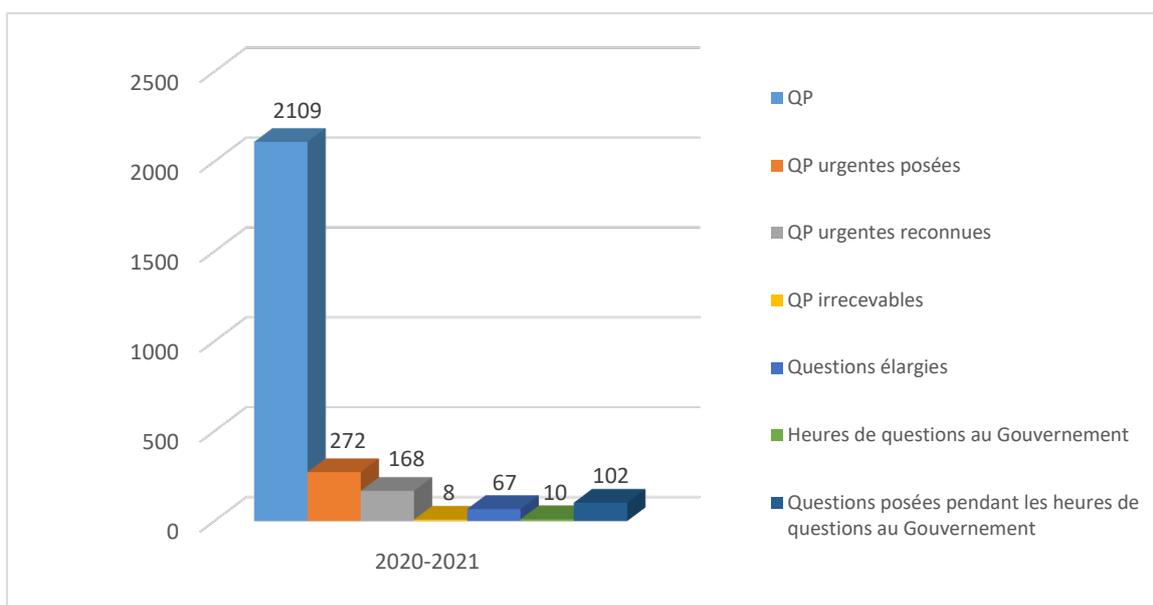
C.8.2.1 Questions parlementaires

Pendant la session ordinaire 2020-2021, 2.109 questions parlementaires ont été posées (dont huit questions considérées comme irrecevables).

272 questions urgentes ont été posées dont 168 ont été reconnues comme telles par le Président de la Chambre des Députés.

67 questions élargies ont été introduites.

Dix séances d'heures de questions au Gouvernement ont été organisées, totalisant 102 questions posées.



Le détail des questions parlementaires traitées lors de la session ordinaire 2020-2021 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.2 Interpellations

Huit interpellations ont été évacuées au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021.

C.8.2.3 Débats

C.8.2.3.1 Débats de consultation

Quatre débats de consultation ont été évacués par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021.

Le détail des débats de consultation de la session ordinaire 2020-2021 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.3.2 Débats d'orientation

Trois débats d'orientation ont été organisés au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021.

Le détail des débats d'orientation de la session ordinaire 2020-2021 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.3.3 Déclarations du Gouvernement

Six déclarations du Gouvernement ont eu lieu à la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021.

Le détail des déclarations du Gouvernement de la session ordinaire 2020-2021 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.4 Heure d'actualité

Au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021 ont été organisées 19 heures d'actualité.

Le détail des heures d'actualité de la session ordinaire 2020-2021 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.2.5 Motions et résolutions

46 motions (dont 37 liées à un dossier et neuf non-liées à un dossier) et douze résolutions (dont trois liées à un dossier et neuf non-liées à un dossier) ont été adoptées par la Chambre des Députés au cours de la session parlementaire ordinaire 2020-2021.

Le détail des motions et résolutions de la session ordinaire 2020-2021 est disponible sur le site de la Chambre des Députés (www.chd.lu).

C.8.3 Statistiques concernant les publications

5.880 publications ont été effectuées au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg en 2021.

C.8.3.1 Publications Mémorial A

949 publications ont été effectuées en 2021 dans la série Mémorial A, et notamment :

- 147 lois;
- 330 règlements grand-ducaux ;
- 25 règlements ministériels ;
- 18 arrêtés grand-ducaux ;
- onze arrêts de la Cour Constitutionnelle ;
- ...

L'examen des lois et règlements en question donne lieu à la ventilation suivante :

- Nombre total de directives de l'Union européenne transposées en 2021 : 34 ;

- Nombre de directives transposées par loi : 16 ;
- Nombre de directives transposées par règlement grand-ducal : 18.

C.8.3.2 Publications Mémorial B

4.931 publications ont été effectuées en 2021 dans la série Mémorial B, et notamment :

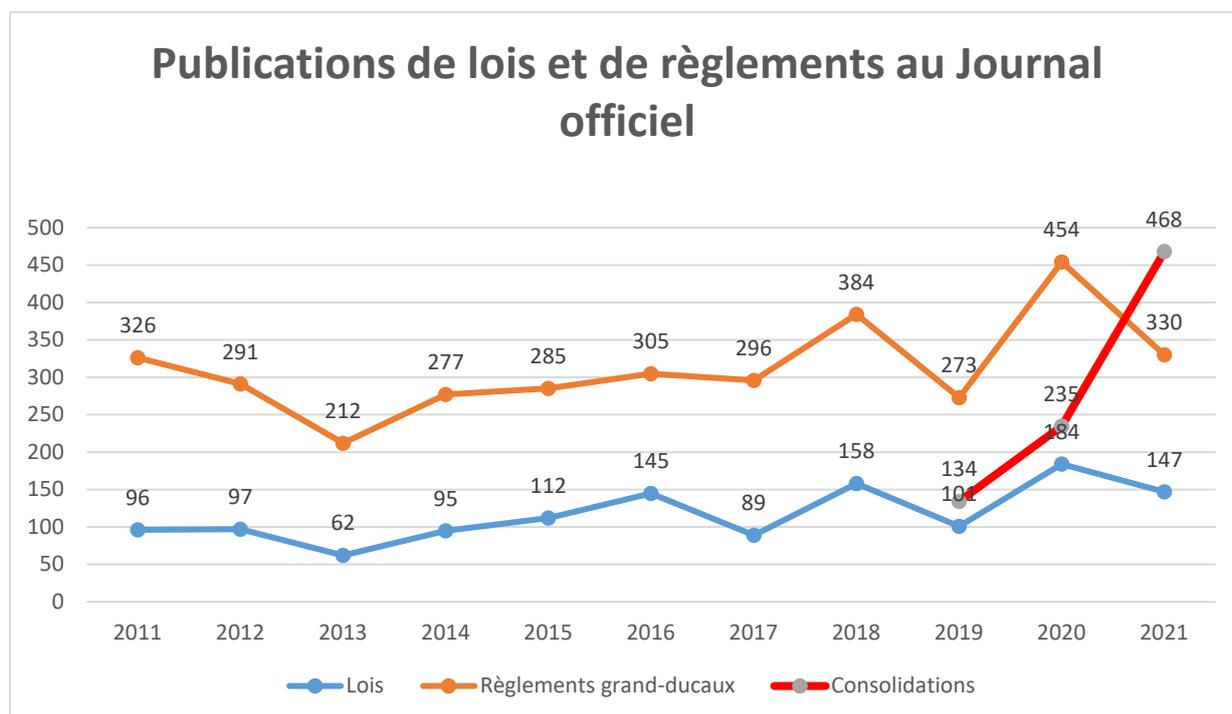
- **2.841** publications administratives ;
- **1.511** règlements communaux ;
- **528** arrêtés ministériels ;
- ...

C.8.3.3 Consolidations

468 consolidations ont été publiées en 2021, et notamment

- 162 consolidations de lois ;
- 144 consolidations de règlements grand-ducaux ;
- 105 Codes ; et
- 57 Recueils.

C.8.3.4 Publications de 2011 à 2021 des lois et RGD et Consolidations



C.8.4 Outils mis à disposition par le Service central de législation

Le projet « Casemates » du Service central de législation s'inscrit dans une démarche d'ouverture et de réutilisation des données. Cette démarche a été définie par le W3C dans la perspective du « Web sémantique » ou « Web de données » (*linked data*). Il s'agit de structurer les ressources pour que les machines puissent mieux les exploiter, mais aussi de les mettre à disposition avec une licence qui autorise leur réutilisation par les entreprises, le monde associatif ou toute autre personne intéressée. Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

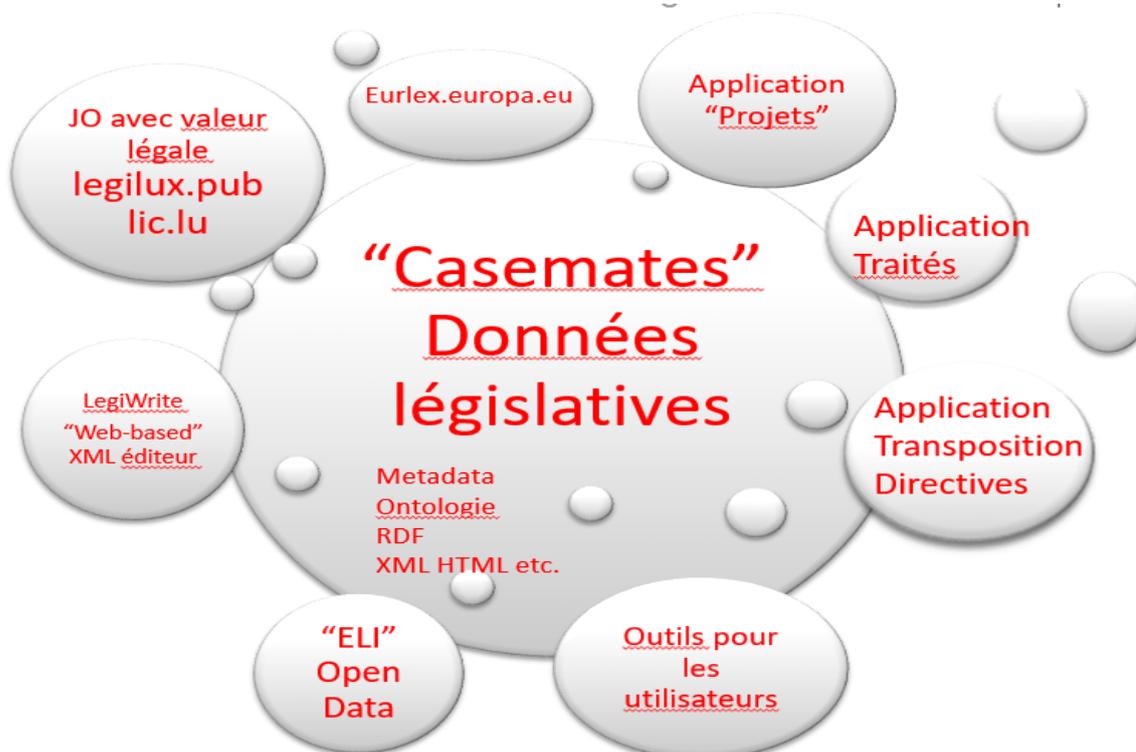
Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma xml LegalDocML pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

Les métadonnées sont publiées dans le langage du web sémantique, RDF, selon deux modèles :

- le modèle JOLux pour décrire les métadonnées des projets et textes législatifs de la manière la plus fine, et
- le modèle ELI (« *European Legislation Identifier* »), adopté par plusieurs pays européens ainsi que l'Union européenne pour partager leurs données législatives dans un format commun et interopérable (seules les métadonnées des textes législatifs sont disponibles selon ce modèle, pas les projets de loi).

Les vocabulaires contrôlés sont disponibles dans différents formats (xls, html, rdf/skos).

Toutes les ressources décrites (textes législatifs, projets législatifs, ...) disposent d'identifiants pérennes sous forme d'URIs. Les URIs des ressources législatives (actes, consolidations, Mémoriaux) sont attribuées selon le standard ELI, dont le Luxembourg est le père fondateur.



C.8.4.1 Legilux.public.lu

Le portail législatif legilux.public.lu constitue le référentiel de la recherche de tous les actes normatifs luxembourgeois publiés au Journal officiel. Pour être informé régulièrement sur les dernières publications au Journal officiel, il est possible de s'inscrire par le biais du site à une newsletter, renseignant journalièrement sur les publications récentes au Journal officiel.

Voir aussi point C.8.1 «Le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg ».

C.8.4.2 Actes consolidés disponibles dans Legilux

La consolidation consiste à intégrer dans un acte juridique ses modifications successives. Elle a pour but d'améliorer la transparence du droit et de le rendre plus accessible. Les textes consolidés ont uniquement une valeur documentaire et donc pas de valeur juridique.

Pour garantir au public un accès facile à la législation, la mise à disposition de versions consolidées des textes législatifs et réglementaires est essentielle. Ainsi, l'utilisateur intéressé retrouve un grand nombre de recueils de législation sur legilux.public.lu présentant de manière regroupée autour de différents thèmes les textes consolidés en vigueur.

Au premier trimestre 2020, le SCL a également mis en place la consolidation systématique des lois et des règlements grand-ducaux modifiés une première fois et ce dès la publication du texte modificateur. Le SCL a ainsi donné suite à une demande afférente du grand public, des acteurs juridiques et de la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés.

Cette consolidation systématique du droit positif sera étendue progressivement au cours des années à venir avec l'objectif de garantir au final que chaque texte publié au Journal officiel, Mémorial A, comprendra une version consolidée pour chacune de ses modifications.

En 2021, la consolidation systématique a abouti à la publication de 468 consolidations, dont 162 lois et 144 règlements grand-ducaux. En outre, la consolidation de 105 modifications dans les Codes et de 57 adaptations dans les Recueils du SCL ont été effectuées en 2021. Il est prévu de renforcer l'équipe de consolidation au fur et à mesure dans l'idée de pouvoir répondre au nombre croissant de demandes de consolidation de la part du public et des professionnels du droit.

C.8.4.3 Linked Open Data

Le projet data.legilux.public.lu permet de récupérer et de réutiliser par des machines et par des humains aussi bien les fichiers de contenu que les métadonnées descriptives de la législation et des projets législatifs du Luxembourg.

Les textes législatifs sont disponibles au format XML selon le schéma « xml *LegalDocML* » pour les métadonnées et le corps du texte. Un jeu de métadonnées plus complet compatible avec l'ontologie JOLux est également intégré dans le document.

C.8.4.4 Vocabulaires contrôlés

Tous les vocabulaires contrôlés sont mis à disposition dans l'interface <http://data.legilux.public.lu/vocabulaires> en vue de rendre possible la compréhension, la navigation et la réutilisation de ces listes et de ces hiérarchies.

C.8.4.5 Métadonnée pour les moteurs de recherche « schema.org »

Un marquage sémantique utilisant le vocabulaire « schema.org » a été mis en place sur Legilux. Ces marqueurs sémantiques permettent de rendre la loi luxembourgeoise plus visible et plus « compréhensible » par les grands moteurs de recherche du web tels que Google, Yahoo et Bing. Ces acteurs sont incontournables pour l'accès à la loi par les citoyens ou les professionnels qui cherchent de l'information. Une meilleure compréhension de la loi permet ainsi d'en faciliter l'accès sur le web en général. Les moteurs de recherche peuvent ainsi tracer à quelle date la loi a été promulguée ou publiée, quel est son titre, ses thématiques, quelles lois elle modifie, abroge voire quelle transpose, etc.

Cette mise à disposition des métadonnées structurées des lois pour les moteurs de recherche, qui a été conduite dans le projet ELI (*European Legislation Identifier*), fait suite à une proposition d'ajout de la thématique « légale » au sens large dans le vocabulaire schema.org. Le Luxembourg devient le premier pays à mettre en oeuvre la diffusion des métadonnées de sa législation en faveur des moteurs de recherche. Cette diffusion pourrait permettre à terme - par exemple - de savoir dès la page de résultats d'un moteur de recherche si telle loi est encore en vigueur ou non. Elle élargit encore plus l'ouverture des données de la loi luxembourgeoise.

C.8.4.6 Export de données « Open Data »

Un export complet de la base de données de la législation du Luxembourg est disponible sur le portail *Open Data* : <https://data.public.lu/en/datasets/legilux-journal-officiel-du-grand-duche-de-luxembourg/>

C.8.4.7 Application « Traités »

L'application « Traités », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives aux traités bilatéraux et multilatéraux en vigueur pour ou signés par le Luxembourg. Cette application facilite la gestion et le suivi des traités, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « Traités » est étroitement interconnectée avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé.

C.8.4.8 Application « LegiEurope »

L'application « LegiEurope », développée pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes, repose sur la même architecture performante et innovante que le nouveau portail « legilux.public.lu ». Elle contient des informations relatives à la transposition de directives européennes. Cette application facilite la gestion et le suivi des travaux de transposition de directives européennes en droit national, ainsi que la production de rapports et de statistiques y relatifs.

L'application « LegiEurope » est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec l'application des Projets « LegiPro » et le vocabulaire contrôlé.

C.8.4.9 LegiTools

Les *LegiTools* sont un ensemble d'outils à l'attention des agents de l'Etat en vue de faciliter leur travail quotidien dans les domaines de la procédure législative et réglementaire (LegiCompil) ainsi que de la procédure d'acheminement des questions parlementaires (LegiQP).

C.8.4.9.1 LegiCompil

L'application LegiCompil s'adresse à tous les agents de l'Etat intervenant dans la procédure législative et réglementaire.

C.8.4.9.2 LegiTP

La nouvelle application LegiTP, mise en ligne le 2 novembre 2021, est la plateforme d'échange de questions parlementaires et des réponses afférentes entre la Chambre des Députés et les départements ministériels.

Alors que l'ancienne application LegiQP permettait l'échange électronique de certaines informations relatives aux questions parlementaires entre la Chambre des Députés et les départements ministériels, LegiTP constitue la mise en application digitale de la procédure de réponse des questions parlementaires écrites et orales, telle qu'elle a été introduite le 6 décembre 2019 par le Conseil de Gouvernement.

À l'instar de LegiQP, la nouvelle application LegiTP permet une consultation instantanée et à jour des questions parlementaires avec la possibilité d'appliquer différents tris et filtres.

Or, LegiTP a poussé encore plus loin la numérisation de la procédure des questions parlementaires. Elle répond ainsi à une forte demande de la part des ministères de pouvoir disposer d'un outil les assistant dans la gestion, la rédaction et les échanges interministériels en relation avec les questions parlementaires.

LegiTP permet aux agents autorisés (login IAM sécurisé) de rédiger leur réponse à une question parlementaire directement dans l'interface web (éditeur performant).

C.8.4.9.3 LegiPro

LegiPro est une plateforme d'échange de documents électroniques entre le Service central de législation et le Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure législative et réglementaire. La saisine du Conseil d'Etat de textes pour avis est assurée par cette voie électronique et en papier.

Par le biais de LegiPro, le Conseil d'Etat se voit transférer les dossiers pour avis dans une version électronique, prête pour la transmission aux conseillers d'Etat. Cette plateforme garantit une accélération de la transmission de documents du Gouvernement à l'adresse du Conseil d'Etat dans la procédure législative et réglementaire et permet à la commission en charge d'un dossier auprès du Conseil d'Etat de traiter le texte sous forme informatisée.

L'application LegiPro est interconnectée étroitement avec la base de données législative « Casemates », et notamment aussi avec le vocabulaire contrôlé. Il est prévu, dans une étape ultérieure, de mettre l'application accessible aux fonctionnaires qui assurent le suivi de la procédure législative dans leurs départements ministériels.

En outre, une Convention a été signée entre le SCL et la Chambre des Députés, par laquelle ont été fixées les modalités de la transmission des documents relatifs à la procédure législative par le biais de l'application LegiPro. Les documents en provenance de la Chambre des Députés seront à l'avenir introduits par celle-ci dans LegiPro par voie directe. Ceci constitue une étape supplémentaire dans la voie de la dématérialisation de la procédure législative et réglementaire. Les échanges afférents avec la Chambre des Députés ont été entamés en 2021 et l'utilisation de LegiPro par la Chambre des Députés est prévu en 2022.

En outre, des pourparlers entre le SCL et le Secrétariat général du Conseil de Gouvernement ont été entamés en vue d'intégrer les documents relatifs aux travaux du Conseil de Gouvernement également dans l'application en question dans une phase ultérieure.

Les avantages de LegiPro sont multiples :

- dématérialisation du processus législatif et réglementaire pour les actes entrant dans la procédure officielle (exceptions : RGD pris par voie d'urgence, règlements ministériels, etc.) ;
- disponibilité immédiate de toutes les informations (données et documents) relatives aux projets introduits dans la procédure de manière dématérialisée sous une même interface et pour tous les agents impliqués ;
- consultation et recherche d'information aisée et performante ;
- échange d'informations et de documents entièrement dématérialisé et sans délai ;
- adaptation flexible des fonctionnalités et possibilité de modélisation individuelle de LegiPro pour les différents acteurs (Conseil d'Etat, SCL, etc.) suivant leurs besoins, le cas échéant, par l'inclusion de parties non visibles aux autres acteurs et accessibles suivant un rôle d'accès individualisé ; et
- export des données et documents vers Legilux (transparence administrative) : <http://legilux.public.lu/eli/etat/proj>.

C.9 Coopération internationale

Suite à un premier accord de coopération conclu avec la **Confédération suisse** en décembre 2019 relatif à la mise à disposition contre une rétribution financière de programmes informatiques développés par le Service central de législation en matière de la publication digitale législative, dénommés « Casemates », des pourparlers pour une collaboration similaire ont été entamés en 2020 avec la **République italienne**. En 2021, l'Italie a également décidé de reprendre, contre rétribution financière, toute la solution informatique développée par le Service central de législation.

C.10 Département des Cultes

Le Département des Cultes a, conformément aux lois du 23 juillet 2016 respectives, procédé au versement des soutiens financiers aux communautés religieuses conventionnées avec l'Etat.

Il y a lieu de signaler, pour être complet, que le soutien financier annuel n'est viré aux cultes respectifs qu'à partir du moment où il dépasse la somme des traitements, charges patronales comprises, des ministres du culte bénéficiant du régime transitoire prévu par les lois prémentionnées du 23 juillet 2016.

M. le Ministre des Cultes a effectué une visite à la *Luxembourg School of Religion & Society* le 23 novembre 2021. Fondée en 2015, la Luxembourg School of Religion & Society réalise des projets de recherche et de formation dans une approche dialogique et interdisciplinaire dans les domaines de la philosophie, des théologies, des sciences religieuses et des sciences humaines connexes avec la collaboration scientifique et culturelle de tous les cultes conventionnés au Luxembourg.

D. Activités protocolaires

D.1 Fête Nationale

Les services du Ministère d'Etat ont participé comme tous les ans à l'organisation de la cérémonie pour la célébration officielle de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc. En raison de la pandémie COVID-19 et des mesures en vigueur, la cérémonie de 2021 a eu, comme déjà en 2020, un caractère très restreint. Elle s'est déroulée au Monument National de la Solidarité en présence d'une vingtaine d'invités officiels représentant les institutions du Grand-Duché

D.2 Monument en la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Après le décès de S.A.R. le Grand-Duc Jean en mai 2019, le Gouvernement a décidé de faire ériger un monument en sa mémoire.

En concertation avec S.A.R. le Grand-Duc, la Ville de Luxembourg, le Ministère de la Culture et l'Administration des bâtiments publics, il a été décidé d'installer le monument au Parc Pescatore, du côté de la Côte d'Eich avec en arrière-plan la *skyline* du Kirchberg, dont notamment le fort *Thüngen* (« *Dräi Eechelen* ») et le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean.

Les travaux en relation avec les textes nécessaires pour lancer le concours d'artistes qui pourront présenter leurs propositions pour le monument ont été poursuivis.

D.3 Visites auprès de M. le Premier Ministre au cours de 2021

12 février	Visite de travail de M. Denys Shmyhal, Premier Ministre d'Ukraine
16 mars	Visite de travail de M. Zoran Zaev, Premier Ministre de la république de Macédoine du Nord
29 mars	Visite de travail de M. Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice
3 mai	Visite de travail de M. Thierry Breton, Commissaire européen au Marché intérieur et de M. Clément Beaune, Secrétaire d'Etat de la République française chargé des Affaires européennes
19 mai	Visite de travail de M. Mohamed Bazoum, Président de la république du Niger
3 juin	Visite de M. Didier Reynders, Commissaire européen à la Justice
16 juin	Visite de travail de M. Elio Di Rupo, ministre-président de la Wallonie
17-18 juin	Visite de travail de la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen
21 juin	Rencontre avec Mme Sviatlana Tsikhanouskaya, dirigeante de l'opposition biélorusse
22 juin	Visite de travail de M. Zdravko Krivokapić, Premier Ministre du Monténégro
15 juillet	Visite de travail de M. Pierre Dartout, Ministre d'Etat de la principauté de Monaco
31 août	Participation à la réunion commune « <i>Gäichel XI</i> » des gouvernements belge et luxembourgeois
16 septembre	Visite de travail de M. Charles Michel, Président du Conseil européen

17 septembre	Visite de travail de M. Nikola Selakovic, Ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie
7 octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de M. Jean Rottner, Président de la Région Grand Est - Visite d'une délégation parlementaire suisse, conduite par M. Alex Kuprecht, Président du Conseil des Etats (chambre haute)
26 octobre	Réunion avec M. Andres Sutt, Ministre pour l'entrepreneuriat et les technologies d'information de la République d'Estonie
27 octobre	Visite de M. Pierre Moscovici, Premier Président de la Cour des Comptes de la République française
28 octobre	Visite de travail de M. Mohammad Shtayyeh, Premier Ministre de Palestine et de M. Riad Malki, Ministre des Affaires étrangères et des Expatriés de Palestine
29 octobre	Visite de M. Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux
9 novembre	Visite de M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés et signature d'un nouveau Cadre de Partenariat Stratégique avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)
14 novembre	Visite de travail de M. Borut Pahor, Président de la République de Slovénie
15 novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Entrevue avec M. Thierry Breton, Commissaire européen au Marché intérieur - Participation à l'événement CFUE avec M. le Commissaire Breton
2 décembre	Visite de travail de M. Mathias Cormann, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques
6 décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Entrevue avec M. José Manuel Barroso - Entrevue avec une délégation du Conseil de Presse
13 décembre	Visite de travail de M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana à Luxembourg
14 décembre	Entrevue avec M. Jinsuk Chung, Vice-président de l'Assemblée nationale de la République de Corée

D.4 Déplacements de M. le Premier Ministre à l'étranger au cours de l'année 2021

7 – 8 mai	Sommet social et à la réunion informelle des chefs d'Etat ou de gouvernement à Porto
24 – 25 mai	Conseil européen extraordinaire à Bruxelles
31 mai – 1 ^{er} juin	Déplacement à Paris : - Vice-présidence du Luxembourg de la réunion du conseil de l'OCDE au niveau des ministres - réunion de travail avec Jean Castex, Premier Ministre de la République française
14 juin	Sommet de l'OTAN à Bruxelles
24 – 25 juin	Conseil européen à Bruxelles
22 – 24 septembre	Déplacement à New York dans le cadre de la 76 ^e Assemblée générale des Nations unies
5 – 6 octobre	Sommet UE-Balkans occidentaux en Slovénie
18 octobre	Visite de travail et entrevue avec Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne à Berlin
21 – 22 octobre	- Conseil européen à Bruxelles - Congrès du 175 ^e anniversaire du parti libéral belge – MR (Mouvement réformateur) à Bruxelles
31 octobre – 2 novembre	Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 26) à Glasgow
17 novembre	Sommet de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) à Bruxelles
15 décembre	Sommet du Partenariat oriental à Bruxelles
16 – 17 décembre	Conseil européen à Bruxelles

D.5 Participation de M. le Premier Ministre à des séances à la Chambre des Députés en relation avec le COVID-19 au cours de l'année 2021

22 janvier	Bureau/Conférence des Présidents
12 février	Bureau/Conférence des Présidents
25 février	Bureau/Conférence des Présidents
5 mars	Bureau/Conférence des Présidents
24 mars	Bureau/Conférence des Présidents
16 avril	Bureau/Conférence des Présidents
5 mai	Bureau/Conférence des Présidents
2 juin	Bureau/Conférence des Présidents
11 juin	Bureau/Conférence des Présidents
8 juillet	Bureau/Conférence des Présidents
1 ^{er} septembre	Bureau/Conférence des Présidents
8 octobre	Bureau/Conférence des Présidents
29 novembre	Bureau/Conférence des Présidents
22 décembre	Bureau/Conférence des Présidents

D.6 Participation de M. le Premier Ministre à des événements et rencontres sur le plan international au cours de l'année 2021

20 janvier	Visioconférence « Sommet des Exécutifs de la Grande Région »
21 janvier	Conseil européen (par visioconférence)
17 février	Visioconférence avec M. Jean Rottner, Président de la Région Grand Est
18 février	Visioconférence du Sommet exceptionnel des Exécutifs de la Grande Région
22 février	Visioconférence avec Mme Ingrida Šimonytė, Première Ministre de la République de Lituanie
25-26 février	Conseil européen (par visioconférence)
10 mars	Entretien téléphonique avec M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie
11 mars	Réunion du réseau des centres de gouvernement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
25-26 mars	Conseil européen (par visioconférence)
14 septembre	Visioconférence avec M. Nick Clegg, VP <i>Global Affairs</i> auprès de <i>Facebook</i>
25 octobre	Visioconférence avec M. Tim Ryan, CEO PwC US
25 novembre	Participation virtuelle au 13 ^e Sommet ASEM
9 décembre	Participation virtuelle au « <i>Summit of Democracy</i> »
22 décembre	Entretien téléphonique avec M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie